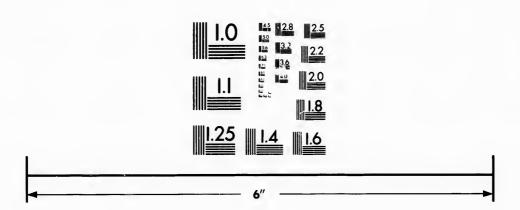


# **IMAGE EVALUATION TEST TARGET** (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WEBSTER, N.Y. 14580 (716) 872-4503

STATE OF THE STATE

CIHM/ICMH Microfiche Series. CIHM/ICMH Collection de microfiches.



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadian de microreproductions historiques



(C) 1982

#### Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.			L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.							
	Coloured covers/ Couverture de cou	ıleur					d pages/ e couleur			
	Covers damaged/ Couverture endom						amagad/ ndommaga	ies		
	Covers restored as Couverture restau					•	stored and staurées e			
	Cover title missing Le titre de couver				<b>V</b>		iscoloured, écolorées,			
	Coloured maps/ Cartes géographiq	juas en coulet	ır				etached/ étachées			
	Coloured ink (i.e. Encre de couleur (				V	Showth: Transpa				
	Coloured plates as Planches et/ou illu						of print va inégale de		ion	
	Bound with other Relié avec d'autre						suppleme nd du mate			ire
	Tight binding may along interior mar La reliure serrée p distortion le long	gin/ eut causer de	l'ombre ou			Seule éc	tion availa lition dispo	onible ortially ob		
	Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.			these utées texte,		ensura t Les page obscurci etc., ont	sues, etc., he best po es totalemo es par un été filmée a meilleuro	ssible ima ent ou pa feuillet d' es à nouv	age/ rtiellome errata, u eau de fa	ent ne pelure,
	Additional commo		);							
Ce d	item is filmed at th ocument est filmé	au taux de ré	duction indi				ae v		20.4	
10X	14)		18X		22X	TT	26×	П	30X	
	127	167		20.4	L	247		30V	لــــــــــــــــــــــــــــــــــــــ	227

The c

The i possi of th filmin

Origi begin the lasion, other first p sion, or illu

The I shall TINU whic

Maps differ entire begin right requi meth The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Library of the Public Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents.
Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

1	2	3
---	---	---

 1	
2	
3	

1	2	3
4	5	6

errata to

étails

s du nodifier Ir une

ilmage

pelure, on à

227

32X

R E 195 89.

CO Di Où l'o & de got la

Ατ

# HISTOIRE

COMMERCE

DES

COLONIES ANGLOISES,

DANS L'AMERIQUE SEPTENTRIONALE.

Où l'on trouve l'état actuel de leur population, & des détails curieux sur la constitution de leur gouvernement, principalement sur celui de la Nouvelle-Angleterre, de la Pensilvanie, de la Caroline, & de la Géorgie.

NOUVELLE EDITION.



A LA HAYE
AUX DEPENS DE LA COMPAGNIE.
M. D. CC. LV.

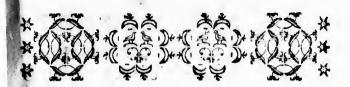
Hile we keep a strict eye upon the conduct of our plantations and chiefly watch their growth in shipping of strength and for war, whatever other increase they make either in wealth or in number of inhabitants cannot be turn'd against us, and can never be detrimental to this Nation.

Davenant's discurse on the plantation-trade.

TANT que nous aurons l'œil sur la conduite de nos Colonies, & sur-tout que nous serons attentifs à ce qu'elles ne se fortissent pas trop en vaisseaux de guerre, & dans ce qui a rapport au militaire; quelqu'autre sorte d'accroissement qu'elles prennent, soit en richesses, soit en nombre d'habitans, il ne peut tourner contre nous, nijamais être préjudiciable à cette Nation.

en Fr dire d nomb instru ii no doint event une is cet ég Les de Co dre , confus qu'il e ranço atier rielqu

43040



## AVERTISSEMENT.

Los Colonies Angloises, é-Los tablies sur le continent de l'Amérique septentrionale, sont trés-peu connues en France. On pourroit même dire qu'à l'exception d'un petit nombre de personnes qui se sont instruites de l'état de cette partie u nouveau-monde, & qui n'ont point communiqué ce qu'elles en event, on est parmi nous dans

Les idées que le Dictionnaire de Commerce a pû en faire prendre, sont ou incompletes, ou consuses, ou fausses. Excepté ce qu'il en a dit, on n'a point en trançois d'autres écrits sur cette patiere que les traductions de quelques Ouvrages Anglois déja

an-

une ignorance presqu'entiere à

43044

cet égard.

nduct of

growth

ber of in-

an never

on-trade.

duite de

s' ferons

trop en

port au ent qu'el-

nombre

us, nija-

#### IV AVERTIESEMENT.

anciens. Encore ces Ouvrages ont-ils le défaut d'entrer dans des détails si fastidieux, que la lecture n'en est pas soutenable. D'ailleurs, l'état des Colonies Angloises, tel que ces Livres nous le représentent, differe trop de l'état actuel, pour que la curiosité les soit pleinement satisfaite. Enfin, sent quand des Ecrivains plus moder- com nes auroient tenté d'écrire une Tou Histoire de ces cantons, leurs tra 🎉s y vaux n'auroient peut-être pas dre, rendu inutile l'Ouvrage que je duite présente aujourd'hui. Il doit li sume naissance à des circonstances qui gletes n'existent que depuis environ deux sance ans. Elles ont tellement influe plus sur son plan, qu'on peut croir a Le que sans elles, il n'auroit pas ét don connu. Je veux parler du goû rai l que notre Nation a pris depuicette ce tems pour les matieres de com sannid merce. L'attention qu'elle donn qui à un objet si important, a saiss rap penser que le Public recevroi

ave

ave

trè

app

Rtio :Col

le c

C

AVERTISSEMENT. V

avec plaisir ce que des recherches très-pénibles & très-longues ont appris fur l'origine, la formation, l'état & le commerce des Colonies Angloises, établies dans

le continent de l'Amérique.

Ce sont ces Colonies qui, par les productions qu'elles fournif-Enfin, sent, sont pancher la balance du s moder- commerce en faveur des Anglois. crire une Toute l'Europe fixe aujourd'hui leurs tra. les yeux sur eux, pour apprenêtre pas dre, dans l'examen de leur conge que je duite, par quels ressorts un Roy-Il doit le sume aussi peu étendu que l'Antances qui gleterre est parvenu à une puisviron deux ance égale à celle des Etats les ent influe plus valtes.

ent croir Le but que l'on s'est proposé oit pas ét donc été de faire connoître au er du goû vrai la force & les ressources de pris depui cette partie des Domaines Brires de com conniques, afin que le Lecteur, r'elle donn qui tous les Livres de commerant, a fa rappellent sans cesse, & avec recevro rai-

aye

ENT.

uvrages

dans des

la lectue. D'ail-

Angloi-

nous le p de l'é-

curiosité

#### VI AVERTISSEMENT.

raison, l'importance de ces établissemens, soit à portée de s'en

former une idée nette.

Dans l'Histoire que je donne de ces Colonies, je me suis atta- du 1 ché principalement à montrer qu'il leur population actuelle, leurs pour productions naturelles, leurs dé de l' bouchés, les marchandises qu'on de ce y importe, leur correspondance Je mutuelle; enfin tous les lieux of qui'r les Colons exercent quelque com progr merce. ces (

Je suis entré dans de grande dus détails sur les branches les plu cerne considérables de leur trasic. J'et qui lu ai calculé le produit, & j'ai fai listori voir les avantages que l'Angle fir l'o terre en retire. **gl**oifes

l'ai observé dans le cours deriona l'Öuvrage les vues secretes de par où Anglois sur toutel'Amérique sep doucir tentrionale; la jalousie avec laon du quelle ils regardent le voilinag l'Hist des François, & les mesures pagois d le Pai dé

A

lefq

feul.

con

V. .O

ENT. AVERTISSEMENT. VII
ces étalesquelles ils tendent à se rendre
de de s'en seuls, maîtres de ces immenses
contrées.

fuis atta- du moins tel a été mon dessein, montrer qu'il n'est pas moins essentiel e, leurs pour les Politiques de s'occuper leurs dé de l'équilibre de l'Amérique, que ises qu'on de celui de l'Europe.

pondance Je n'ai parlé des événemens s lieux où qui regardent la formation, les lque com progrès, & les révolutions de

de grandeplus d'attention sur ce qui cones les plu cerne le négoce, en liant les saits rasic. J'et qui lui appartiennent à un récit & j'ai sai sai saitorique. En m'étendant un peu

e l'Angle far l'origine des possessions Angloises dans l'Amérique septencours derionale, & sur les divers états cretes de par où elles ont passé, j'ai cru aérique sep doucir la sécheresse de mon sujet,

voisinag L'Histoire des établissemens Anesures parlois dont je parle, ainsi que je le l'ai déja remarqué, n'existe point VIII AVERTISSEMENT. proprement en François; & cette Histoire est piquante par les diverses constitutions de gouvernement qui ont lieu dans ces établiffemens.

Envisagée par ce dernier côté, la matiere mérite assurément, en chos elle-même, la peine d'être trai- l'étu tée. Mais de plus, elle a un rap- fecti port assez direct avec le commer-meil ce qui est mon objet. Carce sont hont les Loix d'un Etat qui font les tant hommes ce qu'ils sont : indus qui, trieux, ou sans génie, entrepre tienn nans, ou timides, actifs, ou pa impo reffenx.

J'ai aussi remarqué que nos E vons crivains avoient fort négligé le des ce science de faire des Loix: il m' cessite paru que sournir des idées sur maoble article li intéressant, c'étoit bie desqui mériter de la Patrie. La l'un l'Etat

Nous avons une foule d'écrie plus v fur toute sorte de Poëmes, su fer un l'Art de parler, sur la Déclamation d tion; & avant M. le Présiden dire q

de vior nou Art

. . . . . . . . . . . Patt fecon

ENT.

& cetpar les gouverces éta-

ier côté, ment, en

AVERTISSEMENT. 125

de Montesquieu, à peine pouvions-nous citer personne parmi nous qui eût ar rofondi le grand

Art de la législation.

Je suis très-éloigné de blamer l'attention qu'on a donnée aux choses de goût. Nous devons à être trai- l'étude qu'on en a faite, la pera un rap. fection de nos Théatres & de nos commer. meilleurs Ecrits. Mais n'est-il pas Carce sont honteux que nous ayons montré font les tant de chaleur pour des objets : indus qui, tout précieux qu'ils sont, ne entrepre tiennent cependant, pour leur s, ou pa importance, ni le premier ni le second rang, tandis que nous n'aque nos E vons pas même pensé à acquérir négligé le des connoissances de premiere népix: il m' cessité, des connoissances aussi dées sur un nobles qu'aisées à acquérir, & rétoit bie desquelles dépend le bonheur de BEtat. Si le zele inspiré par le ile d'écris plus vrai patriotisme peut autoriemes, su fer un particulier à accuser la Na-Déclamation dont il est membre; j'oserai Présiden dire que nous méritons par-là le

### X AVERTISSEMENT.

reproche de légereté que nous font nos voisins, & que ce n'est point tout-à-fait à tort que les Anglois nous appellent un Peuple non pensant, unt binking People.

y 1'

fe

tr

qı co

av

ral

CO.

vai

en

len

pre.

ne

leur

vrag pref

tent.

cun

sux.

Je ne m'étendrai point sur les différentes sources où j'ai puisé. Le dénombrement en seroit trop long. Il y a peu d'Ouvrages Anglois, de Chartes, de collections de Pamphlets \*, de Mémoires particuliers relatifs à ma matiere que je n'aie lûs, & dont je n'aie prosité.

Cependant, quoique les Ouvrages de Messieurs Oldmixon & Blome, sur l'Empire Britannique dans le Nouveau-Monde, & celui de M. Salmon, en ce qui regarde l'Amérique, ayent le même objet que j'ai embrassé dans le mien; & quoique ces trois Auteurs m'a vent

\* On appelle ainsi en Anglererre les seuilles volantes, & les petites brochures.

ENT.

que nous

ce ce n'est

t que les

un Peu
king Peo-

nt sur les
j'ai puisé.
eroit trop
vrages Ancollections
Mémoires
na matiere
nt je n'aie

de les Oudmixon &
Britannique
de, & celui
qui regarde
nême objet
le mien; &
teurs m'a
yent

rre les feuilles

AVERTISSEMENT. XI yent fourni beaucoup de choles, l'Histoire des Colonies Angloises, que j'offre ici, n'est ni une traduction, ni un abregé de ce qu'ils ont écrit. Mon travail, en conservant beaucoup de rapport avec le leur, en differe considérablement. J'ai tout rappellé au commerce, au lieu que les Ecrivains que je viens de nommer, en qualité d'Historiens, n'en parlent qu'accidentellement.

Obligé, comme je l'ai été, de prendre mes matériaux chez les Anglois, j'ai lieu de craindre de he m'être pas assez désendu de leurs préjugés. Si dans cet Ouvrage il s'est glissé quelques expressions savorables à leurs préentions, elles ne doivent, en aucun tems, servir d'autorité pour les appuyer, puisque c'est chez aux mêmes que je les ai prises.

Fin de l'Avertissement.

TA-

*(\$)***	(\$3.)V++	<b>(&amp;&amp;)</b>	· •(CC)	\$ 10 m	

# TABLE DES CHAPITRES.

NTRODUCTION, pag. CHAPITRE PREMIER.

De la haye d'Hudson, Etablissement d'une Colonie à la baye d'Hudfon, Etat de cette Colonie. Ses productions naturelles, Son commerce, & son utilité, 15

#### CHAPITRE

I. De l'Iste de Terre Neuve,

Découverte de l'Iste de Terre-Neuve, 21 Ses productions naturelles, 23 Const Etablissement d'une Colonie dans cette Isle, 24 Etat Etat de la Colonie, 28 Ses pi II. De la pêche de la morue, & du com Comun merce de cette saline.

CHA

Do

Lin Eta Ses

Son Pel

De

Déce

CO

111 Co

N sh

·Co

de

20

# TABLE DES CHAPITR. XIII

M. C.	CHAPITRE III.	
E	De l'Acadie, ou Nouvelle-Ecosse, Etablissement d'une Colonie dans l'.	4I Aca-
- 6	die,	42
TRES.	Limites de cette Province,	48
	Etat de l'Acadie,	51
4	Ses productions naturelles,	53
τ	Son commerce,	54
	Peuplade envoyée en Acadie,	55
EMIER.		
	CHAPITRE IV.	
la baye d'Hud-	De la Nouvelle-Angleterre,	59
6	Découverte de la Nouvelle - Angleterre	
12	🧳 établissement de cette contrée, laq	
. 14	a comprend la Colonie de la Nouvelle-	Ply-
, 15	mouth, la Colonie des Massachusetts	
	Colonie de la Connecticute, la Coloni	
E II.	New-Haven, la Colonie du Nouvel Ha	
	shire, & de la Province de Main	
,	🥞 Colonie de Rhode-Island 🚱 de la P	
	dence,	62
	Constitution de la Nouvelle-Angleterre,	
	Etat de cette Colonie,	81
	Ses productions naturelles,	87
e, & du com-	-Comunerce de la Nouvelle-Angleterre,	91
-/	(3.5)	

С Н Л-

CHA

## XIV T A B L E

## CHAPITRE V.

I. Etablissement de la Nouvelle-York, 99
Etat de la Nouvelle-York, 101
Productions naturelles, & commerce de la
Nouvelle York,
II. Détail particulier sur le commerce de
pelleterie, 105
III. Etablissement du Nouveau-Jersey,
114
Etat du Nouveau-Fersey, 116

## CHAPITRE VI.

Commerce du Nouveau Jersey,

De la Pensilvanie,		122_
Etablissement d'une Colonic dans	la	Pensil.De la
vanie,		123, Déco.
Etat de la Pensilvanie,		125 Deco
Ses productions naturelles.		To Ttablille

## CHAPITRE VII.

De la Virginie, du Maryland,

Sa constitution,

Son commerce,

I. Etab Georgi I 50404 de 1

130 sie de

1500nstitut

es produ ommerce

A. D

Etab
tie
Confti
Ses pi
Comm
II. E
Tyla
Conftit
Produc
land
Comme

120 III. Co

 $I_{\bullet}D_{\varepsilon}$ 

1	DES CHAPITRES.	YX
	A. Découverte de la Virginie;	159
$\mathbf{v}_{\bullet}^{\prime}$	Etablissement d'une Colonie dans cette	
• •	tie de l'Amérique, wied	161
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Constitution & stat de la Province,	168
-York, 99	Ses productions naturelles,	175
_	Commerce de la Virginie,	177
nerce de la	II. Etablissement d'une Colonie dans le	
103	Tyland,	179
ommerce de	Constitution de la Province,	181
	Productions naturelles, & état du N	lary-
eau-Jersey,	land,	183
114 116	Commerce du Maryland,	185
120	III. Commerce général des deux Colo	nies,
120		186
17 T	The second second	
VI.	CHAPITRE VIII.	
1		
122	De la Caroline & de la Nouvelle-Géor	raie
ns la Penju	197 &	220
123		198
125	Stablissement d'une Colonie dans cette	
129	tic de l'Amérique	20 <b>I</b>
1.30	onstitution de cette Province,	203
. 15	les productions naturelles,	211
		214
VII.	I. Etablissement d'une Colonie dans	•
		229
1, 15	Osas de la Colonie.	234
E 17		Pro-
11		

# KVI T A B L E &c.

Productions naturelles, & commerce de la Géorgie, 23 Constitution de la Géorgie, 23 III. Observation sur cette Colonie, 24

Fin de la Table.



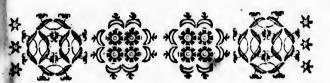
DANS

**《**公》

L

force de chaque les mên

HISTOI autrefo



# HISTOIRE

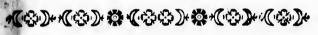
ET

# COMMERCE

DES

COLONIES ANGLOISES,

DANS L'AMERIQUE SEPTENTRIONALE.



INTRODUCTION.

posses colonies que les Anglois
L possedent sur le continent de
l'Amérique septentrionale, sont
la principale source de leur
force & de leur opulence. Celles qu'ils
ont dans les Antilles ne versent plus
chaque année dans la Grande-Bretagne
les mêmes trésors qu'elles y ont portés
HISTOI autresois. Les unes & les autres contribuent infiniment à entretenir dans un
A mou-

mouvement rapide le cours du comcett merce intérieur de ce royaume, c'est-àque dire de celui qui s'exerce dans l'étendue du de ses domaines. Mais les colonies sep- anno tentrionales influent d'une maniere bien des f plus puissante que celles des îles sur la & Le balance du commerce extérieur de l'An. l'Ame gleterre. Après les manufactures de lai-plus g nerie, c'est aux productions de la Ca-Le va roline, de la Virginie, du Maryland divise de la Nouvelle-York, & même de la qui on Nouvelle-Angleterre & de la Pensilva la bay nie, que les Anglois doivent presqueplus se tout l'argent étranger que le Négoce at sont I velle - I tire chez eux.

L'Importance de ces établissementa Nous pour la nation Angloise n'est pas la seula Pens le chose qui en rend l'histoire curieusnie, la La constitution de leur gouvernemente. mérite l'attention non-seulement du Po Dans litique & du l'histosphe, mais en génsessions ral de l'homme raisonnable. Elle dissellue ce se dans chaque colonie. La variété de colonie de la sittend passifiation, une des moins cultivées & chérique pendant la plus nécessaire, est encolue dans son enfance; ou du moins qu'Em l'esprit humain n'a point encore seule dans ce genre tous les progrès qu'il pous se seule roit saire. Elle prouve aussi que dans est est encolue roit saire. Elle prouve aussi que dans est est encolue roit saire.

ERCE

du com- cette science les Anglois sont plus avancés e, c'est à que les autres peuples. Car ces efforts, l'étendue bur trouver de nouvelles combinaisons, lonies sep- annoncent qu'ils sentent l'impersection

niere bien des systèmes qui sont établis.

îles sur la Leurs colonies sur le continent de ur de l'An. l'Amérique septentrionale occupent la ures de lai plus grande partie des côtes orientales. de la Ca. Le vaste espace qu'elles embrassent se Maryland divise en plusieurs grands établissemens nême de la qui ont leur nom particulier. Celui de la Pensilva la baye d'Hudson est le plus soible & le ent presque plus septentrional de tous. Les autres Négoce at sont Terre-Neuve, l'Acadie ou Nou-

velle-Ecosse, la Nouvelle-Angleterre, établissementa Nouvelle-York, le Nouveau-Jersey, st pas la seula Pensilvanie, le Maryland, la Virgioire curieusenie, la Caroline, la Nouvelle-Géor-

ouvernemergie.

ement du Po Dans le dénombrement de ces posmais en génessions on compte Terre-Neuve, quoi-Elle diffeque ce soit une île. Elle s'éloigne trèsvariété de coeu de la terre-ferme; & d'ailleurs l'on ence de la entend particulierement par îles de l'Aultivées & cnérique celles de l'Archipel du Mexie, est encoue

u moins q L'Empire Britannique dans le Nout encore seau-Monde sur le continent, à le prengrès qu'il polite seulement depuis le cap Camseaux aussi que daui est en Acadie au nord jusqu'aux li-A 2 micei

mites de la Nouvelle-Géorgie, du côté du fud comprend en longueur 16 ou 1700 milles (environ 500 lieues). Quelles reflources n'offrent point des pays aussi immenses que ceux qui composent cet Empire, situés comme ils le sont au bord de la mer & sous des climats très-disférens!



éten th A la dé co qu déric ticulie Quel Butto ces d' conne Ces eu po paffag Marti eux, tion d CH 1631.

300

DES COLONIES ANGLOISES. 5

数 旅 旅 旅 旅 旅 旅 旅 旅 旅 旅 旅 旅 旅 旅

#### CHAPITRE PREMIER.

De la baye d'HUDSON. Etablissement d'une Colonie à la baye d'HUDSON:
c'tat de cette Colonie: ses productions naturelles: son Commerce & son utilité.

A baye d'Hudson est située entre le De la 51¢ & le 67¢ degré de latitude sep-baye d'Hudstentrionale. Elle comprend une grande son.

tentrionale. Elle comp

Ces dissérens navigateurs avoient tous eu pour objet principal de s'ouvrir un passage vers l'Océan oriental, comme Martin Forbisher l'avoit tenté avant eux, sans pénétrer aussi loin. L'expédition du Capitaine James s'étoit saite en 1631. Les guerres civiles qui trouble-

CH 1631. Les guerres civiles qui trouble.



ence ie, du côté

ueur 16 ou ues). Quel-

nt des pays i composent

ils le sont

des climats

HISTOIRE ET COMMERCE

rent la Grande-Bretagne peu de tems après, firent perdre de vûe la baye d'Hudson: mais en 1667, Zacharie Gillam y fuc envoyé, & jetta pour lors les fondemens du commerce qui s'y fait, Il y bâtit un Fort, auquel il donna le nom de Charles.

Etablif-

Deux transfuges François nommés d'une co. Médard Chouard des Groselliers & Pier. lonie à la re Esprit de Radisson surent les instiga-Sur les !umieres baye de teurs de ce voyage. Hudfon. qu'ils avoient reçues des Sauvages qu' habitoient auprès du lac des Mistassins, ils avoient conçu qu'on pouvoit commu niquer par mer avec les contrées sep tentrionales du Canada, & en conse quence ils avoient formé le projet d'i établir quelque commerce. Ils s'en ou vrirent à Québec, où l'on traita leur vûes de chimériques. Etant passés à Bal tor, capitale de la Nouvelle-Anglete re, & de-là à Londres, ils y rencor trerent plus d'encouragement. On les donna le Capitaine Gillam avec lequi ils se mirent en mer. Ils trouverent baye comme ils l'avoient conjecturé, l y aborderent avec lui heureusement.

Au retour du Capitaine Gillam, cet qui s'étoient intéressés dans ce voyage parmi lesquels on comptoit des person

nes cha une en ving Elle fous d'Httête livre

nois. L privi peut eur e où il mens du ch le Co de de par ai confir

Le: mule ment le te de du Ca trional les plu

fon, i

AERCE

eu de tems

ûe la baye

Zacharie

ta pour lors

qui s'y fait,

il donna le

liers & Pier les instigates lumieres auvages qui s Mistassins, voit communicontrées sep & en consé le projet d'y

Ils s'en ou traita leur passés à Bai elle-Anglete ils y rencor ent. On leur navec lequal

trouverent onjecturé, ( eulement.

Gillam, cell ns ce voyage t des person nes de qualité aussi-bien que des marchands du premier ordre, demanderent une charte à Charles II. Ce Prince leur en accorda une le 2 Mai 1670, dans la vingt-deuxieme aunée de son regne. Elle les réunissoit en une corporation sous le nom de Compagnie de la baye d'Hudson. Le Prince Robert étoit à leur tête: leur sonds montoit à 10,500 livres sterlings, (241,500 livres tournois.)

La charte qui les autorisoit, outre le privilége exclusif pour le commerce qui peut se faire dans la baye d'Hudson, leur donna en propriété toutes les terres où ils voudroient sormer des établissemens, sous la seule condition de relever du château royal de Greenwich, dans le Comté de Kent, avec une redevance de deux élans & de deux castors noirs par an. Un acte du Parlement en 1690

confirma cette charte.

Les François, jaloux de voir leurs mules établis si près d'eux, reclamement le droit qu'ils avoient à la propried de ces contrées comme faisant partie du Canada. En effet, de la rive septentionale du fleuve S. Laurent aux côtes les plus méridionales de la baye d'Hudson, il n'y a pas un trajet de 150 lieues A 4 com-

ne

communes de France; & dans cette distance on rencontre la riviere Ste. Marguerite qui se décharge dans le S. Laurent, & la riviere Robert qui a son embouchure dans la baye d'Hudson. De rent l'une des deux rivieres à l'autre, on ne bessa Des ce, f compte que 150 milles Anglois. négocians de Québec trouverent moyen folici de détacher des Groseillers & de Radis. Radis fon du parti des Anglois, & de les en. 1684 gager à prendre le commandement de cour i deux bâtimens pour former au nom du dont i Roi de France des établissemens sur les suvan côtes de la baye. Ils espéroient par-là se aller s mettre en situation d'écarter des con. constr currens qui interceptoient leur ancien Thére commerce avec les Sauvages des pays situés autour des lacs supérieurs. Ce su cette o rent ces mêmes négocians qui firent les imports merce. frais de l'entreprise.

Des Groseillers & Radisson, rentrésmilliers au service de leur patrie, conduisirentres, d en 1682 dans la baye les deux bâtimen elleter des négocians de Québec, & y élever. rent un Fort sur les bords de la rivierduit de Ste. Therese. En s'en retournant aprè Redisso avoir fait la traite avec les naturels, il y laisserent huit hommes sous le comittems mandement de Chouart, fils de des Grolls et seillers & neveu de Radisson. N'ayamouvrer

pas

gnie

rent

ERCE

DES COLONIES ANGLOISES. Q dans cette pas eu lieu d'être satisfaits de la compaviere Ste. gnie qui les avoit employés, ils quittedans le S. rent une seconde fois le Canada & vint qui a son ment à Paris. Milord Preston, alors Am-Judson. De tre, on ne bessadeur d'Angleterre à la cour de Franglois. Des ce, fachant leur mécontentement, les rent moyen follicita de passer à Londres de nouveau. & de Radis. Radisson se laissa gagner, il se rendit en de les en Fo84 en Angleterre, où il obtint de la ndement de cour une pension de douze cent livres au nom du dont il jouit jusqu'à sa mort. L'année nens sur les savante on lui donna deux navires pour ent par-là se aller se saisir du Fort que lui-même avoit er des con construit à l'entrée de la riviere Ste. leur ancien Thérese: il s'en empara facilement.

es des pays La perte que firent les François en ieurs. Ce su cette occasion peut faire juger de quelle qui firent les importance étoit ce poste pour le commerce. On la fait monter à trente-deux

sson, rentrémilliers de castors, six balles de marconduisirentres, deux de loutres, & autres menues

eux bâtiment elleteries. Le tout estimé 400,000 li-& y éleve duit de la traite d'une année, puisque de la rivier puisque purnant après Radisson avoit transporté à Québec tout naturels, il qui s'étoit trouvé dans les magasins sous le comin tems de son départ de la baye.

s de des Gro. As eurent recours aux armes pour reon. N'ayan ouvrer ce qu'on venoit de leur prenpal 1 A 5 dre.

dre. Le Chevalier de Troyes alla en vi 1686 avec un détachement de foldats di attaquer les établissemens de la compagnie Angloise. Il les lui enleva tous à ca l'exception du Fort Nelson, & pilla ses magasins. L'expédition du Chevalier les fut regardée comme une invasion par les ce Anglois, & Guillaume III. dans le ma five nifeste qu'il publia en déclarant la guer pou re qui suivit la révolution, en sit un de le se motifs.

La compagnie de la baye d'Hudso puis ayant obtenu en 1690 la confirmatio yes de sa charte, leva des soldats, & équi en pa une escadre pour rentrer dans se de Forts, ou plûtôr dans ses comptoirs. E pour le en vint à bout sans peine : mais el que les perdit presque aussi-tôt. Ses sorce aussi ne lui permettant pas de les reconquér ter; une seconde sois, le Roi d'Angleten du se leur prêta en 1697 deux vaisseaux de leur prêta en 1697 deux vaisseaux de pour en possession de tout ce qui lui avoit a seis partenu.

Ce fut vraisemblablement pour subsequent aux frais de l'armement, que compagnie entreprit en 1690, qu'el (a) tripla ses sonds vers ce tems là par les desta appel sur ses actionnaires. Dans un come p

Vraids de

DES COLONIES ANGLOISES. 11

oyes alla en vrage qui a paru depuis peu (a), on nt de soldats dit que cet appel étoit simulé, & que de la compa. les actionnaires l'avoient imaginé pour enleva tous à cacher leurs profits afin de mettre plus 1, & pilla ses de proportion entre leurs dividendes & du Chevalier leur capital. J'ignore si l'auteur qui avannvasion par les ce sait est bien informé. Je demande I. dans le ma sulement quels dividendes la compagnie larant la guer pouvoit avoir alors à partager? Excepté , en sit un de Port Nelson, tous ses établissemens étoient entre les mains des François debaye d'Hudson puis quatre ans. Le Chevalier de Troconfirmation yes avoit pillé ses magasins principaux ldats, & éque 1686. Elle se voyoit dans la nécessientrer dans se de faire un armement très-coûteux comptoirs. E pour rentrer dans ses droits; & bien loin eine: mais el que ses affaires fussent dans ce tems-là ot. Ses force aussi heureuses qu'on veut les représenles reconquér ter; on voit qu'en 1697 elle eut besoin oi d'Angleten du secours de la couronne.

vaisseaux Dès le commencement de la guerre elle fut remi pour la succession d'Espagne, les Franqui lui avoit a sais chasserent les Anglois de presque tons les ports qu'ils occupoient dans la ment pour subaye. Mais par l'article X. du traité de

paix

mement, que

MERCE

n 1690, qu'e (a) Voyez les remarques sur les avantages 💝 tems-ia par les desavantages de la France & de la Grande - Bres. Dans un vere par rapport au commerce & aux autres sourvraies de la richeffe & de la puissance des Etats.

#### HISTOIRE ET COMMERCE

paix signé à Utrecht, tout ce que ceuxci avoient possédé dans ces cantons leur fut restitué, & on leur céda la propriété de la baye d'Hudson.

Etat de la colobaye d'Hudfon.

pés, Avant l'expédition du Chevalier de Jepui Troyes, les affaires de la compagnie repr nie de la Angloise étoient en bon état. Elle avoit ent re construit cinq comptoirs: savoir un sur me po la riviere d'Albany, un dans l'île de Hay, dé. C un sur la riviere de Robert, un au Port de la co de Nelfon, & un à New-Severn. Dans des me chacun d'eux ses facteurs faisoient un g'elle trafic assez considérable. De la seule ri- enco viere d'Albany, ils tiroient annuellement mentat 35 00 peaux de castors. Les autres res endroits n'en fournissoient pas moins; &tournoi il y avoit lieu de croire que la compa-La c gnie ne tarderoit pas à envahir tout lea actue commerce de ces contrées, en attirantebill, le vers la baye les Sauvages dont les de-riviere meures étoient les plus avancées dansputé le les terres. bras mé

Les pertes & les traverses que lazing lier compagnie avoit essuyées durant la guer e se jet re, jointes au changement de mode quile latitu avoit fait perdre en Angleterre le goûtongitud pour les pelleteries, avoier t apporté une Ce F grande diminution dans fon commercement qu Ses actions qui avoient été portées au aftions delà de 300 livres sterlings, & selonas:

quel

quelq

lings.

restiti

ERCE que ceux- quelques écrivains jusqu'à 500 livres sterntons leur a proprié- restitution des lieux qu'elle avoit occu-

pés, la tranquillité qui a accompagné evalier de depuis sa possession, & le goût que l'on compagnie repris à Londres pour les fourrures, Elle avoit ent ressuscité son négoce, & l'ont mêpoir un sur me porté plus loin qu'il n'avoit encore

'île de Hay, cé. Cependant les Anglois reprochent un au Port de la compagnie de ne pas l'étendre par ern. Dans des motifs d'intérêt particulier aussi loin aisoient un d'elle le pourroit. En 1720 elle augmen-

la seule ri-te encore son sonds, qui, par cette augnuellement mentation, se trouva porté à 103,500 Les autres lires sterlings, (2, 380, 500 livres

as moins; &tournois.)

la compa-La compagnie de la baye de Hudson ahir tout lea actuellement quatre factories. Churen attirantebill, le fort York, Albany, & celle de la dont les de-riviere de Moose. Le Fort York est réancées dansputé le plus important; il est situé sur le

bras méridional de la riviere de Hayes, erses que la inq lieues au - dessus de l'endroit où elurant la guer e se jette dans la mer à 57 deg. 20 min. de mode quile latitude, & à 93 deg. 58 min. de

DES COLONIES ANGLOISES, 19

lings, baisserent considérablement. La

erre le goûtongitude.

apporté une Ce Fort n'est autre chose qu'un bâtin commercenent quarré, flanqué de quatre petits portées ausaftions qui servent de loges ou de mags, & selonas: il y demeure une trentaine quel d'hom-A 7

HISTOIRE ET COMMERCE d'hommes. Ce comptoir rassemble com munément entre quarante & cinquante mille riches fourrures par an. En ju-

geant des autres comptoirs par celui-là, on voit que la colonie de la baye d'Hud

fon n'est pas nombreuse.

Producturelles.

Il n'y a fur les côtes de la baye n tions na-villes, ni habitations, en prenant q dernier terme dans le sens où on l'en démi tend communément lorsqu'on parle de pays colonies, c'est-à-dire qu'il n'y a aucu colon qui s'applique à cultiver la terre porte On ne sauroit même penser que cett angle situation devienne plus heureuse. Le sires productions de ce pays ne fournisse us point des alimens suffisans pour les E es ropéens: elles se bornent à quelque g plus a bier, tels que les perdrix, des lievres on res des cariboux (a), des oies sauvage in cie des canards, des outardes, & au prise pu duit de la pêche durant l'été.

çois, On s'étoit flatté à Londres que l'pas. de Charleton où il croît différentes espanon ces d'arbres en abondance, dédomme ge geroit de la stérilité du continent : m sud re les grains qui y ont été semés n'ont d'Hud

réul

& la

de p

ucre

nerc

u'il

urs

<sup>(</sup>a) Le caribonx est une espece de renne co couver mune dans l'Amérique septentrionale, & qu'trent voit en certaines failons à la baye d'Hudson pas to

MERCE

été.

ndres que l'pas.

DES COLONIES ANGLOISES, 15 semble com réussi. La difficulté d'avoir des vivres. cinquante & la rigueur du froid donnent donc lieu par celui-là, on ne sera jamais fort considérable par baye d'Hud nombre de ses habitans. Car quelque lucre que puisse y promettre le comla baye merce, la vie y est si desagréable, prenant qu'il faut être réduit à une grande exoù on l'en crémité pour se résoudre à quitter son on parle de pays dans le dessein d'aller passer ses n'y a aucu burs sous ce climat. On est obligé d'y tiver la terre porter d'Europe ou de la Nouvelle der que cett ingleterre toutes les provisions néces-eureuse. Le cires à la vie. Cet article est une des pour les Et les Anglois pensent qu'en pénétrant à quelque g plus avant dans le pays du côté du sud, , des lievres on rencontreroit, des terres fertiles & pies sauvage in ciel moins rude. Je doute que cela s, & au pri puisse sans empiéter sur les Franpis, qui sans doute ne le souffriroient

ifférentes espar On ne sait si la découverte d'un pas-Comce, dédomn le par le nord-ouest dans la mer du utilité de ontinent: m sud rendroit la possession de la baye la baye emés n'ont d'Hudson beaucoup plus importante de Hudréu D'habiles marins croyent que cette dé-son.

pece de renne co couverte à laquelle les Anglois se montrionale, & que trent si animés, pourroit bien n'avoir paye d'Hudson pas tous les avantages qu'ils en espe-

rent.

rent. On est obligé de construire d'u. ne maniere particuliere les vaisseaux des-Fusils tinés pour la navigation de la baye, à cause des glaces qui s'y rencontrent, Par cette raison, en supposant qu'on catr. vînt à trouver un passage par le nordouest à la mer du sud, il ne serviroit de gr peut être pas à établir une communica ite tion bien aisée & profitable entre cette g mer & l'Océan septentrional. Quo lent qu'il en soit, l'espérance de découvriruse liv ce passage paroît encore fort hazardée de v M. Buache ne pense point qu'on doive et y renoncer: cependant ceux qui en sont puts les plus entêtés conviennent eux-mêmec ots que les endroits, où on l'a tentée jusqu'ic volent vainement, étoient ceux qui promet upes l toient le plus de succès. litto un

16 HISTOIRE ET COMMERCE

Il n'est pas inutile de donner ici tarif d'échange que les facteurs de le livre compagnie suivent pour les marchandingrand

ses de débit parmi les Sauvages.

TARIF d'échange pour les marchandises de débinandier à la baye d'Hudson.

Une livre de poudre à deux peaux de cattor. giboyer, vant

Fullicia,

ix peti

DES COLONIES ANGLOISES.

MERCE struire d'u. isseaux des-Fusils, valent

la baye, à rencontrent.

osant qu'on watre livres de bal-7 par le nord- les & menu plomb, une peau de castor.

ne serviron grande & une pe } une peau de castor. communica lite hache, valent

entre cette grands couteaux onal. Quoi du huit moyens, va. une peau de castor.

de découvrirule livre de conterre

ort hazardée, de Venise ou rassa. } deux peaux de castor.

qu'on doive de, vaut

ax qui en sont outs bordés, valent

at eux-mêmet, ots rouges unis } cinq peaux de castor la piece.

entée jusqu'ic talent piece entée jusqu'ic talent piece qui promet pordées pour suix de castor la piece.

donner ici litto unies, valent } cinq peaux de castor la piece. acteurs de la livre de tabac, vaut } une peau de castor.

es marchandingrand cornet à pou- une peau de castor. vages. dre, vaut

petits cornets à} une peau de castor. indises de deb poudre, valent grandeur, valent la une peau de castor.

e callor.

les uns dans les autres, dix peaux de castor la piece. les plus forts, douze peaux de castor la piece. les plus légers, huit peaux de castor la piece.

signes & miroirs, va-7 la douzaine deux peaux de

Le

Fulls !

## 18 HISTOIRE ET COMMERCE

Le castor de la compagnie (recett les d'hiver) a été vendu à Londres depui 7 schel. 6. d. jusqu'à 9 schelings 4 la livre: la balle de castor pesant 12 livres contient 130 à 160 peaux.

On voit que le bénéfice de la con pagnie doit être fort grand en tra quant fur ce pied. Si ses retours toient plus abondans & ses dépend accessoires moins fortes, ses prosits sur passeroient ceux que rapportent les manieres goces les plus lucratifs: mais dans meilleures années, elle n'a pû rasse

bler dix mille peaux de castor.

Outre les peaux de castor qui soind fon trafic principal, ses vaisseaux chargent de plusieurs sortes de pelle duds ries qui se tirent du même pays. trouvent depuis quelques années en # rope un tres bon débit qui n'a pas p contribué à relever les affaires de la col paguie. La colle de poisson forme core une autre branche de son comm ce: elle en a établi jusqu'à trois fai ques dans les différens Forts qu'eller Ses exportations en marchan fede. ses du produit de l'Angleterre ne pass pas actuellement année commune 3 4 000 livres sterlings (69 ou 92,0 livres tournois); & l'on dit que

terl

MERCE ondres depui chelings 4

peaux. e de la con and en tra ses retours

castor qui saindres.

rtes de pelle

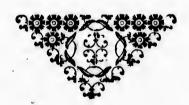
qui n'a pas p faires de la co isson forme de son comm qu'à trois fai orts qu'elle en marchan

eterre ne pass commune 3 (69 ou 92,0 'on dit que d

DES COLONIES ANGLOISES. 19 nie (recett lespace de quarante ans, à compter depuis :699 jusqu'en 1738, elles n'ont pas monté au delà de 60,000 livres or pesant 12 Terlings, (1,380,000 livres tournois.)

Deux tiers du castor qu'elle apporte Angleterre sont communément tramillés par les Chapeliers Anglois: l'autiers sort de la Grande Bretagne les dependeur Hambourg & pour la Hollande, fes profits figure il passe a la contra la Hollande, serient les leures peaux, lorsqu'on en a enlevé le mais dans dil, on fait des gands de différens On fabrique de la colle avec les

Les baleines abondent dans la baye s vaisseaux udson. Si tous les Anglois avoient E berté d'y naviguer, on croit qu'ils ne pays. Proient une pêche très-lucrative.



CHA-

#### 20 HISTOIRE ET COMMERCE

# ෯෯෯෯෯෯෯෯෯෯෯෯෯෯෯෯෯෯෯෦très

# CHAPITRE II.

I. De l'île de TERRE-NEUVE. Décit de courte de l'île de TERRE-NEUV de établissement d'une Colonie dans cette in de ses productions naturelles: état de ses l'Colonie. II De la péche de la moricouve du commerce de cette saline.

De l'île de Terre-Neuve.

L'Isle de Terre-Neuve n'est sévoya rée du Canada que par un détreter de la même largeur que celui (qui sépper J Douvre & Calais. Elle a environ Ang lieues de circuit; elle gît entre 46 demm & demi, & 51 deg. & demi de la La de nord. L'Angleterre n'en est ébuent gnée que de 600 lieues. On a fait 500, vent ce trajet en vingt jours. O'avoi même l'exemple d'une traversée boot. coup plus courte. Le Marquis de la lorssa che, Lieutenant-Général du Canadare che le Roi de France, cherchant un dans le commode sur les côtes de l'Acadie da ui fut dessein d'y former un établissement, 406. surpris, étant à l'île de Sable, par un Sou si violent, qu'il le porta, malgré Elli en France en moins de douze jours, le dat

DES COLONIES ANGLOISES, 24 MMERCE trouve dans Terre-Nenve des havres ුණුණුණුණ් très-commodes, où les vaisseaux qui vont à la Virginie, à la Nouvelle-Annent de ces lieux, penvent relâcher en E II. EUVE. Décide d'accidens. RRE-NEUV Les François & les Anglois y ont for-ie dans cette in des établissemens les uns & les aues: état de tres long-tems après en avoir fait la déthe de la moricouverte : les premiers par leurs pêcheurs Normands & Bretons, & par Jean Vee saline. razan de Florence, que François I. eneuve n'est sévoya en Amérique en 1523 ou 1524 cher-ue par un détiener des terres inconnues: les derniers celui qui séppe Jean Cabot que Henri VII. Roi a environ d'Angleterre avoit chargé de la même ît entre 46 commission. & demi de la La plûpart des auteurs Anglois attri- Découe n'en est ébuent cette découverte à Sébastien Ca-verte de On a fait or, quoiqu'il n'y ait eu d'autre part que Terrege jours. Of avoir accompagné son pere Jean Ca-Neuve. traversée boot. C'est celui-ci que Henri VII. au-Marquis de la orifa à aller sous le pavillon d'Angleteral du Canada, e chercher de nouvelles terres. On voit nerchant un dans les actes de Rymer la patente qui de l'Acadie da ui fut accordée: elle est du cinq Mars établissement, 496. Sable, par un Sous le regne de Henri VIII. Thorn

orta, malgré Elliot firent un voyage à Terre-Neudouze jours. e dans des vsies de commerce, & Ho-

re

22 HISTOIRE ET COMMERCE

re entreprit d'y fonder une colonie omn mais la disette de vivres sit périr pre nout que tous ses gens. Ces dissérentes tens pêt tatives n'avoient pour objet que de sa re le troc avec les naturels du pays els & d'en tirer de la pelleterie de tout my espece. Les dissicultés qui accompany gnoient ce trasic, & le peu de proson que les avanturiers, dont je viens dint a parler, y avoient rencontré, portere pe ceux de leur patrie à y renoncer.

: hav Les François & les Portugais profesion terent de cette négligence. Ces deu le nations, sans perdre de vse le comme de ce de fourrures, s'adonnoient à la prodr che, à la quelle la multitude de poisso enoie qui abondent dans ces parages les in un pi toit. Le bénéfice qu'elle leur produis. & d devint un aiguillon pour les Anglois pos ils suivirent l'exemple qu'on leur movent troit; & sous Edouard VI. en 154 ais le Parlement d'Angleterre passa un acour ! par lequel il permit à tous les membrae à de la nation Angloise de trafiquer & uerre faire la pêche sur les côtes de Tem Les Neuve & fur les bancs voisins, sans pi qual ver aucuns droits. s uns

En l'année 1579 John Cotton, maoisse chand de Southampton, envoya à Teien: re-Neuve un vaisseau de 300 tonnessest q

Con

DE

OMMERCE DES COLONIES ANGLOISES. 23

une colonie ommandé par Richard Whitburn d'Exfit périr pre nouth en Devonshire pour participer à différentes tera pêche du grand banc, & prendre de ojet que de faite e île une connoissance détaillée. urels du pays elques années après en 1583, Sir eterie de tout imphrey Gilbert, frere utérin du faqui accompany Sir Walter Raleigh, à l'instigapeu de proson du Secrétaire d'Etat Walsingham ont je viens ont au nom de la Reine Elisabeth prenntré, porterer possession de l'île: ce qu'il fit dans renoncer.

Portugais profesion.

nce. Ces det Le Chevalier Bernard Drake fut envûe le comme é en 1585 à Terre-Neuve avec une noient à la prodre pour chasser les Portugais qui tude de poisson prit plusieurs vaisseaux chargés d'huiparages les interpret plusieurs vaisseaux chargés d'huile leur produisse & de poisson, non pas en vertu de ur les Anglois possession que le Chevalier Gilbert qu'on leur movoit prise de Terre-Neuve en 1583, VI. en 1546ais parce que les Portugais étoient re passa un acour lors sous la domination de l'Espaous les membrae à qui l'Angleterre avoit déclaré la e trassquer & uerre.

côtes de Ten Les écrivains ne s'accordent pas sur Producvoisins, sans pagualité du terrein de Terre-Neuve: tions naturelles.

n Cotton, mioisent en Angleterre y viennent très-, envoya à Tien: d'autres prétendent que cette île le 300 tonneaiest qu'un rocher stérile. Les uns & les con

24 HISTOIRE ET COMMERCE autres cependant conviennent que den forêts d'arbres très-vigoureux y couvre Com la terre dans l'intérieur de l'île, & qu'gnie y trouve une multitude innombrable roole daims, de lievres, de renards, d'écrya reuils, de loups, d'ours, de lour chard de castors, &c. Ces circonstances se pu blent annoncer un bon sol. La stério pit que l'on reproche au terrein de Terse lu Neuve peut provenir du défaut de Neuve ture. Les colons, gagnant plus à sie 25 cuper durant l'été à la pêche de la mehe rue que s'ils s'adonnoient au laboura e laissent les champs en friche; ils champs en friche chent même au bord de la mer les vea droits les plus pierreux pour s'y fix cause qu'ils sont les plus propres par Ti Wil dé sécher leur poisson.

D

donna

La premiere compagnie Angloise prime s'associa pour établir une colonie de com d'une co-l'île de Terre-Neuve, fut formée la dans l'île 1609, & obtint des lettres pate de Terre-de Jacques I. L'année suivante le terr

Guy, négociant de Bristol, un des mesaire bres de cette compagnie & auteure l'île l'entreprise, fut chargé de la diriger s'embarqua pour cette île, & y mo dans la baye de la Conception.

En 1615, le Docteur William W. On n han de Carmarthen, Medecin, qui

DES COLONIES ANGLOISES. 25 MMERCE nent que dendoit de Sir John Waughan, premier eux y couvre Comte de Carberry, acheta de la compal'île, & qu'gnie quelques parties de sa concession, & mombrable colut d'y faire un établissement. Il enenards, d'éve ya cette année pour le commencer Ri-de loutre bard Whitburne avec la qualité de son onstances ser éputé. Ce Richard étoit le même qui ol. La stérie poit été employé par John Cotton. On rein de Terre-lui une espece d'histoire de Terredéfaut de Neuve. Il trouva en arrivant dans cette ent plus à sile 250 bâtimens Anglois occupés à la sche de la morue sur le grand banc. che de la morue fur le grand banc.

Le Docteur Waughan ne tarda pas riche; ils chi de Whitburn: il se fixa dans son la mer les pour s'y fixa ble, il y composa un poeme intitupour s y II. The Golden fleece, la Toison d'or, s propres pui dédia au Roi Charles I. & qui sut nie Angloise marimé in-4°. en 1626. ne colonie comme la compagnie qui avoit obfut formée la propriété de Terre-Neuve ne lettres pate l'est usage que d'une petite étendue e suivante le terrein, Sir George Carteret, Setol, un des metaire d'Etat, se sit donner la partie nie & auteur 12 12 qui s'étend entre la baye de de la diriger rigea ce canton en Province, à qui île, & y mo donna le nom d'Avalon, r William Wais Lord Baltimore en Irlande, obtint

cet-

26 HISTOIRE ET COMMERCE cette concession du consentement de concessionnaires à qui le pays apparique noit, ou si Jacques I. envahit leur proque priété pour favoriser son Ministre vouloit se retirer d'Angleterre, afin vaquer plus paisiblement aux exercio fac de la Religion Romaine qu'il professo sub

Il envoya en Avalon une petite con igi nie dans l'année 1621, sous la conde te du Capitaine Edouard Wynne. Capitaine s'établit à Ferryland, & inco éleva une saunerie que John Hick gé persectionna depuis. Sir George vert suivit bien tôt Wynne: il cho auti Ferryland pour le lieu de son séjour, é y sit bâtir une belle maison avec un corre teau très-bien fortifié. Après y avents demeuré plusieurs années, ce Seignes re ayant en vûe une meilleure concesse à t dans la Virginie, retourna en Angrysi terre, où il obtint la propriété de querr partie de cette grande contrée qui ponimer te aujourd'hui le nom de Maryland. conserva néanmoins la propriété d'Ancore lon, & la gouverna par Députés. Leurs. mèmes droits passerent à son sils que celu à jouit tranquillement jusqu'au tems to guerres civiles, où Sir David Kirth réfe pa fur lui ces possessions. Les François se sont établis dans abanne

he.

DES COLONIES ANGLOISES. 27 ERCE ntement de Terre-Neuve beaucoup plus tard ays appartique les Anglois. On veut en Angleterhit leur protequ'ils ne s'y soient introduits qu'à la Ministre qui eur d'une permission de Charles I. rre, asin de les obtinrent en 1634, sous prétexte ux exercique faciliter la pêche de la morue pour u'il professe substitance de quelques couvents de petite colonigieuses à qui leur regle ordonnoit de ous la conde maigre durant toute l'année : les Wynne. Anglois ajoutent que chaque vaisseau yland, anglois qui usoit de la permission étoit John Hickle gé de payer cinq pour cent de sa George Che. Quoi qu'il en soit, les uns & me: il cho autres vécurent tranquillement dans son sejour, établissemens jusqu'au tems de la Après y avontes des deux nations s'attaquerent cere concessor à tour de quelques postes. La paix urna en Ante Ryswick mit sin à ces hostilités. Mais propriété de querre qui s'alluma dans l'Europe au ontrée qui l'ommencement du dix - huitieme siecle e Maryland. in renouvella. Les deux partis furent ropriété d'Antore tour-à-tour vaincus & vain-Députés. Lenfin par le traité de paix à son sils que celu à Utrecht en 1713, la France a qu'au tems de toute l'île à l'Angletere, & ne David Kirth réservée que le droit pour ses pêheurs d'y avoir des échaffauts & des établis dans abannes dans le tems de la pêche, afin B 2 d'v 28 HISTOIRE ET COMMERCE

d'y préparer, saler, & secher leur poisson tra
sur les greves dans l'étendue des côteve e
situées depuis le cap de Bonavista juint
qu'à la pointe-riche.

Etat de la colonie. Avant ces deux guerres, on comptoit dans les établissemens des Anglois II.

Terre - Neuve environ 4000 ames dux tant hommes que semmes & enfant tr.

Depuis que les Anglois sont les semence maîtres de l'île, le nombre des habitaussens est augmenté. Il va présentement appens dessus de 6000.

Cette colonie a été long-tems sans Gouluel verneur. En tems de paix le maî du vaisseau qui arrivoit le premier de I 3 un des ports de l'île au tems de la mon che (le bâtiment ne fût-il que du ple ce de 30 ou 40 tonneaux) étoit l'Amire occ & le Gouverneur pour cette saison. Castril l'appelloit le Lord du havre, the Lellent of the harbour. Cette coutume a ocuprem fionné plusieurs malheurs par l'emplempe sement qu'elle inspire à chaque mai dens de navire de gagner les devants. Itentif tems de guerre le Chef de l'escale l'apr commandée pour soutenir les pêcherre-N Anglois, & écarter du grand bancanada nations ennemies de la Grande Brilla po gne jouissoit de l'autorité. Aujourdis. le maître du bâtiment qui devance ent ré

r leur poissontres dans un des ports de Terre-Neulue des côteve en est encore l'Amiral; mais il y a Bonavista julium Gouverneur à Plaisance qui commande dans l'île.

des Anglois II. Les Anglois ne se sont montrés De la pê-4000 ames doux de la pêche de la morue que lors che de la morue, les & enfant traité d'Utrecht. Quoiqu'au com- & du sont les semencement du dix-septieme siecle ils y commere des habitaussent occupé 250 bâtimens, ils l'a ce de cetsentement avoient négligée depuis au point qu'en-

ems sans Gunuellement 80 voiles en Terre-Neupaix le maire. Les soins que le Ministere prit en le premier de la pour leur assurer cette pêche, tems de la proposition t-il que du ple se commerce. Ils en sont à présent étoit l'Amice occupés. Tous les papiers publics qui cette saison. Castribuent journellement à Londres, ne avre, the Lessent d'exciter le Gouvernement à saisse outume a occapiemiere occasion qui se présentera rs par l'emplempêcher la France d'y prendre part. Et chaque mai dens ce dernier royaume on n'est trèss devants. stentif à la conserver, ils ne tarderont pas nef de l'escale approprier. Occupant déja l'île de nir les pêche erre-Neuve, ils offusquent l'entrée du grand bancanada, & en rendent en quelque sor-Grande Bra la possession précaire pour les Franté. Aujourde C'est un sentiment universellequi devance ent répandu dans la Grande Bretagne, B 3

30 HISTOIRE ET COMMERCE que le Ministere Anglois n'a qu'à vou U loir s'emparer de cette partie de l'Am Neu rique pour s'en emparer en effet, air mur que David Kirth en a donné l'exemp en 1628.

nn

la

fo

Au contraire on pense communate p ment en France que cette idée est value ne. Cette sécurité a pour fondement la population actuelle du Canada; bravoure des Canadiens, qui, com vaisse race de soldats, peuvent être plus busés ves que les habitans des colonies A rent, dont on augmente encore les dessei gers par les cajeux (a) qu'en tems querre on tient prêts à être lâchés contres tre les vaisseaux ennemis qui entrepi m nent de remonter le fleuve.

Le malheur des circonstances, forcerent la France à conclure le transois

<sup>(</sup>a) Les cajeux sont des especes de traitisens bois chargés de matieres combustibles que le laisse aller au courant de l'eau après y mis le seu. On dispose ces cajeux de distance stance dans la largeur du fleuve, en les liates de uns aux autres avec des cordes. Lors rencontreu. In bâtiment, ils l'entourent Laure brûlent.

MERCE

euve.

especes de traitisms & manœuvriers, & qui formoient

DES COLONIES ANGLOISES, 3E

n'a qu'à voi l'Utrecht, excuse la cession de Terre-artie de l'Am Neuve. Sans cette considération on en esset, ain purroit reprocher aux Plénipotentiaonné l'exemple de cette couronne de n'avoir pas ense communité par sa situation près du grand banc. te idée est velui qui la possede doit naturellement bour sondement tems de guerre se rendre le maître du Canada; la pêche. Il peut y tenir quelques qui, compaffeaux armés pour courir sur les na-t être plus butes pêcheurs des ennemis, lorsqu'ils es colonies à sont pas protégés par une force sues colonies à l'entre pas protèges par une force in-e de marchan rieure. Il y trouve une retraite au ues; & les dies qu'il ne foit pas affez fort pour atta-lu fleuve S. Les r. Depuis que les Anglois sont en e encore les des seis n'ont pas sait des pêches fort abon-être lâchés custes. Ils se voyent sorcés d'acheter nis qui entrepre marchands de Baston pour plus de eux millions tournois de merluche; eux constances, au tems du traité d'Utrecht, enconclure le travoient tous les ans à Terre-Neuve 800 navires qui occupoient près de 4000 personnes, tant mariniers qu'ar-

ombustibles que les ans 3000 matelots nouveaux. l'eau après y a saison pour la pêche de la morue jeux de distance depuis le Printems jusqu'en Septemeuve, en les liate depuis le Printems jusqu'en Septemeuve, cordes. Lordes Elle s'exerce dans le golfe S.

ils l'entourent Laurent, dans les environs de Terre-

Ва

32 HISTOIRE ET COMMERCE Neuve, principalement sur un grandle s banc long de 150 lieues, & large duise 50, qu'on appelle le Grand-Banc, de l'é fur d'autres bancs voisins moins confesaire dérables. Cette pêche est de deux soutre tes, la sédentaire & l'errante.

, la fédentaire & l'errante. On appelle pêche errante celle qui uve se pratique par des vaisseaux qui passon tent d'Europe tous les Printems poletice Terre-neuve, & qui rapportent en E de rope vers l'Automne le poisson qu'un trè

ont pris.

det La pêche sédentaire est celle qui silla xécute pendant toute l'année par la x habitans de Terre Neuve, & ceux de Colonies de l'Amérique septentrionale sord,

La morue se prépare de deux saçonnes lab

suivant la premiere on sale à bord d'intest vaisseaux le poisson qu'on prend, & vaissea revient promptement en Europe sade vic mouiller à Terre-Neuve. On appe fe r morue verte celle qui est ainsi salée. L'Mauve Anglois en apportent peu. Elle se de L' bite dans la Biscaye & dans le nord plus ta

dange Portugal. La feconde façon est différente. Les presentes de la feconde façon est différente. Pêcheurs apportent à terre dans de fer chaloupes le poisson à mesure qu'ils sur les prennent. Ils le décolent, le vuide des pr de ses breuilles ou entrailles, l'habille chan

fur un grande le salent sur des échassants qu'ils conle large de l'étendent ensuite sur les greves pour moins conse saire secher. L'île de Terre-Neuve de deux sur le grand nombre de greves qui s'y ante celle que uvent. La morue préparée de cette eaux qui passen qui est plus longue que l'autre, printems potent ce que l'on appelle de la morue seche ortent en Eon de la merluche. Les Anglois en sont poisson qu'un très-gros commerce. Ils l'exercent deux manieres.

t celle qui sa La plus simple est celle que suivent année par le la qui pêchent eux-mêmes ce pois-, & ceux de la Ils sortent ordinairement de Bidieptentrionale sord, de Pool, de Dartmouth, de Bare deux saçonnestable ou de quelqu'autre port de sale à bord d'innest de la Grande-Bretagne sur des n prend, & wasseaux uniquement chargés de sel, n Europe sacce victuailles, de lignes, d'hameçons; On appete se rendent de bonne heure à Terreinsi salée.

u. Elle se L'autre maniere permet d'arriver ans le nord ples tard: mais elle expose par-là à des dangers, à cause des gros tems que l'on différente. L'est ye dans l'arriere faison. Ceux, qui terre dans des ferent cette seconde saçon, chargent nesure qu'ils sur leurs bâtimens des marchandises & nt, le vuide se provisions de diverses sortes qu'ils illes, l'habille changent avec les habitans de l'île pour

B 5.

34 HISTOIRE ET COMMERCE de la morue seche, & leur payent Ang lettres de change ce qu'ils leur en pre nent de surplus. Ces lettres de chang n'ont ordinairement que deux mois sich courir, & sont presque toujours acqui Reco tées avec beaucoup d'exactitude. Il

rive aussi que les habitans de Ten om Neuve chargent ces vaisseaux en to meme ou en partie pour leur propre compu de ce

Un habile pêcheur de morue en pre 350 à 400 par jour. Mais c'est le plus lui le poids du poisson & l'extrême framb qui regne sur le grand banc ne laisse pas de fatiguer. Les bâtimens qu' emploie à la navigation de Terre-Neu e, font de 100 à 150 tonneaux, & par-là 20 à 25 hommes d'équipage. Ceux perce apprêtent leur morue en vert, revisortes nent en Europe dès qu'ils en ont 30 per pa 35,000, ils n'osent en charger davan cutre ge, de peur que les premieres pêch a ne se gâtent. Quelquesois même ils n'ellesse tendent pas qu'ils en aient 30,000.

Presque toute la morue que les la locci glois prennent tant fur les battures mes grand banc qu'aux environs de Terrora de Neuve, fur les côtes de la Nouve de tie Angleterre & de la Nouvelle-Ecosse, La transporte en Portugal, en Espagiantu en Italie. La Barbade & les autres me se

ébi

la

IMERCE

DES COLONIES ANGLOISES, 35 eur payent Angloises en achetent aussi. On prétend s leur en pre que dans ces différens marchés, il se res de chang ébite deux cent mille quintaux de mer-deux mois siche qu'on suppose produire net & dioujours acque ectement 138,000 livres sterling actitude. Il 3,174,000 livres tournois) non cans de Ten compris le fret. Cette somme est entiesseaux en tomement bénéfice. Car le débit du rebut ropre compu e cette pêche que l'on vend aux Antilmorue en pre pour la nourriture des Negres, & is c'est le plu plui de l'huile de morue suffisent pour l'extrême subourser des dépenses qu'elle entrai-panc ne laisse : telles que l'achat du sel, du rum, bâtimens qu'el la mélasse, des provisions de boude Terre-Neu e, des ustenciles, &c. Que l'on juge neaux, & par-là de l'importance d'un pareil compage. Ceux rerce. Passez en revûe toutes les autres n vert, revientes d'occupations, vous n'en trouveils en ont 30 pas qui offre un lucre aussi immense. harger davan Cutre les 138,000 livres sterling que emieres pêche cet article ajoute annuellement aux ri-pis même ils ne desses de l'Angleterre, il procure un ent 30,000 autre avantage à ce Royaume: celui ue que les la secuper une grande multitude d'homles battures mes & de vaisseaux. On estime que le irons de l'eronx du fret de cette masse de saline va de la Nouve tiers de sa valeur.

velle-Ecosse, La partie que l'on en transporte en , en Espagne & en Italie, for-les autres me seule un embarquement de 30,000 B. 6

36 Histoire et Commerce De tonneaux, employe environ 2700 rie mariniers, & peut, en considérant al ppo commerce dans toute l'étendue de soit din cercle, rapporter à la Grande-Bretagnient environ 260,000 liv. sterling (5 ngt 980,000 liv. tournois) par an. Les deux tiers de ce profit proviennent Si Terre-Neuve. topte

La Nouvelle-Angleterre fait un comen Te merce particulier de merluche qui relles bien à une troisieme partie au moins desjet la pêche générale des Anglois. Les Aus que glois occupent en tout à la pêche de la relation de la peche de la relation de la relatio

poisson 500 navires.

Les pêches sédentaires ont beaucou êts
contribué à augmenter la population de Colonies Angloises. Elles donnent revable plus un avantage prodigieux aux Anglore, ul fur les nations qui n'ont que des péchere errantes. Ils se sont emparés de l'appropriée visionnement de toute l'Espagne, vions, Portugal & de la plus grande partie gendar l'Italie, par le bon marché auquel granois pêches les mettent en état de fources tés leur poisson: bon marché que les vae, soi seaux qui partent d'Europe pour pêchutres & revenir dans l'année, ne saurois in egaler.

Le foie de la morue donne une hulle Co égaler.

qui s'emploie dans les ouvrages de moient

mmerce Des Colonies Angloises, 37 viron , 2700 erie & qui est bonne à brûler. On onsidérant al apporte dans des pieces ou barriques endue de socialinairement du poids de quatre à cinq nde-Bretagnant livres, & même jusqu'à cinq cent sterling (5 mgt livres. Le débit en est considérapar an. Le

roviennent Si le commerce de saline n'attiroit pas te l'attention de ceux qui trafiquent e fait un comen Terre-Neuve, les productions naturluche qui vrelles de cette île pourroient devenir ie au moins d'objet d'un assez bon négoce. Les arglois. Les Atais qui y croissent sont très-propres la pêche de cur les mâtures, le mairrain, &c. Les animaux de toute sorte errant dans les ont beaucour ets qui couvrent presque tout le ter-population de l'île, fourniroient des peaux cones donnent venables pour des fourrures & pour d'au-

eux aux Anglores usages. que des péchale système des habitans de Terrearés de l'approcuve qui leur fait négliger ces producl'Espagne, uous, les tient dans la plus étroite dérande partie quadrance des autres Anglois. Ils man-ché auquel qua oient absolument de toutes les néétat de fource tés de la vie, soit pour la nourritu-né que les vae, soit pour le vêtement ou pour les pe pour pêchutres choses les plus communes & les ne saurois indispensables, si les vaisseaux d'Eudonne une huse Colonies Angloises en Amérique n'a-

uvrages de moient soin de les en fournir; Baston B 7

fait

fait une grande partie de ce commercation Le rum & les liqueurs fortes en général le rum & les liqueurs fortes en général le rum & les liqueurs fortes en général le rum de les marchandifes que l'on apportent en Terre-Neuve en plus grande quant que té. Les grosses affaires se font dans ce le île en lettres de change, stipule sen livres sterling, monnoie d'Anglet Perre. Il y a des pieces de monnoie Anglet le re le commerce de détail.

La pêche de la morue est la pépin ma re des Pirates qui insessent de tems l'Ocean occidental. Les marinique l'on y employe, n'ont que des ges fort médiocres, & de plus doive le payer leur transport au ratour. Le grappour les liqueurs fortes, dont au se pour les liqueurs fortes, dont au se pour les liqueurs fortes, dont au se pour les met dans la nécessité de s'ende acce de passer l'hyver à Terre-Neuve ils travaillent comme des esclaves par la gagner de quoi subsisser. Il arrive un nont que les vivres y sont extrément rares: Ceux qui ont des dem profitent de la disette pour les vend un prix exorbitant; desorte que la part des matelots se trouvant réduit part de serve des barques pour exercit leur

DES COLONIES ANGLOISES. 30 MMERCE ce commerc piraterie ou s'engager sur les forbans qui tes en géne manquent pas de se présenter à Terl'on appor Neuve lorsqu'ils ont besoin de regrande quan crues.

font dans a Il y à des Auteurs qui soutiennent que

nge, stipule pêcheurs Basques fréquentoient que oie d'Anglet Perre Neuve avant que Christophle connoie Anglet Comb eût trouvé le Nouveau - Monqui servent de On dit même que l'Espagnol, sur le récit duquel ce fameux navigateur est la pépin ma le projet de chercher de nouvelterres, étoit un Basque Terre-neu-Les marin Guillaume Postel va plus loin, il veut

de plus doive les François ayent visité de toute dont au formorte ses termes: Terra hæc ob lucrose dispenser femam piscationis utilitatem summa litteueur du climent memorid à Gallis adiri, & ante mil-é de s'ende excentos annos frequentari solita est.

Terre-Neuve On trouvera ce qu'il avance moins es esclaves personant, si l'on se rappelle qu'Antoine.

Il arrive de Nicolas Zeni freres, Nobles Véniy sont extrétions au service d'un Roi de Finlande,
ont des den des den l'action de l'arrive de

our les vend la rador & l'Estotilande.

sorte que la Corneille Wytsliet, Sécrétaire du Conrouvant réduitoyal du Brabant, attribue, de mêle parti de que Postel, la découverte de Terpour exerce Neuve aux François. Mais il ne la

fait

40 HISTOIRE ET COMMERCE fait pas remonter austi haut: Britones dit-il. & Normanni, anno à Christo 1504, 163 bas terras invenere dum Afellorum maring rum piscationi intenderent.

A ces témoignages on peut joindre celui de Marc l'Escarbot, auteur d'un 2 ? histoire de la Nouvelle-France, qui (E) crivoit en 1608. Voici comme il parle inic De toute mémoire, & des plusieurs siech Pro nos Dieppois, Malouins, Rochelois & Marrod riniers du Havre de Grace de Honfleur autres lieux, ont les voyages ordinaires ce pays là pour la pêcherie des morues de A ils nourrissent presque toute l'Europe, pourvoyent tous vaisseaux de mer.

l'or Il est encore à remarquer que quadrine Jacques Quartier toucha à Terre-Neustiele en 1534, une partie des caps & des positivo de cette île portoit des noms Franciano ville de

çois ou Basques.

De ces passages on doit conclured av le nord de l'Amérique a été connu lo mine tems avant Colomb; & que quoique te François ne se soient pas établis les par là miers à Terre-Neuve, eux, & les Mone ques, y alloient, ainsi qu'aux côtes cosses l'Acadie, exercer la pêche avant Ac les autres peuples de l'Europe euleur entendu parler de ces terres.

D

DES COLONIES ANGLOISES, 41

ut : Britones Christo 1504, **CDD CDD CDD CDD CDD CDD** 

MERCE

### CHAPITRE III.

peut joinde auteur d'un l'ACADIE ou NOUVELLE rance, qui COSSE. Etablissement d'une Coloomme il parle nie dans l'ACADIE: limites de cette plusieurs siech Province: état de l'ACADIE: ses ochelois & M. roductions naturelles : son commerce: de Honfleur Deuplade envoyée en ACADIE.

les morues de Acadie ou Nouvelle-Ecosse a long-De l'Atems été occupée par les François, cadic ou le mer. l'Europe, tems été occupée par les François, cadic ou Nouvelle mer. l'Ont cédée aux Anglois par le dou-le-Ecofquer que qualité d'Utrecht. Cet se.

à Terre-Neurtiele porte en substance que l'Acadie caps & des pour Nouvelle-Ecosse, conformément à es noms Franciennes limites, comme aussi la

ille de Port-Royal ou Annapolis-Rooit conclure avec sa banlieue, ensemble la sou-été connu lo commeté, propriété & possession des que quoique terres, places dépendantes de ce s établis les partiendront à perpétuite à la

eux, & les les de la Grande-Bretagne & à ses qu'aux côtes cosses etc.

CH

pêche avant Acadie avant cette cession, avoit l'Europe eule du Canada. La plûpart des Histo-ient racontent que Jean Cabot & Jean

## HISTOIRE ET COMMERCE

DI

Verassan y prirent terre l'un & l'autreque que le premier y enleva deux ou trolle qu naturels du pays, & les emmena Angleterre; & que le second y fut to par les Sauvages. Mais leur rapport rien de fûr. Il se trouve même contre par quelques écrivains.

Etabliffement d'une cadie.

comp Les François jetterent en 1604 co fondemens d'une colonie dans l'Acaderince Colonie Presque tous ceux qui la composoit dans l'A-étoient Protestans. Ils avoient à le de tête Pierre du Guasts, Sieur de Mon Sur Xaintongeois, Gentilhomme ordina int-de la chambre, & Gouverneur de Po lequel après la mort du Commandeur la Chatte, avoit obtenu la commission fif Henri IV. avoit donnée à ce Commondé deur pour continuer les découver de n-té commencées par Jacques Quartier, poien pour y faire des établissemens. On sabla avoit encore accordé le commerce Jac clusif des Pelleteries, depuis le quane Fra tieme degré de latitude nord, jusqu'illeté & des lettres-patentes de Vice-Amiratre ter Calviniste, & le Roi lui avoit per fa l'exercice public de sa Religion en Addiem

MMERCE DES COLONIES ANGLOISES. 43 un & l'autit que pour lui & pour les siens. C'est deux ou trops qui a bâti la ville de Port-Royal, aus emmena dard'hui Annapolis-Royale.

cond y fut ti la céda depuis avec les terres adeur rapport mentes tant & si avant qu'elles pourroient nême contrei mendre à un gentilhomme qui l'avoit acempagné, nommé Jean de Biencourt, en 1604 connu sous le nom de Sieur de Pou-dans l'Acad cincourt. Quelques années après la a composoir Marquise de Guercheville s'associa avec

avoient à les dernier. sieur de Mon Sur ces entrefaites les marchands de omme ordinamint-Malo présenterent une requête au erneur de Posonseil du Roi, pour reclamer les droits commandeur la nation, lésés par le privilege excommission de la commerce des Pelleteries acà ce Commondé à M. de Monts. Ils obtinrent es découver n-tôt un arrêt qui le révoquoit. Ils es Quartier de même fait retirer en 1588 un ffemens. On mablable privilege octroyé aux neveux commerce Jacques Quartier. On pensoit alors epuis le quante France qu'il ne falloit pas empêcher la nord, jusqu'il inté naturellement acquise à toute personne droit de con trafiquer avec les peuples de decà.

uarante-sixie M. de Monts découragé par ce con-Vice-Amira retems, abandonna l'entreprise. La dans toute de Marquise de Guercheville l'engagea à lui de Monts de les droits, & envoya M. de la lui avoit per la ffaye ou du Saussay former un éta-Religion en Attachment dans le voisinage de Port-

Royal. Ce fut en 1613. M. de la Saute faye plaça sa colonie à l'embouchure die la riviere de Pentagoët, qui est par le quarante-quatre degrés vingt minuté su fur la rive septentrionale, & lui donne le nom de S. Sauveur.

A peine les nouveaux Colons avoient de la le tems de se loger, qu'ils vire paroître onze bâtimens Anglois partis de la Virginie sous les ordres de Samuol Argali, pour faire la pêche vers l'and des Monts-Deserts, située vis-à-vis Pentagoet. Ce Commandant ayant a pris qu'il y avoit des étrangers sur continent dans le voisinage de cette la résolut de les en chasser: se fondant sune concession de Jacques I. Roi de compagnie de ses sujets de s'établir ju qu'au quarante-cinquieme degré da l'Amérique septentrionale. Comme si pareil acte pouvoit lier d'autres que su sujets de la couronne Britannique.

Argall détruisit sans peine l'habitation naissante de Saint-Sauveur, & emmever avec lui à Jamestown, capitale de nuy Virginie, ceux des habitans qui vous rent le suivre. Peu de tems après, il qui ordre du Gouverneur-Général de ce te province de se remettre en mer pour

COMMERCE DES COLONIES ANGLOISES. 45 M. de la Sauder chasser les François de toute l'Acal'embouchure die. Cette expédition ne lui coûta pas qui est par kples de peine que la premiere. Il ruina, vingt minutes coup férir; Port-Royal, & tout e, & lui donce qui restoit d'une ancienne habitation; M. de Monts avoit élevée à Sain-

cer, qu'ils vire En 1621 le Chevalier William Ale-Anglois partis andre, alors Sécrétaire d'Etat pour l'Erdres de Samucolle & créé depuis Comte de Sterlings, pêche vers l'annt demandé à Jacques I. à l'instiga-ituée vis-à-vis en de Ferdinand Gorges, Président de andant ayant a Compagnie de la Virginie, tout ce étrangers sur avoit été enlevé à la France dans nage de cette le partie du Canada, ce Monarque r: se fondant le gratifia; à condition que les plantaques I. Roi deuens qu'il y formeroit releveroient de voit permis à la souronne d'Ecosse, & seroient gouts de s'établir mées suivant les loix de ce Royau-

Britannique. Ne velle - Ecosse, & donna à l'autre le peine l'habitation de Nouvelle-Alexandrie. De concert veur, & emmaver une compagnie qu'il présidoit, il n, capitale de novoya dans sa nouvelle propriété un bitans qui vou le le des d'un grand nombre de tems après, il connes qui avoient le dessein de s'y ur-Général de com.

nettre en mer po Cette colonie n'avoit pû encore prendre

ad Histoire et Commerce Des dre une forme réglée lorsque Charles poien par son traité de mariage avec Henrice l'A te-Marie de France, abandonna l'Accommi die aux François. En 1628, c'est-à au ger re, environ trois ans après à l'occasion terr du siege de la Rochelle, qui fournisse eté aux Anglois un prétexte pour comme e tre des hostilités contre les François, mensions emparerent de nouveau de ces canto en même tems qu'ils se rendirent males. tres du Canada sous la conduite de le leur vid Kirth.

La France éprouva de la difficulté à 7, faire restituer ce qu'elle venoit de publis dre. Les négociations entamées à ce mes jet traînant en longueur, elle arma vaisseaux pour reconquérir ce qui lui P partenoit. La vûe de ces préparant don porta la Cour d'Angleterre à la perse pou sion de Milord Montaigu, à rendre bonne grace ce qu'il ne lui auroit de été aisé de conserver. Le traité du R fut signé à Saint-Germain-en-Layeran vingt-neuvieme de Mars de l'antique ago 1632.

Les choses demeurerent sur ce putes assez long-tems; mais Cromwell é devenu Protecteur, envoya en 1654 al Major Sedgwick attaquer l'Acadie, a V ordre d'en chasser ceux qui ne mente

dro

éc ,

que Charles doient pas reconnoître la domination avec Henriche l'Angleterre. Sedgwick remplit sa indonna l'Accommission. Cromwell rendit l'Acadie à 528, c'est-à a gentilhomme François résugié en Ancès à l'occasion terre, nommé de la Tour, qui avoit qui fournisse eté les droits de Milord Sterlings sur pour comme de contrée. M. de la Tour les cés François, de ensuite au Chevalier Thomas Temde ces cantons.

rendirent me les Anglois resterent en possession rendirent me leur conquête jusqu'en 1670. Cette ée, le traité de Breda, conclu dès la difficulté à 7, par lequel les François se virent venoit de publis dans cette partie de leurs dotamées à ce mes en Amérique, sut exécuté en elle arma séquence d'un réglement signé à Bastrir ce qui lui par le Chevalier Temple, le mêces préparate dont nous venons de parler, muniterre à la perse pouvoirs du Roi de la Grande-Breu, à rendre et lui auroit de Grand-Fontaine, Plénipotentiaite du Roi Très-Chrétien, qui assuroit à la men-Layer france tout le pays qui s'étend depuis s'ars de l'an la goët jusqu'à l'île de Cap-Breton in-lusivement.

ent sur ce ples François demeurerent tranquil-Cromwell ét dans cette province l'espace de voya en 1654 et ans. Mais en 1690 Sir William er l'Acadie, a se vint de la Nouvelle-Angleterre se ex qui ne vecenter devant Port-Royal, principal drois de la desaction de la desac 48 HISTOIRE ET COMMERCE DE établissement de leur colonie, & se ure empara, ainsi que d'un Fort sur la rive pur re Saint-Jean qu'il démolit. Il fit ven a der le pays à ceux d'entre les Français no de qui refuserent de prêter le serment de se fidélité au Roi d'Angleterre, & mit Cel Gouverneur dans la place pour conte mander ceux qui consentirent d'y restre e La France recouvra encore la N

velle-Ecosse à la paix de Ryswick. Genér le la perdit de rechef en 1710 par lepuis armes des Anglois durant la guerre par le m. la succession d'Espagne. Cette promins ce, comme on l'a vû au comment para ment de ce chapitre, appartient aujude de d'hui à ses derniers conquérans, and a vertu du traité de paix signé à Utrechte Ba on lui 1713.

die.

Limites Les auteurs varient sur l'étendue lable j de l'Aca-l'Acadie. Les uns donnent ce nor Ar toute une Péninsule de forme trianguelle-E re qui borne l'Amérique au sud-est, on dor où se trouve Annapolis-Royale. Doug C tres, & singulierement MM. Chief, i plain & Denis, la resserrent dans l'autre limites beaucoup plus étroites. Le pare mier, suivant le Pere Charlevoix, et en je copie ici, ne donne le nom d'Actieux p qu'à la côte méridionale de la Presquite le; & M. Denis qui a long tems cont District

ommerce des Colonies Angloises. 49 lonie, & suré dans ce pays-là, qui nous en a ort sur la rivonné une description très-exacte, qui olit. Il fit ven a possédé en propre & gouverné au re les França en du Roi la côte orientale, est du mê-le serment me sentiment. erre, & mit Celui-ci divise en quatre Provinces lace pour contre la partie occidentale & méridio-tirent d'y restre e du Canada: laquelle avoit de son encore la Nons quatre Propriétaires, Lieutenans Ryswick. Genéraux pour le Roi. La premiere n 1710 par depuis Pentagoët jusqu'à la riviere Saintt la guerre plan. Il la nomme la province des Eté. Cette promins; & c'est ce que l'on appelloit au commendaravant la Norimbegue. La secon-partient aujus depuis la riviere de Saint-Jean jusonquérans, que cap de Sable: il lui donne le nom gné à Utrechte Baye - Françoise. La troisieme, seon lui, est l'Acadie, depuis le cap de fur l'étendue able jusqu'à Camceaux; & c'est ce que nnent ce nor Anglois ont d'abord nommé Nou-forme trianguel e-Ecosse. La quatrieme, qui étoit e au sud-est, on domaine & son gouvernement, de-Royale. De Camceaux jusqu'au cap des Ro-nt MM. Chie, il l'appelle la Baye de S. Laurent: Terrent dans l'autres la nomment la Gaspésse.

troites. Le le diroit-on pas même que l'on ait Charlevoix, cu en vûe cette façon de penser de nos le nom d'Acade plus anciens auteurs sur l'Acadie, e de la Presque que le Roi Très-Chrétien cédoit

Illing

50 HISTOIRE ET COMMERCE à la Reine d'Angleterre, & à ses sur les cesseurs à perpétuité, l'Acadie ou Nouvellie d Ecosse, conformément à ses anciennes limes un tes, comme aussi la ville de Port-Royann ou Annapolis Royale, avec sa banlier Car puisque ce traité ajoute le Pourre Royal à l'Acadie ou Nouvelle-Ecoss il s'ensuit, ce semble, qu'il ne comprise noit pas toute la Presque-île sous le nous d'Acadie ou de Nouvelle-Ecosse. ette I

&

A la vérité dans plusieurs traités se sont faits entre les deux Couronna on on trouve le nom de Nouvelle - Econoloi attribué tantôt à la Péninsule exclusive ment à la côte méridionale du Cana ser tantôt à cette côte exclusivement à ne péninsule. Mais on ne prouvera aucun mémoire qui puisse faire foi, l'une & l'autre l'ayent porté en mé plus tems. Outre que ces changemens qu tems. Outre que ces changemens qu'nom sont modernes, & qu'il s'agit n'a tre les Anglois & nous des anciementant limites de l'Acadie ou Nouvelle-Econom

En Angleterre même la Péninsule Les A les côtes du Continent qui lui sont les ralleles, ont autrefois si peu formé de tre cantons confondus sous la même de la Re mination que l'on a vû que quand William Alexandre fut gratifié partiey; Roi Jacques I. de tout ce qui avoit

MMERCE DES COLONIES ANGLOISES. 51 & à ses sur levé à la France dans cette vaste par-die ou Nouvellie du Canada, il nomma la Péninsule anciennes lime uvelle-Ecosse, & donna au reste le de Port-Royanan de Nouvelle-Alexandrie. oute le Pour les quarante-troisieme & cinquan-l'Acadie. welle - Ecoll & unieme dégrés latitude nord. 'il ne compine de Port-Royal sa capitale n'a ja-sile sous le nous été fort considérable. Quoique Ecosse. Ecosse place fût dans une situation trèseurs traités par la pour les François à qui el-ux Couronne donnoit la commodité d'inquiéter les ouvelle - Eccapiois de la Nouvelle Angleterte, & nsule exclusive roubler le commerce de leurs coloale du Canada septentrionales: quoiqu'il s'y fît un lusivement à négoce en bois de construction, e prouvera poisson, en fourrures, en cuirs le faire foi, es; négoce qui avoit attiré en Aca-porté en mépolus de six mille habitans; jamais changemens qu'elle a appartenu à la France, qu'il s'agit p'a eu d'autre fortification que de s des ancienes antes palissades incapables d'arrê-Nouvelle-Economoindre corps de troupes. e la Péninsule des Anglois ont mis cette ville dans qui lui sont de un peu meilleur, depuis qu'elle peu formé de entre leurs mains. C'est en l'honneur la même de Reine Anne qu'ils lui ont donné que quand nom d'Annapolis. Le commerce t gratifié paris y font est le même que celui qui ce qui avoit

52 HISTOIRE ET COMMERCE y a eu lieu de tout tems. Il consistem en bois de construction, en fourrures cau en poisson, &c. Les Sauvages let apportent les pelleteries, & les tre quent avec eux pour des marchandis d'Europe de peu de valeur, dont habitans d'Annapolis ont soin de fournir. font

are

Cette ville est située au fond d'udes it baye qui forme un bassin, auquel alfian donne deux lieues de long sur une On estime que ce bassin per adi contenir mille bâtimens à la fois. L'alla c

trée en est difficile.

rés da Il étoit important pour les Angant le de s'assurer de la possession de l'Acad Les indépendanment des raisons qui proutes vent naître de l'étendue qu'elle ajolessime à leur domaine. Les François qui se il toient établis dans cette contrée, sons, lioient avec les Sauvages qui dem Coloni rent à l'Est de la Nouvelle-Angleterd'en fo & s'en servoient pour mettre obstation aux progrès de cette Colonie. En teles ma de guerre ils en tiroient d'utiles seconorve dans les incursions qu'ils faisoient & qui environs du Nouvel-Hampshire & pour el la province de Main. Du côté de luile mer, Port-Royal servoit de retraite en en E'fle

MMERCE DES COLONIES ANGLOISES. 53 . Il consilermateurs qui couroient sur les vaisen fourrures Leux Anglois. C'étoit le Dunkerque Sauvages let l'Amérique.

, & les tra La cession qui a été faite de ce pays marchandik a Grande-Bretagne, a rendu la Nou-eur, dont le lle-Angleterre plus tranquille, & a nt soin de duré son commerce. Les Anglois ne

sont pourtant pas tout-à fait délivrés au fond d'udes inquietudes que leur donnoient les n, auquel alliances des Sauvages avec les Franng sur une cois. Ces derniers qui habitoient en ce bassin pracadie n'ayant pas voulu se soumettre la la fois. L'a la domination Angloise, se sont retiron dans la Gaspésie, d'où ils incommo-

ur les Ang t leurs voisins.

on de l'Acad Les terres de l'Acadie sont presque Producisons qui proutes fertiles en bled, pois, fruits & tions nae qu'elle ajologumes, qui, avec le gros & menu turelles. rançois qui be ail dont les habitations sont pour-

contrée, suis, suffisent pour la subsistance de la ges qui dem Colonie; & la mettent même en état

elle-Angleterd'en fournir les autres Colonies.

mettre obstation y trouve dans plusieurs endroits olonie. En teles mâtures plus fortes que celles de d'utiles seconorvege. Le Mairrain qu'on y fait, ils faisoient & qui sert à construire des barriques lampshire & pour encaquer le poisson & pour mettre

Du côté de huile de loup-marin, est excellent. Il

it de retraite en envoye en Europe.

L'île aux Loups, ainsi nommée de C 3

la grande quantité de loups-marins quant y terrissent, fournit beaucoup de peauconde ces amphybies, & de l'huile. Ou la tire du lard des plus jeunes, do utr trois ou quatre suffisent pour faire un la barrique. Cette huile quand elle cul fraiche, est très-douce & très-bonne auc manger. On s'en sert aussi à plusieures autres usages, particulierement à bler. Elle n'a point de mauvaise ode plopa La traite de la Pelleterie, l'app ples

merce de de la morue-seche qui donne en about tr l'Acadie dance à la côte, offrent aux habit dets de l'Acadie des moyens plus promusée de s'enrichir. Parmi les pellete de-la qu'on y achete, le castor tient le parent mier rang, les autres sont les loute les loups-cerviers, les renards & parte sieurs autres. Les peaux d'orignacs

(a) On appelle Orignac ou Orignal da baique Canada & dans toute l'Amérique septentificant le, une sorte d'animal sauvage que l'on aglois le Elend & Elant en Europe.

tibles

L'elend fournit de deux sortes de man partie dises, l'une qui est le pied se vend partie de marchands épiciers-droguistes: il s'en distre très-peu. On lui attribue la propriété de de pendre les accès de l'épilepsie. L'autre peau que l'on passe en huile à la façon de sternier ceintures, des gans, &c.

MMERCE Des Colonies Angloises. 55 aps-marins quorment aussi une partie considérable du coup de peat commerce de l'Acadie. Les castors e l'huile. O ui viennent de cette province & des jeunes, do utres Colonies Angloises plus méridio-pour faire ut ales, se vendent librement par les par-quand elle culiers en Angleterre, sans dépendre très-bonne aucune compagnie. Ils valent à Lonaussi à plusieures 5 à 6 schellings la livre. erement à back La pêche de la morue se fait dans la

nauvaise ode plopart des rivieres & des petits gol-eterie, l'app ples de cette côte. Par l'article 12 donne en abstraité d'Utrecht, il est défendu aux t aux habit mets du Roi de France, d'exercer la dite s plus promothe à 30 lieues près les côtes de la Noules pellete de Ecosse, depuis l'île de Sable inclusitor tient le poment, en tirant au sud-oüest.

ont les loute Les marchandises d'Europe que l'on renards & porte à la Nouvelle-Ecosse, consistent renards & tout ce qui est nécessaire pour le vê-ux d'orignacs ment, le ménage & même en comestibles de différens genres. On les déou Orignal da baique à Annapolis, d'où elles se distrierique septentificant dans le reste du pays. Les Ansortes de marchie à Baston & dans les autres colo-

fortes de manies de leur nation qui sont plus au sud. ied se vend paries de leur nation qui sont plus au sud. ses: il s'en de gouvernement d'Angleterre pro-Peuplade la propriété de la réforme qui se sit des troupes envoyée psie. L'autre de la réforme qui se sit des troupes envoyée le à la façon de la conclusion de la conc

56 Histoire et Commerce nie de la Nouvelle-Ecosse. Il offrit d' bandonner des terres aux Officiers aux Soldats qui voudroient y passer s'y établir. Ce projet fut formé par Lord Hallifax. La Cour l'ayant accepts le té en 1749, les Lords Commissair uni chargés de la direction du commerce enc des colonies firent publier par son det ju dre qu'il seroit accordé 50 âcres de tent de re à tout soldat ou matelot qui voudre d se fixer dans cette partie de l'Amerila que, sans être tenu d'aucune redevates ce durant l'espace de dix ans, & santelo pouvoir être forcé de payer après terme au delà d'un schelling par an pour uis ces 50 âcres. wiers e

DE

Le

re l

ure lons

A chaque soldat qui auroit semmer en enfans, dix âcres de plus par chadembar personne dont sa famille seroit component é sée, & même par chaque tête dont Ense viendroit à être augmentée.

endroit à être augmentée. A chaque bas-Officier 80 âcres, le Mar. 15 âcres de plus par chaque person s'emb qui dépendroit de sa famille; 200 âcomes. à chaque Enseigne; 300 à chaque Litors q tenant; 400 à chaque Capitaine; 6, & à tout Officier d'un rang au-dessus ant celui de Capitaine, & 30 âcres de finner croît à ces mêmes Officiers par characté d' personne que seur famille comprende voit

DES COLONIES ANGLOISES. 57

MERCE DES COLONIES ANGLOISES. 57
Il offrit de Le gouvernement promit de plus de Officiers re les frais du transport, de la nournt y passer ure, & de l'entretien des nouveaux formé par lons durant l'espace d'une année al'ayant acces s leur arrivée; & qu'il leur seroit Commissaire rni des armes, des provisions, des commerce enciles, des outils, autant qu'il ser par son cet jugé nécessaire pour les mettre en âcres de la de défricher & de cultiver les tere de l'Amer la pêche, &c.

cune redevates conditions faites aux Soldats & ans, & attelots furent offertes à tous Charpen-ayer après , Calfas, Serruriers, Maçons, ng par an pur nuisiers, Briquetiers, & autres ouriers en tout genre qui voudroient pas-

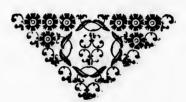
roit femmeer en Acadie. Les Chirurgiens qui lus par chagembarqueroient pour s'y habituer, de-

feroit component être traités sur le même pied que e tête dont Enseignes. ée. Cet avertissement sut publié au mois er 80 âcres, le Mars: & au commencement de Mai haque person sembarqua pour l'Acadie 3750 perille; 200 âconnes. Elles se sont établies sur les à chaque Litotes qui bordent la baye de Chebuc-Capitaine; & y ont bâti une ville à la quelle ng au-dessus nt donné le nom de Hallifax, en o âcres de l'auteur du projet. Au iers par cha d'Octobre de la même année, il e comprendit déja 350 maisons élevées, &: C 5

58 HISTOIRE ET COMMERCE l'on attendoit qu'avant l'hiver il y e

auroit bien davantage.

Le Parlement a alloué des fomm confidérables pour l'aggrandissement cette colonie. Dans la même année s'est embarquée la premiere peupla qu'on y a envoyée depuis la paix, donna pour cet embarquement & autres frais de l'entreprise une som de 40,000 liv. sterl. (920,000 liv. to ala Cold mois). Il donna en 1750, pour le m me objet, une autre somme de 57,5 Colo hv. 19 schel. 3 d. 1 sterl. (envir Colo 1,324,400 liv. tournois), & en 1751, undu liv. troisieme somme de 53,927 liv. 14 sch. Pro 4 d. sterl. (environ 1, 240, 221 RH DE tourn.) VE



CH

1 10

Dé GH

con

sette les: AN

en

MMERCE hiver il ve

des fomm indissement nême année is la paix, uement & &en 1751, u

DES COLONIES ANGLOISES. 50

## CHAPITRE IV.

niere peupla la NOUVELLE-ANGLETERRE. Découverte de la NOUVELLE-AN-GETERRE: etablissement de cette se une some contrée: laquelle comprend la Colonie de o,000 liv. to la NOUVELLE-PLYMOUTH, la co, pour le re Colonie des MASSACHUSETTS, la me de 57,5 Colonie de la CONNECTICUTE, la sterl. (envir Colonie de NEW-HAVEN, la Colonie & en 1751, un du NOUVEL-HAMPSHIRE & de la 27 liv. 14 sch Province de MAIN, les Colonies de ,240,221 RHODEISLAND & de la PROVI-DENCE. Constitution de la NOU-VELLE-ANGLETERRE: état de sette Colonie: ses productions naturelles: Commerce de la NOUVELLE-ANGLETERRE.

> A Nouvelle-Angleterre s'étend le De la long de la mer depuis la Nouvel-Nouvel-York jusqu'à l'entrée d'une riviere le-Angle-terre. nommée Kinibeki. Elle occupe une lite de côtes d'environ 300 milles (100) es) depuis le 41 degré de latitude tentrionale jusqu'en approchant du Sa plus grande largeur est de 50 mil--

CHA

60 HISTOIRE ET COMMERCE

milles: quelques auteurs la portent à milles: quelques auteurs la portent le nen 190; mais leur sentiment est peu suivil pui Selon la position de cette contrée au inde milieu de la Zone tempérée, elle de ors vroit jouir du même air que le Langue ute doc & l'Italie: l'hiver y est cependan aller plus froid que dans la Grande-Bres Ca tagne.

Découverte de

on ne sait rien de détaillé sur la de ne couverte de ce pays, & sur le comme che la Nou-velle An ce que les Européens y ont exercé ju Dan gleterre, qu'au voyage du Capitaine Barthologies mée Gosnold dans l'année 1602. Jem, c Cabot ne fit qu'en reconnoître les cont. tes, lorsqu'il alloit à la découverte des continent de l'Amérique septentrional onal Amidas & Barlou qui commercerent essent 1684 dans la Virginie pour le comp Gosn d'une compagnie qu'avoit formé nme Chevalier Walter Raleigh dans le de fave fein d'y former une colonie, ne pér vo trerent pas jusqu'à cette contrée, & ué i François Drake qui y fit une descensiu, :

Le souvenir des premiers navigatement ur qui y avoient abordé étoit tellement deus la facé que ce fut le hazard qui y conde & fit le Capitaine Bartholomée Gosno Cap. Les Anglois qui n'avoient commend que fréquenter les côtes orientales du collegoil

tine or

vo

DES COLONIES ANGLOISES. 61 MERCE a portent à ment de l'Amérique septentrionale que st peu suivi epuis que Sir Raleigh avoit tenté d'y contrée au onder une colonie, ne connoissoient pas ée, elle de ors toute leur étendue, ni la vraie e le Langue oute qui y conduisoit de chez eux. Pour est cependant aller ils prenoient par les Canaries & Grande-Bress Caraïbes; ce qui allongeoit leur voge de plus de mille lieues. Le Capi-llé sur la de me Gosnold sentit qu'il devoit y avoir ur le comme chemin plus court. Il mit à la voile nt exercé just Dartmouth, & cingla presque tou-ine Bartholiurs à l'ouest, au lieu de dériver au 1602. Jean, comme on le pratiquoit ordinairemoître les cont. Cette manœuvre le conduisit par-découverte des îles qui sont sur le côté septen-septentrional onal d'une baye que l'on appelle à numercerent désent la Baye des Massachusetts. our le comp Gosnold n'avoit que des vûes de oit formé mmerce. Cet endroit ne lui paroissant h dans le des favorable pour y trafiquer, il remit onie, ne pét voile & tira au sud. Après avoir contrée, & sué toute la nuit, lorsque le jour sut t une descentiu, au lieu de se trouver au large, il en vit enfermé dans une anse que forems. ers navigatement une langue de terre très-avancée

ntales du collespoisson se nomme cod en Anglois.

C Z Gos-

it tellement dans la mer. Il prit le parti de s'y arrê-

qui y conda & donna à ce promontoire le nomomée Goino Cap-cod, à cause de la quantité de

nt commence qui abonde autour de ce cap.

## 62 HISTOIRE ET COMMERCE

fement de la

Gosnold descendit dans deux peu pr îles voisines du cap.cod; il nomma Nouvel- ne l'île Elisabeth, & l'autre Marth le-An- Vineyard. Il y séjourna environ un m gleterre. & commerça avec les naturels du pa Le bénéfice qu'il retira de ce voyage ona la peinture avantageuse qu'il fit du proutl engagerent des négocians de Plymou uvo d'Exeter & de Bristol (qui l'avoir ser employé) à entreprendre un établissent ment dans cette nouvelle contrée.

Des marchands & de riches particle La liers de Londres conçurent dans le reces me tems le dessein de former une conte de nie dans une autre partie de la Viscolionie; je dis dans une autre partie de cuth Virginie; car alors les Anglois compartiele noient sous ce nom tous les pays s'étendent de la Floride à la Nouve foi Ecosse:

Les uns & les autres, c'est-à-dire négocians de Plymouth, &c. & de r to de Londres demanderent au Roi l'or charte qui les autorisat à s'établir des quel ces cantons éloignés. Ils obtinrent entern 1606 de Jacques I. des lettres pater (datées du 10 Avril), par lesquelle en composoit deux compagnies disting. L tes sous le nom de premiere & section des Colonie de la Virginie, & leur cédoient ent

pa

I'A

voir

34

Gre

OMMERCE DES COLONIES ANGLOISES. 62 ns deux petimopriété d'une étendue de cent milles pays dans tel endroit de cette partie il nomma lautre Marth l'Amérique qu'ils voudroient choisir. nviron un mayoir les avanturiers de Londres entre aturels du pa 34 & le 41 degré de latitude septen-e ce voyage, sonale (a), & les avanturiers de Plyqu'il fit du prouth entre le 38 & le 45. Mais sans is de Plymour uvoir entre-mêler leurs possessions, ni (qui l'avoir ser entre les colonies qu'ils élevere un établissient un espace moindre de cent mille contrée.

riches particle La charte distingua les concessions ent dans le reces deux compagnies, en nommant ormer une conte des associés de Londres Virginie de la Virginiale; & celle des associés de Plytre partie de des uth, Virginie septentrionale. Par un Anglois compricle de la charte les deux colonies fu-ous les pays déclarées relever en plein fiet & à la Nouve foi & hommage du Château-Royal Greenwich, au Comté de Kent en h, &c. & direction de la Roi ne se réserva ent au Roi Wor & de l'argent qui seroit trouvé à s'établir den quelque tems que ce fût dans toutes.

par lesquelles ) Les Anglois appellent Avanturiers ceux npagnies distribute prennent des actions dans les compagnies emiere & sour sour soutenir des colonies, ou pour & leur cédoielle entreprise que ce soit.

On:

lettres pater

64 Histoire et Commerce

On n'ambitionnoit alors d'avoir un pier Néa dans l'Amérique que par l'espérance d'avoien découvrir quelques mines d'or ou d'antirés

gent.

La compagnie de Plymouth que l'or es ch nommoit aussi le Conseil de Plymouth 614, parce que le plus grand nombre des alent d sociés demeuroit dans cette ville, en oque voya la même année 1606 un vaisses le Je sous la conduite de Henri Challons pou la c examiner plus particulierement le pay, con où elle devoit envoyer des colons. Coux. Capitaine ayant pris sa route par les île atrior Antilles fut pris par les Espagnols. Con gens accident découragea les associés, o pêch peut-être auroient-ils renoncé à l'entre e dis prise si le Lord Popham qui en étoit l'an. Il me n'est envoyé à ses propres dépendarles un autre vaisseau. Celui-ci qui sit un vi mort yage heureux, leur rendit leur premis Prince empressement. Ils armerent pour un uvelle nouvelle expédition deux navires sur le puis de puis de leur premis le premis le puis de leur premis leur premis le puis leur premis le puis leur premis le puis leur pr quels cent hommes s'embarquerent L'Ex vec toutes les provisions nécessaires. 🎑 fav aborderent en 1608 en Amérique, des con commencerent un établissement à l'en aisseau bouchure de la riviere Sagadahock sfeau mais la mort du Lord Popham qui am glete va presque aussi - tôt, entraîna la ruis nde à de cette colonie naissante.

Néa

s des

DE

pôch

MMERCE DES COLONIES ANGLOISES. 65 avoir un piece Néanmoins les navigateurs contiespérance d'y voient toujours de visiter ces côtes,

d'or ou d'au tirés par les profits que leur offroient pêche & le commerce des pelleteries. outh que l'or es choses resterent en cet état jusqu'en de Plymouth 614, que quatre particuliers équipembre des afont deux vaisseaux pour aller faire la te ville, en oque avec les Sauvages de l'Amérique vaisseaux. Jean Smith qui avoit été Président Challons pour la colonie de la Virginie méridionament le part, commandoit l'un de ces deux vais-es colons. Coux. Il fit voile vers la Virginie sepite par les île ptrionale. Y étant abordé, tandis que spagnols. Con gens de son équipage s'occupoient à associés, de péche, il parcourut le pays à queloncé à l'entre e distance de la mer, & en leva le

ui en étoit l'a un. Il le présenta à son retour au Prince copres dépendarles, depuis Roi d'Angleterre après qui sit un var mort de Jacques I. son pere. Ce sur leur premis Prince qui donna au pays le nom de ent pour un uvelle-Angleterre qu'il a toujours porté navires sur le pouis ce tems-là.

barquerent L'Expédition de Smith qui lui avoit nécessaires. Les favorable, ranima les espérances Amérique, des concessionnaires. Ils envoyerent un ment à l'entaisseau pour essayer de les réaliser. Ce Sagadahock Meau arrivé à la côte de la Nouvellepham qui am gleterre, ne put seulement mettre du raîna la ruit nde à terre. Les Sauvages, mécondes Anglois avec qui ils avoient

Near

66 HISTOIRE ET COMMERCE trafiqué précédemment, attaquere ceux-ci lorsqu'ils se présenterent. autre tentative qui fut faite dans la m me vûe en 1610, rencontra le même obil cle, & n'eut pas un plus heureux fuce

Ces difficultés rebuterent absolume les concessionnaires: ils abandonners leur projet, & ne firent usage de charte qu'en accordant de petits em cemens sur les côtes de leur concess à des marchands particuliers qui v à blissoient des sactories en été pour commodité de la troque avec les Sau ges. Il est probable que le dessein d lever une colonie dans ces cantons échoué entierement, si de nouvelles, constances n'avoient porté des perf nes de consideration à entreprendre l'exécuter. Je veux parler des Non-c formistes qui, vovant qu'il ne leur c pas permis de jouir dans l'ancienne gleterre de la liberté de confeience ap laquelle ils sonpiroient, résolurent l'aller chercher dans la Nouvelle,

Pluticurs s'étoient déja retirés en l lande depuis quelques années pour l ter le zele persecuteur des Prélats. Id Robinson, Minustre Brownitte, & J. Brewster étoient à leur tête. Ils cur d'abord quelque peine à obtenir la Bien de

DE iffici hfin s coi ntric En outh min a rot p-co. omm rres i la là

e) ics Die oi nr he mpag leur ou

a qui nid ar libe er dref

attaquere ission de s'établir en Amérique. Mais nterent. Unis no souffrit qu'ils traitassent avec e dans la ma concessionnaires de la Virginie sep-

e dans la ma se concessionnaires de la Virginie septembre obligationale.

En 1621 ils s'embarquerent à Ply-Colonie outh au nombre de 120 personnes, de la outh au nombre de 120 personnes, de la outh au nombre de 120 personnes, le-ply-a route qu'ils tinrent les condustit au mouth. p-cod dans la Nouvelle-Angleterre, omme ce lieu ne faisoit pas partie des irres qui leur étoient cédées, ils entré-irent de s'en éloigner & de cingler au d. Mais le mauvais tems & la rigueur de s'en éloigner & de cingler au d. Mais le mauvais tems & la rigueur de s'en où ils avoient débarqué. Se troutet des persont des persont de s'encerent de se fixer dans l'encerendre des Non-ca leur avoit concédée, & par la nécestil ne leur avoit concédée, & par la nécestil ne leur avoit soncédée, & par la nécestil ne leur avoit concédée, & par la nécestil ne leur avoit soncédée, & par la nécestil ne leur avoit concédée, & par la nécestil ne leur avoit concédée, & par la nécestil ne leur avoit de s'arrêter dans un il ne leur de du ils étoient de s'arrêter dans un l'ancienne qui ne dépendoit ni de l'Angleteronscience ap ni d'aucune Puissance de l'Europe; résolurent veyant, pour ainsi dire, rendus à eur liberté naturelle, ils commencerent retires en l'ar dresser un acte, dans lequel ils se nées pour connurent sujets de la couronne d'An-Prélats. La terre, & s'engagerent solemnelle-mitte, & la jent à observer les loix qu'ils seroient ête. Ils cure in commun consentement pour le btenir la Phen de la colonie. Tous les chefs de faON HISTOIRE ET COMMERCE DES famille, au nombre de 41, fignere mme cet acte. & élurent en même tems d'entr'eux, John Carwer, Gentilhor me d'une fortune confidérable, pon. être leur Gouverneur durant cette née. C'est ainsi que toutes les sociés ont du se former lorsque la barbarie la force n'empechoient pas ceux qui réunificient d'user de leur raison.

Les nouveaux colons choisirent quals n'e que tems après un havre commode di lété, la baye du cap cod pour y former le r. Po établissement. Ils lui donnerent le m de New-Plymouth ou Nouveau-Plymous gager en mémoire du lieu d'où ils étoient padfor tis d'Europe. Leur nombre se trouve neessie réduit pour lors à 10 samilles. Chaca e, ils cut pour son logement un terrein d'adevin perche en largeur, & de trois en détaire gueur; & pour prévenir toute dison Dès c voient composer l'enceinte de la petert po ville qu'ils vouloient élever.

Tels furem les fables commencement de la colonie de la Monvelle-Angles re, sujourd'hui une des plus florificion ex tes que les Anglois avent en Amérique noit d D'abord ses progrès surent lents. 1529 elle ne comprenoit encore quo viron 300 personnes. Cependant

en ient Com buth

buron n où uvoie roient

Non-o s'y re , dep le th totale

clle f

MMERCE 41. figuere iéme tems . Genulhor lérable, po

rant cette la barbarie is cenx qui raifon.

trois en détaires. spaces q

. 10 plus florifi ent lents. encore qua

Cependant

DES COLONIES ANGLOISES, 60 mmerce qu'elle faisoit l'avoit déja mien état de rembourfer ceux qui aient fait des avances pour sa fonda-

Comme les habitans du Nouveau-Plyes les sociés buth n'étoient point autorisés par la puronne d'Angleterre à occuper le tern où ils avoient bâti leur ville, ils uvoient craindre que quelques courtichoisirent que le n'en demandassent au Roi la pro-commode de sété, & qu'ils ne vinssent les dépossé-y former le r. Pour prévenir les vexations qu'ils nerent le me roient eucs à essuyer dans ce cas, ils roeau-Plymer gagerent leur Gouverneur (William ils étoient pe adford) à solliciter en son nom la pre se trouve neession du pays. Lorsqu'il l'eut obtenilles. Chacage, ils lui acheterent ses droits, & parn terrein d'adevinrent eux-mêmes Seigneurs pro-

toute difou Dès que l'on vit en Angleterre que te colonie étoit établie affez folidee de la proposition de craindre de la craindre de l ommencema Non-conformistes conçurent le dessein elle-Angles s'y retirer, afin d'éviter la tirannie plus florisi on exerçoit à leur égard. & qui de en América noit de jour en jour plus insupporta-, depuis que Charles I. étoit monté le thrône. Ce Prince avoit abandontotalement le gouvernement de l'Egli70 HISTOIRE ET COMMERCE

glise à des hommes imbus de principal baye arbitraires, intolérans, & beaucoup plene flo disposés à tourmenter qu'à concilier le emba différens partis qui divisoient l'Egli Anglicane.

L'ambitieux Laud, Evêque de Lor dres, & depuis Archevêque de Canto ndart bery, à qui Charles I. avoit donné pren confiance, engageoit ce Monarque dan ens la des démarches violentes qui rendoie urd'hi fon gouvernement odieux. La cour Et aux c clesiastique qu'on nomma aussi la bau Cette commission, instituée à l'occasion des de le la mélés de Religion qui troubloient l'Are que gleterre, étoit devenue une Inquisitie ent d Protestante sous son administration. One sou tribunal condamnoit à des amendes exo bitantes, à la prisor, au bannissementiles re fans égard pour les loix fondamentale baye de l'Etat, & fans autre regle que le qui s

Colonie

ques.

Ce furent ces excès qui détermina ette de la be-rent des milliers de fujets à sortir du mEn 1 ye des yaume, & à aller chercher un asile dan et enc Massa-chusetts. les deserts du Nouveau-monde. En 162 des John White, Ministre de Dorcester et s'ét avant obtenu une patente du Conseil de rds de Plymouth, forma une compagnie que fond entreprit de tenter un établissement dans autres

15 pi oins, ins c tout

caprice & la volonté suprême des Evenarles-, Bo

de principe baye des Massachusetts. Elle arma eaucoup ple de flote de six vaisseaux, sur laquelle concilier le embarquerent 350 personnes, avec pient l'Eglis es pieces de bétail, des chevres, des pins, six pieces de canon, des munique de Lor pus de guerre, des tambours, des érie de Canto ndarts, &c. cette flote mit à la voile premier Mai, & arriva le 24 de Juin lonarque dans la baye, dans l'endroit où est auqui rendoier aux colons y bâtirent.

Cette transmigration qui ne put se asson des de sans un certain éclat, sut un exem-

ation des de re sans un certain éclat, sut un exemploient l'Ar e que les Non-conformisses s'empresent d'imiter. Dès l'année suivante, nistration. Ce soule de personnes de tout sexe & tout rang, vint sur une stote de dix bannissement des rensorcer la colonie naissante de baye des Massachusetts. Plusieurs vilqui sont autour de Salem, telles que ime des Evi harles-Town, Vatertown, Dorchest, Boston, &c. doivent leur origine

fortir du ma En 1635, une flote de vingt voiles La Coloun afile dans et encore à la même baye. Une par-nie de la de. En 1641 des passagers qu'elle apporta, alle-Connecticute.

Dorcester et s'établir quelque tems après sur les du Conseil de rds de la Connecticute, & y jetterent mpagnie que sondemens de plusieurs villes: ensièment dans autres d'Hertsord, de Windsor, de 72 HISTOIRE ET COMMERCE

Weatherfield, de Springsfield, &c. ils des étoient autorisés par une charte émanée acc de l'assemblée de la baye des Massachu-yer setts. Comme ils se voyoient hors de trée limites de ce gouvernement, ils se for pou merent une constitution particuliere, de Fen s'engagerent mutuellement d'obéir au Say-loix qui passeroient à la pluralité de Lor-voix dans leurs assemblées d'Etat (or rou nomme ainsi les Parlemens des colore de nies). Cette colonie obtint de Charles li tans en 1662, une charte très-favorable tilem On appelle cet établissement la coloni me, de la Connecticute, à cause de la rivie & au re de ce nom, sur les bords de laquelle ter de elle s'est fixée à 50 ou 60 milles de su Conn embouchure.

La persécution qui continuoit tou Nouv jours en Angleterre, fit naître vers a noître tems - là dans l'esprit de plusieurs per associe fonnes de qualité de la secte des Pur Une palem rique, espérant trouver dans ces clima alors, sauvages la paix qui leur étoit resus considuents leur pays natal. Le Lord Say, le considuent acheté du Comte de Warwin désens la propriété de quelques terres dans le rem Nonvelle. Angleterre auprès de la rivis pour le la rivis partir Nouvelle-Angleterre auprès de la rivie Pour le

DES COLONIES ANGLOISES. 73 MERCE ield, &c. ils des Narrhagausetts que Charles I. avoit arte émanée accordée à ce Comte en 1630. Ils envoarte émaner accordée à ce Comte en 1630. Ils envo-yerent à leurs dépens dans cette con-trée un Gentilhomme nommé Fenwich; t, ils se for pour y commencer un établissement, rticuliere, à Fenwich y bâtit une ville qu'il nomma d'obéir au Say-Brook, en l'honneur des deux pluralité de Lords qui l'avoient employé. Mais les s d'Etat (or troubles qui augmentoient en Angleter-ns des color de donnant lieu de penser à ses commet-de Charles libration de partie plus u-tilement en ne s'éloignant pas du royau-me, ils rénoncerent à quitter l'Europe, se de la rivie & autoriserent ce Gentilhomme à traise de la rivit & autoriserent ce Gentilhomme à trai-ds de laquelle ter de leurs terres avec la colonie de la milles de so Connecticute.

L'Expédition de Fenwich dans la notinuoit tou Nouvelle-Angleterre, ayant fait connaître vers a noître le dessein du Lord Say & de ses plusieurs per associés, la cour en prit de l'inquiétude. Une pareille désertion l'allarma, principalement à cause du bruit qui courut alors, que quelques autres personnes de considération, entre lesquelles on comptoit Cromwell, méditoient un semblable projet. Elle crut y mettre obstacle de marque en publiant une proclamation portant désense aux Officiers des Ports de laiserres dans de la rivie pour le Nouveau-Monde. L'Expédition de Fenwich dans la

Cet-

## 74 HISTOIRE ET COMMERCE

Colonie
de New-tre effet que d'exciter les moqueries de llaven. la Nation. Loin que l'affluence des Anglois d'Europe en Amérique diminuât, ils y vinrent en si grand nombre en 1637, que ne trouvant pas de place dans la baye des Massachusetts, ils allerent s'établir à l'embouchure de la Connecticute sur un terrein qui n'avoit en

core été concédé à Personne, & y bâtirent Guilford, Milsord, Stamford, Brainford, & New-Haven: cette derniere ville donna son nom au reste de la

colonie.

La colonie de New-Haven n'eut ni charte ni commission, soit de la couronne d'Angleterre, soit du gouverne. ment de la baye des Massachusetts. Mais elle acquit le plus incontestable de tous les droits à la possession du pays qu'embrasse son territoire par la cession que les naturels lui en firent. Les premiers colons, qui par la fituation du lieu où ils s'étoient fixés ne se trouvoient compris dans l'étendue d'aucun gouvernement voisin, s'unirent en corps politique, & s'obligerent mutuellement à fe défendre les uns les autres, ainsi qu'à obéir aux loix qu'ils seroient dans leurs assemblées.

Tan-

DE Ta moien velledoient Des d Maffa res de dusieu tés qu Hamps Ces de territoi Massac rent s même te. La ils rend

chusetts
fous sa
Outr
s'en étc
considés
1638,
dence,

Ces deu

1663 p

erigées :

Elles av

olierent

DES COLONIES ANGLOISES. 75

Tandis que ces établissemens se for- Colonie moient dans le sud-ouest de la Nou-du Nouvelle-Angleterre, ses frontieres s'éten-vel doient en même tems sur nord-est. Hamp-Des détachemens sortis de la baye des de la Pro-Massachusetts eleverent entre les rivie-vince de res de Merrimack & de Sagadahock Main. e de la Conplusieurs villes qui composent deux Comtés que l'on nomme, l'un le Nouvel-Hampshire, & l'autre la Province de Main. Stamford, Ces deux Comtés sont situés hors du cette derterritoire de la colonie de la baye des reste de la Massachusetts. Ceux qui s'y transporterent s'unirent en corps politique, de en n'eut ni même que la colonie de la Connecticude la coue. La division s'étant mise parmi eux, gouverne. ls renoncerent à l'autonomie, & supislachusetts. plierent l'assemblée générale des Massacontestable chusetts de leur permettre de se ranger ion du pays sous sa dépendance. r la cession

Outre ces grands établissemens, il Colonie s'en étoit formé deux autres bien moins de Rhotuation du considérables: un à Rhode-Issand en de-Istrouvoient 1638, & un autre en 1640 à la Provide la la Providence. corps poli-le Ces deux colonies furent incorporées en ellement à 1663 par une charte de Charles II. & , ainsi qu'à trigées en un gouvernement particulier. dans leurs Elles avoient déja reçu une charte du

gou-

Tan.

RCE

luisit d'au-

queries de

ce des An-

diminuât,

nombre en

de place

tts, ils al-

l'avoit en-

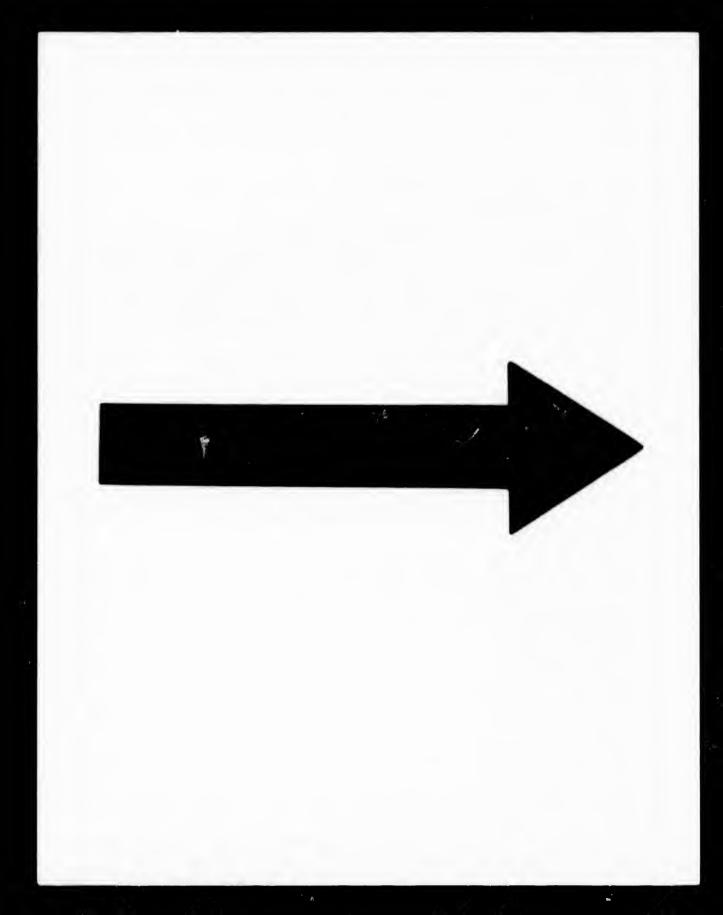
, & y bà.

. Les pre-

tuation du

corps poli-

iellement à



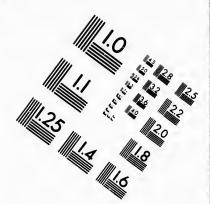
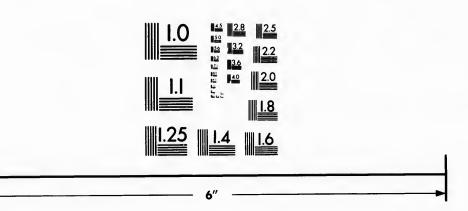


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WEBSTER, N.Y. 14580 (716) 872-4503

STATE OF THE STATE

76 HISTOIRE ET COMMERCE gouvernement de la baye des Massachusetts.

Ces différens établissemens avoient chacun leurs loix particulieres & leurs Magistrats qui étoienr élus par les colons mêmes. Quoiqu'ils fissent autant de gouvernemens distincts les uns des autres, ils étoient néanmoins unis par une confédération pour les choses qui les interessoient en commun. Ils confirmerent leur alliance en 1643 par un acte dans lequel ils prirent le nom de Colonies-unies. En vertu de cette alliance deux Commissaires députés de chaque établissement devoient se trouver dans un lieu marqué pour y décider des affaires de la Nouvelle-Angleterre, suivant les directions de l'assemblée particuliere de la colonie qu'ils representoient.

La Nouvelle-Angleterre subsista sur ce pied jusqu'en 1684 qu'il plut à Charles II. de révoquer les chartes des colonies qu'elle comprenoit, & de changer leur constitution. Ce Prince réunit la Nouvelle Plymouth & la baye des Massachusetts en un seul gouvernement, duquel il sit dépendre la Connecticute, New-Haven, Rhode-Island, & la Pro-

DE viden contir lier q neur perfor c'est-à le fut shire. ces de Charle le cold paux de sa despot velle Grand venue tonnoi de leu les arm

Ils fe ciennes mettoie de l'An ce Roy loit qu' ment d

tenu ei

yerent

MERCE Maffachu-

ns avoient es & leurs ar les colent autant es uns des s unis par choses qui Ils confirpar un aciom de Co. tte alliance de chaque ouver dans der des afleterre, fuinblée partis represen-

subsista sur blut à Chartes des co-& de chanrince réunit a baye des vernement, nnecticute, & la Pro-

VI.

personne à ces deux gouvernemens; c'est-à-dire que le Gouverneur de Baston le sut tout à la fois du Nouvel-Hampshire. La cour n'a point séparé depuis ces deux offices. En même tems que Charles II. fit ces changemens, il priva le colons du droit d'elire leurs principaux Magistrats, & leva des impôts de sa seule autorité sur la colonie. Ce despotisme ne dura pas. A peine la nouvelle de la révolution arrivée dans la Grande-Bretagne en 1688 fut-elle parvenue dans ces cantons, que les Bastonnois fatigués des procédés arbitraires de leur nouveau Gouverneur, prirent les armes, l'arrêterent, & après l'avoir tenu en prison quelque tems, le renvoyerent en Europe. Ils se flattoient de recouvrer leurs an- Consticiennes libertés. Mais comme elles les tution

DES COLONIES ANGLOISES. 77

vidence. Il laissa le Nouvel-Hampshire

continuer de former un district particulier qui devoit même avoir son Gouver-

neur propre. Mais il nomma la même

mettoient trop hors de la dépendance de la Nouvelde l'Angleterre, dans laquelle l'intérêt de le-Ance Royaume, leur pays originaire, vou- gleterro. loit qu'on les retînt, ils obtinrent seulement de Guillaume III. en 1699 une

nou-

HISTOIRE ET COMMERCE nouvelle charte qui les rétablit dans une partie de leurs droits.

Suivant cette charte, la nomination du Gouverneur, du Lieutenaut-Gouverneur, du Secrétaire, & des Officiers de l'Amirauté, est totalement réservée à la Couronne d'Angleterre.

Le commandement de la milice appartient au Gouverneur nommé par le

Roi, comme Capitaine-Général.

Tous les Juges inférieurs & superieurs, les Sheriffs doivent être nommés & préposes par le Gouverneur, mais avec l'avis & le consentement du Confeil.

Le Gouverneur peut rejetter les loix qui lui sont proposées par l'assemblée générale de la colonie, & casser les ac-

tes qu'elle a faits.

Enfin, toutes les loix formées dans l'assemblée générale, & aux-quelles le Gouverneur a donné son approbation, doivent être encore confirmées par le Roi même; & si dans l'espace de trois c'est à ans le Roi vient à les rejetter, elles demeurent sans force.

Par ces dispositions la Nouvelle-Andson D gleterre perdit la nomination de ses Ma- Quand gistrats, le commandement de la mili- peller ce, & la voix conclusive dans la légis tel des

latid avar quel com avan héré re de

nie e certa que d avec fer de & de droit dre co & d'y

ment que le à la pl deux Gouv

Cet être co MERCE it dans une

nomination naut - Goules Officiers nt réservée

milice ap. nmé par le éral.

rs & fupeêtre nom-Souverneur, ntement du

tter les loix l'assemblée & d'y apporter remede. affer les ac-

la.

DES COLONIES ANGLOISES. 79 lation: prérogatives dont elle jouissoit avant 1684, & qui la rendoient en quelque forte un Etat libre à - peu - près comme étoit la République de Hollande avant que le Stathouderat fût devenu héréditaire. Il lui reste cependant encore de grands priviléges.

L'Assemblée générale de cette Colonie est composée de Magistrats, & d'un

certain nombre de Députés élus par chaque canton. Elle a seule concurremment avec le Gouverneur le pouvoir d'imposer des taxes, de faire des concessions & des loix. C'est en elle que réside le droit de juger souverainement, de prendre connoissance des griefs du peuple,

Les Magistrats & les Députés forment deux chambres distinctés. Il faut rmées dans que les loix, les actes, &c. ayent passé k-quelles le là la pluralité des voix dans toutes les pprobation, deux avant que d'ètre présentées au nées par le Gouverneur pour obtenir son assent,

ce de trois c'est à dire son consentement.

r, elles de Cette affemblée générale ne fauroit être convoquée que par le Gouverneur, uvelle-An-Ion Député, ou la cour des Assittans. de ses Ma. Quand elle est convoquée elle peut ap-de la mili-peller devant elle le Gouverneur, ou ns la légis tel des Magistrats qu'elle trouve à pro30 HISTOIRE ET COMMERCE pos, & examiner leur conduite. C'est à elle que ressortissent les appels que l'on interjette des cours de judicature insérieures.

Chaque ville qui contient plus de trente Bourgeois doit envoyer deux Députés à l'assemblée générale. Baston en nomme quatre. Une ville qui n'a pas vingt Bourgeois ne peut envoyer qu'un

Député.

Un des avantages de la constitution de la Nouvelle-Angleterre, est que l'assemblée générale élit tous les ans les membres du Conseil qui doit assister le Gouverneur de ses avis. Il est vrai que le Gouverneur doit donner son agré-

ment aux sujets qu'elle nomme.

La Colonie de la Connecticute & celle de Rhode-Island, lorsque Charles II. leur avoit redemandé leur charte, avoient usé d'une ruse qui leur servit à la révolution. Elles n'avoient remis que celle qu'elles avoient obtenues de ce Prince. De sorte que quand Guillaume III. monta sur le thrône de la Grande-Bretagne, elles firent valoir celles qu'elles tenoient de l'assemblée de la baye de Massachusetts. En vertu de ces chartes, le peuple dans ces deux colonies jouit de toute l'autorité. Il élit tous les ans

les n Conl me. de la III. a fon n te, l Capit Nouv

tre.

Dè

gleter Elle c mi les homm ges bides fo mins, la beau vées, ports,

Des l'agricu élevoie comme les que

feaux

auroier

cet éta

· les

ite. C'est ippels que judicature

t plus de r deux Dé-Baston en qui n'a pas oyer qu'un

constitution est que l'ases ans les t assister le st vrai que fon agréne.

ecticute & ue Charles ur charte, ur fervit à remis que ues de ce Guillaume a Grande-celles qu'ella baye de es chartes,

onies jouit

us les ans

·les

les membres de son Parlement, de son Conseil d'Etat, & son Gouverneur même. La milice n'y reçoit point d'ordres de la Couronne. En 1693, Guillaume III. ayant nommé pour commander en son nom les troupes de la Connecticute, Benjamin Fletcher qui étoit déja Capitaine-Général & Gouverneur de la Nouvelle-York, de la Pensilvanie, &c. cet Officier ne put se faire reconnoître.

Dès l'année 1648, la Nouvelle-An-Etat de gleterre se voyoit dans un état florissant. la Nou-Elle contenoit 24 à 25,000 ames, par-velle Anmi lesquelles on comptoit 7 à 8000 hommes. Elle avoit 50 villes ou villages bien bâtis, 40 eglises, un château, des forts, des prisons, des grands chemins, &c. La propreté des maisons, la beauté des rues qui étoient bien pavées, la commodité des magasins, des ports, des quais; le nombre des vaisseaux qui appartenoient aux habitans auroient fait douter de la nouveauté de cet établissement.

Des colons, les uns s'appliquoient à l'agriculture, semoient des grains, & élevoient du betail. Les autres faisoient commerce des productions du pays:telles que la farine, le biscuit, le bœuf sa-

D 5

lé,

## 32 HISTOIRE TT COMMERCE

lé, le poisson, &c. Ils regardoient alors comme leur principale ressource cette derniere denrée qui est encore une des meilleures branches de leur commerce.

La guerre civile n'apporta aucun obstacle à la prospérité de la NouvelleAngleterre. Mais lorsque la liberté dont
elle avoit joui, tandis que l'administration avoit été entre les mains du Parlement & de Cromwell, vint à être génée
sous le regne de Charles II. & de Jacques II. ses progrès se rallentirent. La
charte que Guillaume III. lui accorda,
rétablit chez elle la tranquillité, ranima
son commerce, & rappella l'abondance. Ses richesses, ainsi que sa puissance,
sont aujourd'hui portées à un point qui
donne de la jalousie à l'Etat dont elle tire son origine.

En 1646, un Ministre nommé Elliot, que l'on appelle l'Apôtre des Indiens (a), entreprit de convertir les Sauvages de la Nouvelle-Angleterre à la foi de J. C. Il apprit leur langage, & tradussit même en langue sauvage plusieurs livres de piété, entr'autres la Bible entiere. Ce

....

derr ge

conc un a de la trée. gnie Trésc l'auto

fonne

si bo

fer pd

qu'ella Cet en con donné état d dont le liv. ste biens

fields, Charles fields on iffoit a rer ses

Cathol

fes bier loin de ma tou

<sup>(</sup>a) Les Anglois appellent Indiens tous les Saurages de l'Amérique.

RCE loient alors urce cette e une des ommerce.

aucun ob-Nouvelleiberté dont administras du Parle-

être génée & de Jacntirent. La i accorda,

ité, ranima l'abondan. a puissance,

n point qui dont elle ti-

mmé Elliot. Indiens (a), auvages de foi de J. C. aduisit mêieurs livres entiere. Ce

der-

DES COLONIES ANGLOISES. 83° dernier ouvrage fut imprimé à Cambrid.

ge en 1664.

En 1649, le Parlement voulant seconder les travaux de M. Elliot, passa un acte pour encourager la propagation de la foi chez les infideles de cette contrée. Il érigea par cet acte une compagnie composée d'un Président, d'un Trésorier, & de quatre Assistans, & l'autorifa à recevoir les charités des personnes qui voudroient contribuer à une si bonne œuvre, de même qu'à disposer pour cette même œuvre des sommes qu'elle auroit reçues.

Cette pieuse compagnie sit une quête en conféquence du pouvoir qui lui étoit donné. Le produit de la quête la mit en état d'acquérir quelques biens-fonds, dont le revenu montoit environ à 600 liv. sterlings. Une grande partie des biens qu'elle acquit fut achetée d'un Catholique nommé le Colonel Bedingfields, qui s'étoit endetté au service de: Charles I. A la restauration Bedingfields crut que la circonstance lui fournissoit une occasion favorable de réparer ses pertes. Il tenta de rentrer dans ses biens, mais le Chancelier Hyde, liens tous les loin de favoriser ses prétentions, confirma tous les droits de la compagnie par

D 6

una:

84 HISTOIRE ET COMMERCE une nouvelle charte, dans laquelle on lui donna le nom de Société pour la prédication de l'Evangile dans la Nouvelle-Angleterre.

Cette Société, la premiere de ce genre qui fut formée dans les domaines de la Couronne Britannique a actuellement un fond d'environ 1000 liv. sterlings de revenu, avec lequel elle entretient dans la Nouvelle-Angleterre quinze ou feize Missionnaires, partie Anglois, par-

tie Sauvages convertis.

Les Historiens rapportent un trait remarquable de l'équité des Puritains qui vinrent s'établir en Amérique. Quoique, si ils n'eussent consulté que leurs forces, ils eussent pû se prévaloir de leur nombre & de leur charte pour choisir le lieu de leur séjour sur les côtes où ils se fixerent sans avoir égard aux droits des Sauvages, à qui naturellement le pays appartenoit; ils aimerent mieux acheter d'eux le terrein qu'ils crurent nécessaire à leur dessein, & ne regarderent la charte dont les prérogatives leur étoient cédées que comme une permission de leur Prince qui les autorisoit à traiter avec ces Sauvages.

Il s'en faut bien que les Espagnols ayent respecté à ce point le droit natu-

rel. un r pent s'en recou s'en cher cruau me le

folu a

La pas c moins Anglo tifs qu chassé tant d fureur teurs c fible d formés zele. Quake fectaire des sie verent

se des

eux ét

amende

tu- colonie

ERCE quelle on ur la préuvelle-An-

e ce gennaines de uellement . sterlings entretient quinze ou glois, par-

un trait remitains qui
Quoique,
urs forces,
leur nomnoisir le lieu
ù ils se fixedroits des
ent le pays
ux acheter
mécessaire
rent la charétoient céion de leur
raiter avec

Espagnols droit naturel. Au lieu d'acquérir légitimement à un prix modique les pays qu'ils occupent en Amérique, ils ont mieux aimé s'en emparer à main armée, & avoir recours à des massacres horribles pour s'en assurer la possession. On doit chercher la cause de leur injustice & de leur cruauté dans le Machiavelisme qui forme les principes du gouvernement absolu auquel cette nation est soumise.

La fidélité dûe à la vérité ne permet pas de dissimuler quelques autres faits moins honorables pour les Nouveaux-Anglois. Ce peuple composé de fugitifs que l'intolérance des Prélats avoit chassés d'Angleterre, & qui avoient tant de fois détesté dans leur cœur la fureur & l'impitoyable dureté des auteurs de leur exil, dès qu'il se vit paisible dans les établissemens qu'il avoit formés, se livra à la chaleur d'un faux zele. Il poursuivit opiniâtrément les Quakers, les Anabaptistes, & d'autres fectaires dont les sentimens différoient des siens. Les Quakers sur-tout éprouverent sa sévérité. La moins rigoureuse des loix qui furent portées contre eux étoit celle qui condamnoit à une amende quiconque répandroit dans la colonie aucun de leurs livres. Un auteur

rel.

### 86 HISTOIRE ET COMMERCE

teur qui a écrit de la Nouvelle-Angleterre remarque à cette occasion que l'on eût mieux fait d'ordonner à quelque Théologien de résuter le traité latin de M. Barclay en faveur du Quakérisme.

Charles II. fut obligé d'interposer son autorité pour modérer l'acharnement des Nouveaux-Anglois. Mais comme si l'espece de frénésie qui possédoit les esprits dans cette colonie eût eu besoin de dédommagement, ils accuserent quantité de personnes de magie, & en firent périr plusieurs pour ce

prétendu crime.

La Nouvelle - Angleterre se divise en plusieurs Comtés ou Shires, qu'on suppose contenir près de deux cent mille ames. Baston située dans le Comté de Suffolck en est la capitale. Excepté deux ou trois villes de l'Amérique Espagnole, il n'y en a aucune dans le Nouveau-Monde qu'on puisse lui comparer. Elle est bâtie au fond de la baye de Massachusetts. Des rochers à fleur d'eau & un petit archipel n'en laissent approcher que par un passage étroit, où trois vaisseaux auroient peine à entrer de front. Au sortir de ce détroit on trouve un large bassin dans lequel 500 voiles peuvent

vent me l régul piece

mole plus a leurs of te dar pect e ries, of cupée.

Bass comme mérique on en tres ass la baye

deux I

grande qu'on e à dever la mer. le frênce le noye mac. ture &

commod

e Angleque l'on quelque latin de térisme.
nterposer l'acharnes. Mais qui possépolonie eût e, ils acs de mas

s pour ce

se divise es, qu'on leux cent dans le la capitavilles de n'y en a nde qu'on est bâtie Machusetts. c un petit ocher que trois vaifde front. trouve un oiles peu-

vent

vent être à l'ancre à la fois. Guillaume III. y a fait élever une forteresse réguliere. Elle montée de 100 pieces de canon.

Au fond de la baye on a construit un mole qui s'avance assez pour que les plus grands vaisseaux puissent débarquer leurs cargaisons sans alléges. On compte dans la ville 3 à 4 mille maisons. L'aspect en est riant. Il y a cinq Imprimeries, dont les presses sont toujours occupées. Il paroît à Baston une gazette deux sois par semaine.

Baston fait sans contredit plus de commerce qu'aucune des villes de l'Amérique Angloise. Outre cette ville, on en compte douze ou quatorze autres assez considérables sur les bords de

la baye des Massachusetts.

La Nouvelle-Angleterre produit une Producgrande quantité de bois. Il est vraitions naqu'on en a tant abbatu qu'il commence turelles
à devenir rare à dix ou douze milles de Nouvella mer. Le chêne, l'orme, le sapin, le-Anle frêne, le ciprès, le pin, le noisetier, gleterre,
le noyer, le cédre, le hêtre, le sumac. Le sumac sert pour la teinture & pour la tannerie: ce qui s'accommode très-bien avec la quantité de

cuirs

88 HISTOIRE ET COMMERCE cuirs que fournit le pays. Le chêne est propre aux constructions de marine.

Ces matériaux mettent les Nouveaux-Anglois en état de construire beaucoup de bâtimens de mer. Ceux qui sortent de seurs chantiers, outre qu'ils ne coûtent pas cher, sont recherchés pour leur bonté. Cet objet sorme une des branches de seur trasic. Les bâtimens du même genre qui se sont dans les autres colonies Angloises, n'approchent pas de la qualité de ceux de la Nouvelle-Angleterre.

Les mêmes arbres dont on garnit les jardins & ies vergers dans l'ancienne Angleterre, viennent très-bien dans la Nouvelle. Il n'est pas rare d'y voir un planteur (a) tirer cent bariques de cidre par an des pommes qu'il recueille sur son terrein. Outre le commerce que les Nouveaux-Anglois sont de cette boisson, ils envoyent aux Antilles une

grande

gran On a fes o glete re. de la la N que o Le

fes,
pays,
racine
rotes,
eignor
Le fol
vre,

des pon nairem Les An en y ar On

où il fe feaux, dans la gognes corneille

dec. C dans ce Les

bétail, 1

<sup>(</sup>a) Les Anglois nomment Planteurs généralement tous les habitans qui passent dans une colonie pour établir des plantations, & les distinguent par - là des Avanturiers qui sont ceux qui prennent des actions dans les compagnies formées pour soutenir ces colonies.

chêne est arine.
couveauxbeaucoup
ui fortent
s ne coûpour leur
des brantimens du
les autres
ochent pas
Nouvelle-

garnit les l'ancienne den dans la d'y voir un les de cidre ecueille fur merce que t de cette entilles une grande

passent dans passentations, & inturiors qui ons dans les nir ccs colo-

grande quantité du fruit qui la fournit. On dit que leurs pommes sont plus grosses & plus douces que celles de l'Angleterre: mais il est difficile de le croire. Car elles viennent originairement de la Grande-Bretagne, & le climat de la Nouvelle-Angleterre est plus froid que celui de cette île.

Les Nouveaux-Anglois ont des cerifes, des pêches, des poires. Leur
pays porte en abondance toute forte de
racines: comme des turnipes, des carotes, des panais. Les courges, les
oignons, les melons d'eau y meuriffent.
Le fol y est propre à produire du chanvre, du lin, de l'orge, de l'avoine,
des pois, des sèves. On y seme ordimirement du bled de Turquie ou maïs.
Les Anglois le trouverent dans le pays
en y arrivant. Ils en sont de la bierre.

On auroit peine à trouver un pays où il se vît une plus grande variété d'oi-seaux, & en plus grande quantité que dans la Nouvelle-Angleterre. Les cigognes, les merles, les corbeaux, les corneilles, les cormorans, les pigeons, &c. Ces derniers n'y paroissent que dans certaines saisons.

Les troupeaux de gros & de menu tétail, les chevres, les porcs, les chevaux.

HISTOIRE ET COMMERCE vaux y sont aussi fort communs. Les chevaux ont la taille petite; mais ils supportent bien la fatigue; & quoique leur allure ait quelque chose d'embarrassé, ils vont néanmoins extrêmement vîte.

Les forêts qui environnent la colonie, nourrissent des ours, des loups, des renards, des onces. Les Sauvages des b apprivoisent les loups. On y prend des fa d'autres animaux, dont la peau est un lées, objet de commerce considérable. Ces morus animaux sont les castors, les loutres, salé, les martres, les lievres, les lapins, les quefoi

daims, les orignaux.

Les rivieres de la Nouvelle-Angleter- Les re, & la mer qui baigne ses côtes abont veaux. dent en poisson. On y pêche de la rentes morue, de la raye, des esturgeons, du sent, saumon, des carrelets, des harengs, Du noi des maquereaux, des éperlans, des an mettre guilles, des lamproyes, des goulus de quois q mer, des veaux marins, des baleines, Anglois &c. Les baleines ne paroissent que ra leur y s rement dans ces parages. Mais la pel Les che de la morue, quoique bien moins goët &

ve, ne laisse pas d'en produire beau les pres coup.

Paraftors &

P des velle quell ment de ce casto des y

les cô

riche que celle qui se fait à Terre-Neu qui il se

d'élans d

DES COLONIES ANGLOISES. 91

Par l'énuméretion qu'on vient de lire Comdes productions naturelles de la Nou-merce de velle-Angleterre, on est en état de voir la Nouquelles font les marchandises qui for Anglement la base de son négoce. On tire terre. de ce pays des fourrures, des peaux de castors & d'orignaux, des mâtures, des vergues, des planches, du mairrain, des bois de construction, des grains, des farines, du biscuit, des chairs salées, du poisson, entr'autres de la morue verte & feche & du maquereau salé, de la poix, du gaudron, & quellapins, les quesois de l'ambre que la mer jette sur ses côtes.

le-Angleter. Les Pelleteries que vendent les Noucôtes abon veaux-Anglois leur viennent de diffépêche de la rentes nations de Sauvages qui ne chasurgeons, du fent, pour ainsi dire, que pour eux. les harengs, Du nombre de ces Sauvages, on peut nns, des an mettre les cinq petites nations des Iroes goulus de quois qui sont attirées dans les colonies des baleines, Angloises, par le bon marché qu'on ssent que ra leur y fait des marchandises d'Europe.

Mais la per Les Sauvages des rivieres de Penta-bien moins soët & de Saint-Jean, sont ceux avec Terre-Neu qui il se traite davantage de Pelleteries. duire beau Les premiers fournissent plus de peaux d'élans & d'ours. Les autres plus de Parastors & de loutres. Les peaux d'o-

rignaux

Les uns. ; mais ils & quoique

MERCE

d'embarraftrêmement

nt la colodes loups, s Sauvages n y prend peau est un rable. Ces les loutres,

02 HISTOIRE ET COMMERCE rignaux de la riviere de S. Jean, vont année commune à 3000, celles de la riviere de Pentagoët à-peu-près au double.

C'est à l'embouchure de cette dernie. re riviere que se fait au printems la pêche des maquereaux, dont les Nouveaux - Anglois font un grand négoce aux Barbades & aux autres Antilles Angloises. C'est là aussi où pendant l'hiver se fait une pêche de morue qu'on seche à la gelée.

La Nouvelle-Angleterre a des Sauneries bien entrenues. Elles ne suffifent pas à la vérité pour ses salaisons, Mais elles diminuent les importations de ce genre que son commerce lui rend nécessaires. On a ouvert dans le pays des mines de fer très-riches, dont le

métal est très-bon.

Les Nouveaux-Anglois entretiennent un commerce réglé avec toutes les colonies dépendantes de la couronne Britannique, tant fur la terre-ferme que dans les îles de l'Amérique, aussi bien qu'avec l'Irlande & la Grande-Breta-débité en gne. Ils trafiquent également à droitue douze pou re avec l'Espagne, le Portugal, l'Italie, douves de les îles Maderes, & les Terceres. Leu dont on fa marine emploie 5 à 6000 hommes, & confidérable

est co tant v rente 38,00 la mo d'Euro

DE

Ceu Barbac tent di des fal reau, chevau du bard re, des le, du ces d'ar bac, de Barbade la Nouv

nois) de Leurs

livres fle

(a) Le largeur.

RCE n, vont es de la près au

e dernie. ms la pêles Noud négoce itilles Anidant l'hirue qu'on

des Saune suffifalaisons. rtations de e lui rend ns le pays , dont le

retiennent ites les coronne Briferme que aussi bien

DES COLONIES ANGLOISES, 03 est composée d'environ 600 bâtimens. tant vaisseaux que chaloupes de différente grandeur, qui forment près de 38,000 tonneaux de port: ils occupent la moitié de ces bâtimens au négoce d'Europe.

Ceux de leurs navires qui vont à la Barbade & aux autres Antilles y portent du biscuit, des farines, des viandes falées, de la morue, du maque-

reau, quelquefois des bestiaux, des chevaux, des planches, des cerceaux, du bardeau (a), des douves, du beurre, des fromages, du grain, de l'huile, du suif, de la térébentine, des écorces d'arbre, des peaux de veau, du tabac, des pommes, des oignons. La Barbade seule prend annuellement de la Nouvelle-Angleterre pour 100,000 livres sterlings (2, 300,000 livres tour-

nois) de ces diverses marchandises. Leurs retours consistent en sucre, en tabac,

(a) Le bardeau est une espece de mairrain nde-Breta-idébité en morceaux carrés-longs, de dix à nt à droith douze pouces de longueur, sur six à sept de al, l'Italie, douves de sutailles coupées en morceaux, eres. Leu dont on fait des couvertures aux bâtimens peu ommes, & confidérables.

HISTOIRE ET COMMERCE tabac, en coton, gingembre & autres productions de ces îles. Ils tirent aussi du bois d'Inde des Anglois qui le coupent dans la baye de Campêche & dans celle des l'ionduras. Ceux-ci le leur donnent en échange pour de la faline. Une grande partie de ces marchandises, après avoir été débarquées à Baston, en sont réexportées par les Nouveaux-Anglois eux-mêmes qui fréquentent la baye des Massachusetts.

Les fourrures, les bois de construction de marine, les vergues, le bourdillon (a), sont destinés pour l'Angleterre, aussi bien que la morue seche, la poix, le gaudron, la térébentine, les cuirsverds, les fanons & l'huile de Ces envois forment commubaleine. nément une masse de 3 à 4000 ton eurs c

neaux.

On leur apporte d'Europe des vins, des étoffes de soie, des draps, de la quincaillerie, de la dinanderie, des toiles, de la rubannerie, de la mercerie, des dentelles, du papier, toutes sortes d'ustenciles pour le menage & la cultu-

re di peau chan porte ces d re à 000 1

En du dé Anglo ves.

coup c vins: vins, exerce

in con

quel ils de la m ouche. ux Ant nent à i

rès-fort ucre di mportés ance de

Une a

<sup>(</sup>a) Le bourdillon est du bois de chêne refer. Basto du propre à faire des tonneaux & futailles.

DES COLONIES ANGLOISES. 95 ERCE re de la terre, des cordages, des cha-& autres peaux, des souliers, des bas, des martirent aussi chandises des Indes. Quelques auteurs ui le couportent la consommation qui se fait de he & dans ces denrées dans la Nouvelle-Angleter. ci le leur reà 400,000 livres sterlings (9,200, e la faline, 000 liv. tourn.) par an. marchandi-En Espagne, en Portugal, audelà juées à Ba-

du détroit de Gibraltar, les Nouveaux-Anglois envoyent du mairrain, des doures, des bois de charpente, & beau-

coup de morue feche.

A Madere, ils vont chercher des vins; & à Fayal, l'une des Açores des vins, ainsi que des eaux-de-vie. Ils orue seche, exercent aussi avec les îles Françoises, térébentine, in commerce de contrebande dans le-& l'huile de uel ils reçoivent de l'argent, du rum, ent commu- le la mélasse, du sucre pour leurs bois, 4000 ton eurs chevaux & leurs provisions de e des vins, ouche. Le tort que ce trafic causoit ux Antilles Angloises a obligé le Parledraps, de la hent à le géner, en imposant des droits rie, des toirès-forts sur le rum, la mélasse, & le a mercerie, ure du crû dés colonies étrangers, ance de l'Angleterre.

Line affez grande partie des vaisseaux

Une assez grande partie des vaisseaux e Baston qui commercent à la Barbade,

e chêne refenfutailles.

ir les Nou-

ui fréquen-

de construc-

s, le bour-

our l'Angle.

ts.

de, viennent delà en Angletterre, où on les vend avec leurs cargaisons.

Quelqu'étendue que soit le négoce de la Nouvelle-Angleterre, il ne sussit pas, suivant Josué Gec, pour sournir à ses habitans de quoi acheter toutes les étosses, & les commodités d'Europe dont ils ont besoin. Ils en travaillent eux-mêmes, dont ils sont obligés de se contenter.

Dans cette colonie on ne se sert pas d'especes monnoyées en or ni en argent. Il y a environ 60 ans qu'on en voyoit encore à Baston. Mais depuis elles font devenues si rares qu'elles ne suffisent pas même pour les ventes de menu détail. Tous les payemens s'y font en monnoye de papier que l'on nomme Province-Bills. On en a d'un demi-écu. Ainsi chacun a tout so comptant dans fon porte-feuille. circonstance rend le prix 'du change exorbitant. Au mois de Février 1739 cent livres sterlings (2,300 livres tour nois) à Londres en valoient quatr cent cinquante (10,350 liv. tournois dans la Nouvelle-Angleterre. Il circul dans cette province pour 632,000 livre sterlings (14,536,000 livres tournois de ces billets de crédit. Sçl

D contre grana le con

Da blies penda Massa

D

Rhod
ne con
mes a
cune an
de pap

Dar Conne

Du 1736, ports de Rh-& il er joignan

on n'a

## DES COLONIES ANGLOISES. 97

### SCAVOIR:

Dans le Nouvel-Hampshire (on a contrefait des billets de cette province en si grande quantité, qu'à peine ont ils cours dans le commerce) . 12,000 l.

Dans les colonies établies sur les bords, ou dépendantes de la baye des Massachusetts

Dans la colonie de Rhode-Island (celle-ci qui ne contient que 18,000 ames a fabriqué plus qu'aucune autre de cette monnoie

de papier) .

Dans la colonie de la Connecticute.

330,000 l.

230,000.

60,000.

632,000 1.

Du 25 Mars 1735 au 23 Mars 1736, il entra 691 bâtimens dans les ports de la baye des Massachusetts, de Rhode-Island, de New-Hampshire; & il en partit 860. On suppose qu'en joignant ceux de la Connecticute dont on n'a pas de détail positif, il sortit E.

fons.
le négoce
il ne fuffit
our fournir
eter toutes

tterre, où

ERCE

tés d'Euro. en travailont obligés

fe fert pas r ni en arns qu'on en Mais depuis s qu'elles ne es ventes de ayemens s'y

ier que l'on n en a d'un a tout fon uille. Cette

'du change lévrier 1739 livres tout pient quatte v. tournois

e. Il circulo 32,000 livre

res tournois

08 HISTOIRE ET COMMERCE de la Nouvelle - Angleterre dans cet espace de tems au - delà de 1000 bâ. timens. Il est vrai que dans ce nombre il s'en trouve de petits employés au cabotage, qui vont & viennent plusieurs fois dans une année.



DE

(CD)

Eta rol roi merce II. I de P NOU

NOU du N

qu'ils en loit cette lls l'avoi gateur A traita av 1608. ques I. F vente, i blir dans ent pair

1619, q

Gouvern CHA eurs plan DES COLONIES ANGLOISES, QO

# **((&))\*\*((&))\*\***\*((**&**))\*\***(&)**\*\*(**&**))\*

### CHAPITRE V.

I. Etablissement de la NOUVELLE TORK: état de la NOUVELLE YOR K: productions naturelles & Commerce de la NOUVELLE TORK. II. Détail particulier sur le Commerce de Pelleteries. III. Etablissement du NOUVEAU-JERSEY. Etat du NOUVEAU-JERSEY. Commerce du NOUVEAU-FERSEY.

I. T Es Hollandois ont passédé la Etablis-Nouvelle-York. Dans le tems sement qu'ils en étoient les maîtres, on appel-de la loit cette contrée la Nouvelle-Belgique, le-York. ls l'avoient achetée de Hudson, navigateur Anglois qui la découvrit, & qui. raita avec eux de sa découverte en 1608. Malgré la protestation de Jacques I. Roi d'Angleterre, contre cette vente, ils n'avoient pas laissé de s'établir dans leur acquisition. Ils en jouient paisiblement jusqu'en 1618 ou 1619, que Sir Samuel Argall, étant Gouverneur de la Virginie, attaqua CHA eurs plantations, & les détruisit. Pour pre-

RCE

dans cet

1000 bâ. ce nom-

employés nnent plu-

100 HISTOIRE ET COMMERCE prevenir de semblables incursions, ils s'adresserent à Jacques lui-même; & ce qui est assez singulier, ils en obtinrent la permission d'avoir des habitations sur ces mêmes côtes qu'il avoir revendiquées.

Ils bâtirent dans l'île Manhatte, qui est à l'embouchure de la riviere de une ville qu'ils appellerent Nouvelle Amsterdam; & environ 140 milles au - dessus un Fort, auquel ils donnerent le nom de Fort · Orange, & qui porte aujourd'hui celui d'Albany, Ils faisoient dans ces deux établissemens terre u un commerce de Pelleteries très-avan. aux Et tageux avec les Sauvages qui venoient rent la des environs de Quebec même com ils la re mercer avec eux.

Jes Anglois s'emparerent de la Nou-gne. velle-York en 1664. La cour d'Angle-La 1 terre, ayant résolu en ce tems-là, de sois de déclarer la guerre à la Hollande, en l'est, j voya en Amérique une escadre bien é jourd'hu quipée sous le commandement du Che- nes plu valier Robert Carre, pour chasser les donné Hollandois de la Nouvelle-Belgique, son fres Le Chevalier y arriva avant qu'on y d'York eût appris la rupture entre les deux pagnie. Puissances. Les Hollandois n'étant pas deux Pren état de résister, se rendirent sans l'une de faire

faire voit troup préfer La pl v étoi & fe f confor Puritai ils étoi noient

cluant

tribua

Dur

TERCE ils rlions, nême; 3 ils en ob. des habitaqu'il avoit

hatte, qui riviere de appellerent viron 140 auquel ils Orange, & d'Albany. tablissemens très-avan-

très-avan-pii venoient nême com.

de la Nouur d'Angle-

faire

DES COLONIES ANGLOISES. 101 saire de désense. Sir Robert Carre avoit avec lui trois mille hommes de troupes réglées. Il n'eût que la peine de se présenter pour s'emparer de tout le pays. La plus grande partie des I lollandois qui y étoient habitués, continua d'y rester, & se soumit à la domination Angloise. La conformité de leurs sentimens avec les Puritains de la Nouvelle-Angleterre dont ils étoient voisins, & avec qui ils entrenoient une grande correspondance, contribua à les retenir.

Durant la courte guerre que l'Angleterre unie à la France déclara en 1672. aux Etats-Généraux, ceux ci recouvrerent la Nouvelle-York (en 1673). Mais ils la rendirent l'année suivante, en concluant la paix avec la Grande-Breta-

gne. La Nouvelle-York s'étendoit autre-Etat de ems-là, de fois depuis la Nouvelle-Angleterre à la Noullande, en l'est, jusqu'au Maryland au sud. Au-York. dre bien é jourd'hui elle est resserrée dans des bornt du Che nes plus étroites. Charles II. ayant chasser les donné cette contrée au Duc d'York Belgique. son frere depuis Jacques II. le Duc nt qu'on y d'York en céda une partie à une comles deux pagnie. Cette partie forma longtems

n'étant pas deux Provinces distinctes sous le nom. dirent sans l'une de Nouveau - Jersey Oriental; l'au-

tre

102 HISTOIRE ET COMMERCE tre de Nouveau-Jersey Occidental. Voyez plus bas le second paragraphe de ce Chapitre.

La Nouvelle-York a un peu plus de 40 lieues de long fur sept de large. Elle gît par les 41 degrés & 42 degrés 50 minutes latitude nord. Le climat y est plus doux qu'à la Nouvelle-Angle.

terre.

Les deux Jerseys bornent cette colonie à l'ouest & au sud, & la Nouvelle-Angleterre la termine à l'est. Au commencement de ce siecle, nombre de Protestans du Palatinat, & de quelques autres Etats de l'Allemagne, où on les gênoit dans l'exercice de leur Religion, s'y transporterent.

Cette Province est divisée en dix Comtés qui contiennent plus de 50,000 ames. Sa capitale qui se nomme aussi Nouvelle-York, s'appelloit, comme on l'a déja dit, Nouvelle-Amsterdam dans le tems qu'elle appartenoit aux Hollandois. Depuis que les Anglois l'occupent, elle est devenue plus considéra ble qu'elle n'étoit sous ses premiers mai tres. Elle a au moins 1000 maisons & près de 7000 habitans.

Dans Long-Island qui dépend de cet te Province, il y a un bureau de posse qui cher tions quet tale. d'affa Nou blée, feil q

Angle dance eft fi vince cent. qu'elle qualité terre.

pas de Son celui de fait au denrée habitan plus d'iu. Il aux Ailande.

lonie ur

ú

ierce tal. Voyez phe de ce

eu plus de large. El. 42 degrés Lé climat velle-Angle.

la Nouvella l'est. Au le, nombre & de quelle magne, où

e de leur Re

rifée en dix is de 50,000 nomme auffi comme on rdam dans le aux Hollan nglois l'occuus confidéra

pend de ce au de post

remiers mai

oo maisons

qui envoye deux fois par semaine chercher les lettres dans toutes les habitations de l'île, & qui les remet à un Paquet-bot, pour les transporter à la capitale. On peut juger par-là du courant d'affaires qui occupent les colons. La Nouvelle-York est régie par son assemblée, & par un Gouverneur & un Conseil que le Roi nomme.

Tout ce qui croît dans la Nouvelle-Produc-Angleterre vient avec la même abon-turciles dance dans la Nouvelle-York. Le fol & Comest si fertile dans cette derniere pro-merce de vince, que le bled y rapporte cent pour la Noucent. On prétend même que les grains York. qu'elle produit, l'emportent pour la qualité sur ceux de la Nouvelle-Angle-

terre. Quoi qu'il en soit, on n'en fait pas de difference dans les marchés.

Son commerce est aussi le même que celui de la Nouvelle-Angleterre. Il se sait aux mêmes lieux & avec les mêmes denrées. Il paroît seulement que les habitans de la Nouvelle-York vendent plus d'huile de baleine & de veau marin. Ils portent leurs marchandises aux Antilles, en Angleterre & en Irlande. On a découvert dans cette colonie une mine de cuivre fort riche dont

E 4 or

104 HISTOIRE ET COMMERCE on importe en Angleterre une très-grande quantité de métal.

Les Anglois de la Nouvelle-York font avec les Sauvages un très-gros commerce de peaux d'élans, de daims, d'ours, de loutres, de castor, & de toute sorte de pelleteries. Ils ont pris, comme ceux de la Virginie, l'usage d'acheter des Nogres

d'acheter des Negres.

L'étendue du commerce de cette colonie la met au rang des plus florissantes que l'Angleterre ait en Amérique, Elle est la plus forte barrière qui arrê. te les entreprises des François du Canada, & des Sauvages leurs alliés. Ses habitans passent pour être très-industrieux & très-actifs. Ils font à Surinam & à Curasseau un négoce très-considérable. Les vaisseaux qu'ils envoyent dans la Grande-Bretagne font en petit nombre; mais ils sont richement chargés. que toute leur cargaison consiste en fourrures de prix & en castor. Nouvelle - York importe de cette île pour la valeur de 150,000 livres sterlings (3,450,000 livres tournois) en marchandises de diverses sortes. n'a pour toute monnoye, de même que la Nouvelle-Angleterre, que de la monnoye

noyon 70,00 tour te P qu'au étoit de F au 2 ports

de m

II. tion a çois c pellete l'intér la rivi cinq une de une d rent. même des ha le pay touans n'est pa milles . trajet o

portage

les saisc

e R C E très-gran-

elle-York très-gros de daims, or, & de ont pris, e, l'usage

e cette cos florissan. Amérique. e qui arrê. s du Cana. s. Ses habiindustrieux rinam & à onsidérable. ent dans la it nombre; gés. Pres. consiste en La castor. cette île livres ster-

urnois) en

même que

de la mon-

rtes.

Elle

nove

noye de papier. On y en compte pour 70,000 liv. sterlings (1,610,000 liv. tournois). Le prix du change de cette Province sur Londres, ou sur quelqu'autre place de la Grande-Bretagne, étoit entre 70 & 75 pour cent au mois de Février 1639. Du 25 Mars 1735 au 23 Mars 1736, il entra dans les ports de la Nouvelle-York 211 bâtimens de mer, & il en sortit 222.

II. La Nouvelle-York par sa situa-Détail tion a un grand avantage sur les Fran-particuçois du Canada pour le commerce des lier sur le compelleteries. Le fort Albany situé dans merce l'intérieur des terres, sur les bords de des pelles la riviere d'Hudson, est très-voisin desteries. cinq nations Iroquoises. Les Aniez, une de ces cinq nations, n'en font qu'à une distance de 40 milles, & demeurent, pour ainsi dire, dans la colonie même: car quelques Anglois ont formé des habitations plus avant qu'eux dans La contrée des Tsonoule pays. touans, les plus reculés des Iroquois n'est pas éloignée du fort de plus de 240 milles, & l'on peut faire par eau le trajet qui l'en sépare, à l'exception d'un portage de trois milles ou de cinq dans les faisons les plus seches. D'un autre

E 5

côlé

106 HISTOIRE ET COMMERCE

côté la riviere d'Hudson facilite la communication avec le Canada par la riviere Otter qui se décharge dans le sleuve S. Laurent, & entre laquelle & la riviere d'Hudson, il n'y a qu'un portage d'environ 16 milles.

La facilité de la navigation de la Nouvelle. York en Angleterre & aux Indes occidentales (a), favorise encore le commerce de pelleteries que font les habitans de cette colonie par le bon marché que le bas prix du fret les met à portée de faire aux Sauvages. Les marchandises du plus grand débit parmi ceux-ci, sont les strouds & autres sortes

de laineries, & le rum.

Les vaisseaux qui sont employés au commerce de la Nouvelle-York avec la Grande-Bretagne font toujours deux voyages par an, & peuvent être de de chaque voyage en quatre mois, lorsqu'au lieu d'aller à Londres ils mouillent à Bristol, comme c'est l'ordinaire: Bristol étant le port de l'Angleterre où l'on embarque la plus gran-

de pou de c tre paffe du r en o de d voye comi

Ce York beauc viere affez fent y & fur monta

marée

presq

D. les Sa ment l ze mil Schenes viere d port d de la

de

**fchellin** nois)

<sup>(</sup>a) Les Anglois appellent Indes occidentales West-Indies, la partie de l'Amérique que les. Espagnols découvrirent d'abord, & principalement les Antilles.

e la comar la riviele fleuve e & la riun portage

rre & aux orise encos que font par le bon ret les met ages. Les débit parmi utres sortes

mployés au ork avec la ajours deux ent être de en quatre à Londres omme c'est ort de l'Anplus gran-

ides occiden-Amérique que ord ». & prinde partie des marchandises destinées pour l'Amérique. La traversée a si peu de danger que la prime d'assurance entre Londres & la Nouvelle-York ne passe pas deux pour cent. A l'égard du rum, les habitans de cette colonie en ont en abondance: tant par la grande quantité de provisions qu'ils envoyent dans les Antilles, que par la commodité qu'ils ont d'aller à ces îles presque en tout tems.

Ces denrées arrivées à la Nouvelle-York, sont de-là transportées, sans beaucoup de frais, à Albany par la riviere d'Hudson, dont la navigation est assez sûre pour que les vaisseaux puissent y voguer la nuit comme le jour, & sur laquelle ils peuvent, tant en remontant qu'en descendant, prositer des marées qui ressuent au de-là du fort.

D'Albany, ceux qui trafiquent avec les Sauvages transportent communément leurs marchandises l'espace de seize milles par terre jusqu'à Corlaer ou Schenestady: là ils embarquent sur la riviere des Aniez ou Maquas. Ce transport coûte neuf schellings, monnoye de la Nouvelle York, qui valent cinq schellings sterlings (5 liv. 15. s. tournois) pour chaque voiture. Depuis E 6

108 HISTOIRE ET COMMERCE

Corlaer ils remontent assez haut dans leurs canots la riviere des Aniez. Ils sont ensuite un portage d'environ trois milles, pour trouver une riviere qui se décharge dans le lac Onéida. De ce lac ils descendent avec le courant dans le lac Ontario, près duquel passent tous les Sauvages qui viennent du lac Erie, du lac des Hurons, du lac des Ilinois, & du lac Supérieur trasiquer dans le Canada.

Les François de Quebec n'ont aucune de ces facilités. L'embouchure du fleuve Saint-Laurent, & sur-tout la bave à laquelle ce fleuve donne son nom, sont très-septentrionales, & par-là tellement sujettes aux mauvais tems & à des brouillards épais, que la navigation en est très-dangereuse. On n'ose jamais la tenter que durant l'été. Cette bave est d'ailleurs parsemée de bancs de sable & de rochers à fleur d'eau. Il y regne des courans très-rapides, & l'ancrage y est mauvais. Le canal du fleuve n'est pas plus fûr. On y trouve les mêmes dangers. Quelque favorable que soit le vent, quelque beau que soit le tems, les mariniers ne s'y hafardent jamais à faire voile durant la nuit. Ces circonstances ne permettent pas aux François

du yag Ind

trep com bany Nou moi La haut un c à fix l'eau. le fle ble q forme où l'o écuei pilote bligé l'ancre fasse,

De moitié à un d Depuis couran ter qu

rent.

U

haut dans
Aniez. Ils
viron trois
ere qui se
a. De ce
urant dans
baffent tous
a lac Erie,
des Ilinois,

er dans le n'ont aucuouchure du tout la bae fon nom, z par-là teltems & à navigation n'ose jamais Cette bave ncs de sable Il y regne l'ancrage y fleuve n'est les mêmes que soit le

it le tems,

nt jamais à

Ces circon-

ux François

du

du Canada d'entreprendre plus d'un voyage par an, soit en France, soit aux Indes occidentales.

De Quebec à Montreal (qui est l'entrepôt des François du Canada pour le commerce des pelleteries, comme Albany est l'entrepôt des Anglois de la Nouvelle-York), la navigation n'est ni moins dangereuse, ni moins difficile. La marée s'éleve à Quebec jusqu'à la hauteur de 18 à 20 pieds: ce qui cause un courant si violent, qu'une chaloupe à six rames ne peut aller contre le fil de l'eau. Dans plusieurs endroits, quoique le fleuve soit très-large, il n'est navigable que dans une partie de son lit, qui forme un canal très-étroit & tortueux, où l'on rencontre des bas-fonds & des écueils cachés sons l'eau. Les meilleurs pilotes s'y font perdus. On est donc obligé en allant à Montreal, de jetter l'ancre toutes les nuits, tel tems qu'il sasse, comme dans la baye de S. Laurent.

De plus le siux ne monte que jusqu'à moitié chemin de Montreal. Il s'arrête à un endroit appellé les Trois rivieres. Depuis ce lieu on a à lutter contre un courant très fort qu'on ne peut surmonter qu'à l'aide d'un vent favorable. Il

E 7

faut

TIO HISTOIRE ET COMMERCE faut aussi jetter l'ancre toutes les nuits dans la navigation de cette partie du fleuve. Ce passage occupe ordinairement trois ou quatre semaines, & quelquesois six. Sans les difficultés qui l'accompagnent, ce seroit une route de cinq ou

fix jours.

De Montreal jusqu'au lac Ontario le courant continue d'être également fort, Pour y avancer on est obligé de pousser les canots en piquant de fond avec des perches, ou de les tirer avec des cordes le long de la côte. Dans cinq ou six endroits de cette route, la riviere for. me des cataractes qui forcent les voyageurs de décharger leurs canots, & de les porter sur leurs épaules, ainsi que les marchandises. On ne fait jamais le voyage de Montreal au lac Ontario en moins de vingt jours. Il faut souvent y mettre le double de ce tems.

Les peines que les François ont à transporter leurs marchandises ne sont pas les seuls desavantages qui les gênent dans leur commerce de pelleteries. Les strouds que les Sauvages préferent à toute autre étoffe pour leur habillement, ne se fabriquent qu'en Angleterre. Les duffels, les couvertures, & les autres laineries par lesquelles on pourroit les

& ils y rem-

DE remi parn vend leur qu'av Burn Nou on le du C marc aux S cent vées d

 $\Lambda_{\mathbf{u}}$ manqu que ri tales, naviga cher, leur co traints bon ma dent le les Fra

ne fet

de laii

Guill de parle

que seu

les nuits
partie du
nairement
uelquefois
l'accompae cinq ou

Ontario le ement fort. E de poussier des corsicing ou six riviere fort les voyanots, & de, ainsi que it jamais le

Ontario en

it souvent y

fes ne sont à ses ne sont i les gênent eteries. Les préferent à habillement, les eterre. Les cles autres des

rem-

DES COLONIES ANGLOISES. III remplacer, & dont en effet il se débite parmi eux une assez grande quantité, se vendent en Angleterre à beaucoup meilleur marché qu'en France. De sorte qu'avant le gouvernement de Guillaume Burnet qui limita le commerce entre la Nouvelle-York & le Canada (comme on le verra plus bas), les marchands du Canada tiroient d'Albany toutes les marchandises de ce genre qu'ils vendoient aux Sauvages. On a compté jusqu'à neuf cent pieds de strouds qui ont été envoyées de cette place à Montreal dans une seule année, outre les autres sortes de lainerie.

Au rum dont les François du Canada manquent, tant parce qu'ils n'ont prefque rien à envoyer aux Indes occidentales, que parce que la difficulté de la navigation les empêche d'en aller chercher, ils substituent leur eau de-vie qui leur coûte plus cher, & qu'ils sont contraints de donner aux Sauvages à aussi bon marché que les Anglois leur vendent le rum. Malgré ces inconveniens, les François ont posséé long-tems prefque seuls le commerce des pelleteries, & ils y ont encore la plus grande part.

les autres Guillaume Burnet, dont nous venons pourroit les de parler, fils du Docteur Burnet, Evè-

que-

#### 112 HISTOIRE ET COMMERCE

que de Salisbury, ayant été nommé au gouvernement de la Nouvelle-York & du Nouveau-Jersey, considéra que si les Anglois étoient supplantés par les François dans la traite des pelleteries, ils devoient en accuser leur inactivité. Il concut qu'en prenant de bonnes mesures, il seroit possible, avec le tems, que les habitans de la Nouvelle-York se rendissent maîtres de tout le négoce avec les Sauvages des pays situés au sud du S. Laurent, tandis que leurs compatriotes établis à la baye d'Hudson s'empare. roient de leur côté du négoce avec les Sauvages qui habitent au nord du même fleuve.

Dans cette vûe il crut qu'il n'y avoit rien de mieux à faire que d'arrêter le commerce que la Nouvelle-York exerçoit avec le Canada. L'assemblée générale à qui il proposa ses idés en sentit d'abord la justesse. & ne tarda pas à les mettre à exécution. Le 19 Novembre 1720, elle passa un acte par lequel elle désendit de vendre aux François aucune marchandise convenable aux Sauvages. Il est intitulé: An act for encouragement est the Indian trade, and rendering it more beneficial to the inhabitans of this province and for prohibiting the selling of Indian goods.

to the the half and the half an

ans.
A
Lond
avec
march
foient
une I
deman
tinué.
fance
comme

M. I colonie marcha leur Regleterre près ce merce a été prifé

répond

Par u

erce
nommé au
York &
que fi les
r les Franies, ils deté. Il conmesures, il
s, que les
c se rendise avec les
s fud du S.
mpatriotes
s'empare-

e avec les

rd du même

l'il n'y avoit d'arrêter le York exernblée généis en fentit da pas à les
Novembre lequel elle cois aucune Sauvages.
couragement

ring it more his province Indian goods to

pes Colonies Angloises. 113
the the French. C'est-à-dire, acte tendant
à encourager le commerce avec les Sauvages, & à le rendre plus profitable
aux habitans de la province: & portant
désense de vendre aux François aucunes
marchandises convenables pour ce commerce. Ce statut sut établi pour trois
ans.

A son expiration les marchands de Londres qui faisoient quelque négoce avec la Nouvelle-York, excités par les marchands de cette colonie qui fournissoient ceux de Montreal, présenterent une Requête au Conseil du Roi pour demander que le statut ne sût pas continué. Le Conseil renvoya la connoissance de cette affaire au Committé du commerce qui communiqua au Gouverneur de la Nouvelle-York les objections de ces marchands, & demanda qu'il y répondît.

M. Burnet s'adressa au Conseil de la colonie pour résuter les raisons que les marchands de Londres alléguoient dans leur Requête. Il sit ensuite passeren Angleterre le rapport qu'il en reçut. D'après ce rapport le Committe du commerce approuva les mesures qui avoient été prises. L'acte sut continué.

Par une lettre écrite de la Nouvelle-

York

114 HISTOIRE ET COMMERCE York en 1740, on voit que cet acte a produit de très-bons effets. M. Burnet qui en avoit été le promoteur, avoit en même élevé à ses dépens, sur les bords du lac Ontario, un comptoir fortifié que l'on appelle Ofneigo. La colonie y entretient une petite garnison de vingt hommes commandés par un Lieutenant. Une grande partie des Sauvages qui avoient coutume de se rendre autresois à Montreal, s'arrête à présent à Osneigo, où on leur fournit les mêmes marchandifes à moitié moins qu'ils ne les achetoient à la premiere de ces deux places, La Nouvelle-York a maintenant plus de cent coureurs de bois en marche tous les ans, & plus de trois cent familles de marchands vivent du commerce d'Ofneigo. Enfin on estime que le commerce de la Nouvelle-York en pelleterie est cinq fois plus confidérable actuellement que lorsque M. Burnet fut nommé Gouverneur. Ces succès peuvent faire craindre que les François ne cessent de dominer dans ce con merce, si l'on ne prend pas des mesures pour écarter ou diminuer du moins les obstacles qu'ils y ont eus à combattre jusqu'ici.

III. Le Nouveau-Jersey faisoit partie

Etablis-

de la glois Les péen C'est nom trois Gotte rent pella tellen rent c

Les
du côt
gligées
elles s
devinre
leur en
lean R

tentri

Chai concess à son fr Barkley nomma tôt à ce wau-Jer

mille de Jersey, 1 ERCE et acte a A. Burnet , avoit en les bords fortifié que nie y ende vingt ieutenant. wages qui autrefois tà O/neigo, marchane les acheeux places. iant plus de che tous les familles de nerce d'Of. le commer. belleterie est Etuellement ommé Goufaire crainent de dosi l'on ne écarter ou

aisoit partie

cles qu'ils y

de la Nouvelle-Belgique, lorsque les An-sement glois l'enleverent aux Etats-Généraux. du Nougles Suédois furent les premiers Euro-Jersey. péens qui s'y établirent vers l'an 1639. C'est pour cela que le pays a porté le nom de Nouvelle-Suéde. Ils y bâtirent trois villes: Christina, Elsinbourg, & Gottenbourg. Du reste ils ne pousserent pas fort soin leurs plantations. Les Hollandois plus industrieux se hâterent tellement de s'étendre, qu'ils occuperent en peu de tems toute la partie septentrionale de cette contrée.

Les villes Suédoises étoient au sud, du côté de la Pensilvanie: se voyant négligées par le gouvernement de Suéde, elles s'offrirent aux Hollandois qui en devinrent possesseurs par la cession que leur en sit en 1655 le Général Suédois lean Rizing.

Charles II. comprit ce canton dans la concession qu'il sit de la Nouvelle-York à son frere. Ce Prince en investit le Lord Barkley & Sir George Carteret, & le nomma la Nouvelle-Canarie. Mais bientôt à ce nom on substitua celui de Nouvelle de Jersey, à cause peut-être que la famille de Sir Carteret sortoit de l'île de Jersey. Les deux Seigneurs proprietai-

116 HISTOIRE ET COMMERCE res diviserent le Nouveau-Jersey en oriental & en occidental.

Vers l'an 1676, le Lord Barkley vendit ses droits sur cette Province à William Pen, le Chef des Quakers d'Angleterre, & à trois autres personnes. Quelques années après Sir George Carteret étant mort, le Comte de Bath, un de ses parens, du consentement de sa veuve & de ses exécuteurs testamentaires, vendit aussi la part que ce Chevalier y avoit à quelques particuliers qui se donnerent ensuite des associés, du nombre desquels se trouverent trois des égaleme quatre Propriétaires du Jersey occident ne mérit tal. La plûpart de ces associés étoient ques uns Ecossois & Anabantistes ou Quakers. Burlingto Ils avoient à leur tête M. Barclay, Chef pendant de ces derniers en Ecosse & en Irlan-c'est où de, qui alla avec sa famille s'établir dans Quoique

Etat du Nouveau-Jersey.

sa propriété. Le Nouveau-Jersey a pour bornes beaucoup l'Ocean au sud-est, la riviere de Dela de même ware à l'ouest, la riviere de Hudson à regle les : l'est, & les terres inconnues au nord Il y a eu ll gît par les 39e & 40e degrés latitude sujet, sur. nord. L'étendue de ses côtes est d'en mement viron 120 milles. La division orien-semblée n tale est la plus peuplée: elle comprend On tro quatre es deux J

DES quatre defex . ration lieu de fidérabl pour ai Town, ne con Les An en Shire

point de Le N

gnent à

fidérable

RCE y en o-

Barkley ovince à Quakers person-r George de Bath, ement de testamence Che. ciés, du

DES COLONIES ANGLOISES. 117 quatre Comtés, Berghen, Essex, Middlesex. & Monmonth. Cette énumération ne doit pas en impofer & donner lieu de penser que la Province soit considérable. Les quatre Comtés sont, pour ainsi dire; sans habitans. Elisabeth-Town, la principale ville de la colonie, ne contient qu'environ 250 familles. Les Anglois ont en usage de partager en Shires ou Comtés le pays qu'ils affignent à une colonie, quoiqu'il n'y ait culiers qui point de colons pour les occuper.

Le Nouveau-Jersey occidental a été trois des également divisé en Comtés, mais qui occident ne méritent point d'être nommés: quelés étoient ques-uns n'ayant pas même un habitant. Quakers. Burlington qui en est la capitale a ceclay, Chef pendant dans fon enceinte 250 familles: k en Irlan-c'est où se tient l'assemblée générale. tablir dans Quoique cette Province ne soit pas considérable, son assemblée a néanmoins ur bornes beaucoup de pouvoir. C'est elle qui, e de Dela- de même que celle des autres colonies, Hudson à regle les appointemens du Gouverneur. s au nord. Il y a eu souvent de grands débats à ce és latitude sujet, sur-tout en 1721, sous le gouver-s est d'en rement de William Burnet, dont l'assion orien-semblée n'étoit pas contente.

comprend On trouvera fans doute fingulier que quatre les deux Jerseys ne soient pas dans un

état

HISTOIRE ET COMMERCE état plus florissant, si l'on considere qu'ils gissent plus au sud, & par consé. quent fous un ciel plus doux que la Nouvelle-Angleterre, & que la Nouvelle-York. Une des principales raisons qu'on peut rendre de cette circonstance, est que la population de cette province a été abandonnée aux Ecossois qui n'étoient pas pour lors aussi entreprenans, ni aussi portés aux affaires de commerce qu'ils le sont devenus, & aux Quakers qui n'ont pas toujours eu des York pa

Pens (a) à leur tête. On peut encore en rejetter la cause Marylan sur le système des Sous-concessionnaires, s'approc qui n'achetoient des premiers proprié de 4 m taires des terreins de grande étendue Les aut dans cette colonie que pour y profiter, cette co en les revendant par petites parties. colons co C'est ainsi que le Lord Sterlin acheta la pouvoir Nouvelle-Ecosse, & Long-Island. Tan- a baye. dis que ces contrées demeurerent en sa es habits possession, elles furent presque désertes. and app Au contraire dès que Long-Island eut l'exécution été annexée à la Nouvelle-York, elle La me se fortifia considérablement sous l'in-les prop

fluence Jersey mence continu s'établi préfere Carolin

du mid

fon inv

Le I

commu charge

fluen-Jugerent la cour

rovince

<sup>(</sup>a) Au sujet de Pen, voyez le Chapitre sui-1702. D

ERCE considere par consé. ax que la la Nou. les raisons irconstancette pro-**Ecossois** ussi entre. affaires de us, & aux

DES COLONIES ANGLOISES. 119 suence de cette derniere province. Les Jerseys ayant été négligés dans les commencemens, il n'est pas étonnant qu'ils continuent de l'être. Ceux qui veulent s'établir dans l'Amérique septentrionale, préferent à présent la Pensilvanie & la Caroline, qui s'approchent davantage du midi, & où le climat par cette raifon invite davantage.

Le Nouveau-Jersey occidental a une communication facile avec la Nouvelleurs eu des York par la riviere Esopus, qui se décharge dans celle d'Hudson, & avec le er la cause Maryland, par une autre riviere qui Mionnaires, s'approche dans son cours jusqu'à près rs propriéde 4 milles de la baye de Cheseapeak. de étendue Les auteurs qui ont écrit l'histoire de y profiter, cette colonie, parlent du dessein que les tes parties, colons ont eu de former un canal pour in acheta la pouvoir descendre de cette riviere dans fland. Tan-la baye. Ils disent que l'opposition que erent en a les habitans de la Virginie & du Maryue désertes. and apporterent à ce projet, en arrêta Jand eut exécution.

York, elle La mésintelligence s'étant mis parmi sous l'in-les propriétaires des deux Jerseys, ils fluen-sugerent à propos de rendre leur charte la couronne : ce qu'ils exécuterent en Chapitre sui 1702. Depuis ce tems, cette double rovince n'en forme plus qu'une, dont les 120 HISTOIRE ET COMMERCE

les affaires sont réglées par un Gouver. neur, un Conseil, & une assemblée gé. nérale. Avant la paix d'Utrecht, on y comptoit environ 16,000 ames, parmi lesquelles il y avoit 3000 hommes en état de porter les armes. Depuis ce nombre s'est un peu accru. Par l'usage que les colons ont pris d'employer des Negres à la culture de la terre, ils ont multiplié les productions naturelles de leur pays, & par-là étendu leur négoce.

Outre les provisions que les habitans Commerce du des deux Jerseys envoyent aux Antilles, Nouils font un assez bon commerce de four veau-Jer-rures & de peaux. Ils vendent aus ſey. quelque peu de tabac. Ils chargent de se font

l'huile, du poisson, du grain, & d'au Le cha tres provisions pour le Portugal, l'Espa gne & les Canaries. Mais leur princi pal trafic se fait à la Nouvelle-Yorck C'est-là qu'ils se défont de la plus gran de partie de leurs denrées, & qu'ils a chetent les marchandises d'Europe don ils ont besoin, autant que leur commer ce les met en état d'en acheter. Ma comme il ne leur produit point affe pour s'en pourvoir selon leurs besoins ils fabriquent eux-mêmes beaucoup

On se sert de monnoye de papis

choses qui leur manquent.

DE dans toute nales billet fterlin cette aue c Penfil Nouv Pentil. vanie le-Yor veau-

l'autre tre la 1 dans le

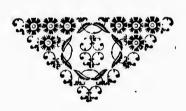
que dar

ERCE Gouvermblée gé. cht, on y s , parmi ommes en Depuis ce Par l'usage

velle - Yorck la plus gran , & qu'ils a Europe don leur commer cheter. Mai point affe eurs besoins beaucoup d

re de papie

DES COLONIES ANGLOISES, 121 dans le Nouveau-Jersey, ainsi que dans toutes les colonies Angloises septentrionales, excepté la Virginie. La masse des billets de ce genre est de 60,000 livres sterlings (1,380,000 liv. tournois) dans cette province. Ils ont plus de faveur que ceux de la Nouvelle York & de la ployer des Pensilvanie, à cause que les billets de la re, ils ont Nouvelle-York n'ayant pas cours en aturelles de Pentilvanie, & les billets de la Penfileur négoce, vanie n'ayant pas cours dans la Nouvelles habitans le York; au contraire les billets du Nouaux Antilles, veau-Jersey étant reçus dans l'une & dans erce de fout l'autre colonie, tous les payemens enendent au tre la Nouvelle-York & la Pensilvanie, chargent de se font en billets du Nouveau-Jersey. in, & d'au Le change sur la grande-Bretagne est ugal, l'Espa dans le Nouveau-Jersey au même taux leur princi que dans la Nouvelle-York.



CH A-

#### HISTOIRE ET COMMERCE

# 4(1) \$\tau\_1 \tau\_2 \tau\_1 \tau\_2 \tau\_1 \tau\_2 \tau\_2 \tau\_1 \tau\_1 \tau\_1 \tau\_2 \tau\_1 \tau\_2 \tau\_1 \tau\_1 \tau\_1 \tau\_1 \tau\_2 \tau\_1 \ta

### CHAPITRE VI.

De la PENSILVANIE: établissement d'une Colonie dans la PENSILVA. NIE. Etat de la PENSILVA. NIE: ses productions naturelles: sa constitution: Jon commerce.

De la Penfilvanie est une des plus con-Penfilva- L fidérables colonies des Anglois en Amérique, & celle qui a fait le plus de progrès, si on considere la nouveauté de son établissement. Elle a pris son nom de William Pen de la secte des Quakers son fondateur. Cet homme étoit fils du Chevalier William Pen, un des Amiraux qui commandoient la flote dans le tems du Rump (a), & qui fut envoyé par Cromwell avec le Colonel Venables pour attaquer S. Domingue. Quoique cette expédition ait été sans succès, or assûre qu'elle ne manqua que par la mauproprié vaise conduite de Venables, & que l'A

nie.

(a) Rump fignific croupion. On appella ains par dérision le reste du Parlement qui sit le pro cès a Charles I.

mira te o T mon pend fur le DOS Mona bien i le Du d'Ang mande

ficier

le laiss

vation En Charles fion d quelle 1 Penfilv qui s'ét velle-A ment fu touchar tinent.

Son s'étant des Qua peine de ERCE

W & Dry

VI.

ablissement SILVA. ISILVA. urelles : sa

s plus con-Anglois en t le plus de nouveaute ris son nom des Quakers étoit fils du n des Amiote dans le

fut envoyé nel Venables e. Quoique fuccès, on

e par la mau-, & quel'A mira

DES COLONIES ANGLOISES, 123 miral Pen fit très-bien son devoir en cette occasion.

Tant que durerent les troubles, il montra toute la chaleur d'un zélé Indépendant. Mais Charles II. étant monté sur le thrône, l'Amiral Pen jugea à propos de faire fa paix avec le nouveau Monarque. Il sçut même se mettre si bien dans l'esprit du Duc d'York, que le Duc ayant été créé Grand-Amiral d'Angleterre, il nomma Pen pour commander à sa place. La mort de cet Officier qui arriva peu de tems après, ne le laissa pas jouir long-tems de son élévation.

En récompense de son attachement, Charles II. lui avoit promis la concession de la partie de l'Amérique, à laquelle son fils donna depuis le nom de Pensilvanie. Sir William avoit un parent qui s'étoit retiré des premiers à la Nouvelle-Angleterre. Ce fut vrai-semblablement sur les informations qu'il en reçut touchant cette partie du nouveau continent, qu'il se porta à en demander la propriété.

Son fils nommé comme lui William, Etablics'étant fortement imbû des principes sement d'une con appella ain des Quakers, ne se mit pas d'abord en lonie qui sit le propeine de solliciter l'expédition de la char-dans la

### 124 HISTOIRE ET COMMERCE

Penfilva-te nécessaire pour entrer en jouissance de la concession qui avoit été faite à l'Amiral Pen. Mais depuis, voyant que l'on inquiétoit en Angleterre ceux de fa secte, il résolut de se mettre à leur tête, & de leur procurer une retraite dans le pays, dont son pere lui avoit laisse la

propriété.

En 1680 on lui délivra les lettres patentes dont il avoit besoin. Il y a apparence qu'il avoit déja pris soin de nommer la contrée où il se proposoit d'habiter. Car c'est sous le nom de Pensilvanie qu'elle est désignée dans la charte. Cette charte lui donne en propriété tout le pays qui s'étend sur le continent de l'Amérique septentrionale, depuis le quarantieme degré latitude nord, jusqu'au quarante-troisieme degré de la même latitude.

M. Pen obtint depuis le consentement du Duc d'York, & en vertu de ce consentement une charte de Charles II. pour annexer à la Pensilvanie quelques La plus parties du Nouveau-Jersey, qui resser sont Sué roit cette province du côté de l'est, & qu'il avoit achetées du Lord Barkley, & des hé-itiers du Chevalier George sa situat Carteret, moyennant la somme de les, la

4000 livres sterlings.

DES Dè après rendi llya d'Ang

coloni La la bay Nouve à l'oue occupe vise en cune ti la Pení

ham, 1 la basse Toute gueur,

Dans a deux fort & au Com

peuplé d

Philad rang des

Des

ERCE iouissance é faite à syant que eux de fa leur tête, te dans le it laissé la

lettres pay a appai de nomosoit d'hae Pensilvala charte. priété tout intinent de depuis le nord, juslegré de la

consentevertu de ce Charles Il. ie quelques de l'est, &

DES COLONIES ANGLOISES. 125

Dès l'année 1681, c'est-à-dire, un an après avoir obtenu les patentes, Pen se rendit dans les terres de sa concession. Il y avoit déja envoyé quelques bandes d'Anglois pour préparer le pays à la colonie qu'il y conduisit.

La Pensilvanie est bornée à l'est par Etat de la baye de Delaware, au nord par la la Pentil-Nouvelle-York, au fud par le Maryland,

à l'ouest par les nations Indiennes, qui occupent l'intérieur des terres. On la divise en haute & basse, contenant ch cune trois Comtés. Les trois Comtés de la Penfilvanie supérieure sont Buckingham, Philadelphie & Chester. Ceux de la basse sont New-castle, Kent & Sussex.

Toute la province a 330 milles de longueur, & 200 de largeur.

Dans le Comté de Philadelphie il y a deux villes recommandables, Francfort & Philadelphie, qui donne son nomau Comté. Francfort n'est pas moins peuplé que Bristol, ni moins bien bâti. ie quelques La plus grande partie de ses habitans qui resser sont Suédois & Hollandois.

Philadelphie mérite d'être mise au d Barkley, ang des plus belles villes du monde. ier George sa situation entre deux rivieres naviga-somme de bles, la Delaware & la Schuylkill, in-

vite

Dès

126 HISTOIRE ET COMMERCE vite à s'v établir. Le nombre des maisons qui la composent accroît chaque iour. On observe de les construire régulierement, conformément au plan qui en fut dressé lorsque Pen traça l'enceinte de la ville. Dès la premiere année de sa fondation, il y avoit près de cent maisons. On y en compte plus de deux mille aujourd'hui, qui en général fon beaucoup mieux bâties que dans les meil leures villes de l'Angleterre. La fûret de son port, la bonté de ses eaux contribué à peupler cette place, ainst qu'à étendre son commerce. Plusieur marchands très-riches y résident, & quelques-uns ont équipage. Il s'y tien

Les Quakers forment le plus grant nombre des habitans de Philadelphie. Il s'est joint à eux des Protestans de différentes sectes. Il y en a même qui son de la communion Anglicane. Ces derniers ont bâti un temple suivant les rit de leur Eglise. Les Quakers qui vo-yoient d'abord ces innovations de mauvais œil, les supportent à présent san murmure. Les autres sectes ont de même des lieux où ils s'assemblent pour le exer

deux foires par an, & deux marchés pa

femaine.

exer ville

le. C l y a azet En egisti

pas Angle a dou Mars

99 bâ ortit 2 3 vaii ins. E

61 bâ 71. La l

ne lat Montp DES COLONIES ANGLOISES. 12-

exercices pieux. Le quai qui borde la ville est très-beau. Un vaisseau de 500

tonneaux peut y venir débarquer.

ERCE

des mai-

ît chaque

ruire régu-

ı plan qui

a l'encein-

e année de

s de cent

us de deux

énéral fon

ans les meil

La sûret

fes eaux

lace, ainfl

ésident, 8

Il s'y tient

marchés pa

plus grand

Philadelphie,

estans de dif

eme qui son

e. Ces der

vant les rit

ters qui vo

ns de mau

présent sans

ont de mê

lent pour le

exer

Plusieur

La réunion de tant d'avantages a rendu Philadelphie fameuse, & une des places les plus commerçantes de l'Amérique Angloife. Il est probable que sa puissance ira toujours en augmentant, & qu'ele surpassera bien-tot par le nombre & par la richesse de ses habitans les villes es plus considérables du Nouveau-Monle. On y trouve toute forte d'ouvriers. l y austi une Imprimerie qui publie une

razette toutes les semaines.

En 1731, suivant le calcul fait sur les egistres mortuaires de Philadelphie, il 'y trouvoit 12,240 habitans. Il n'y en pas beaucoup plus dans Exeter en Angleterre. Il appert par les registres de a douane de la même ville que du 21 Mars 1735 au 23 Mars 1736, il entra 99 bâtimens dans son port, & qu'il en ortit 212. Parmi ces derniers il y avoit 3 vaisseaux, 21 chaloupes, 53 briganins. En 1730, il n'y étoit entré que 61 bâtimens, & il n'en étoit sorti que

71. La haute Pensilvanie gît sous la mêne latitude que Naples en Italie, & Montpellier en France, deux places des

128 HISTOIRE ET COMMERCE plus faines & des plus agreables que l'on connoisse. Mais on ne doit rien conclure de ce rapport en faveur de la température d'air qui regne dans cette partie du Nouveau Monde. Il est reconnu que les climats différent beaucoup dans le continent de l'Amérique de ceux de la même latitude en Europe. La baye de Hudson & la Tamise sont presque à la même élévation du Pole. Cependant les pays que la Tamise arrose jouissent d'un climat tempéré, au lieu que les frimats rendent presqu'inhabitables ceux qui environnent la bave d'Hudson. L'hiver est fouvent affez rude dans la Penfilvanie pour glacer la riviere de Delaware. La chaleur n'y à pas moins de force durant l'été. On la supporteroit difficilement, si des brises (a) qui s'élevent dans cette saison n'en tempéroient l'ardeur. Elles viennent du sud-oiiest. Dans les trois autres faisons le vent souffle presque continuellement du nord-otiest, Cette circonstance fait connoître la cause des grands froids qui se sont sentir dans la Pensilvanie: il paroît par-là que l'on doit l'attribuer à ce que les venis

(a) On appelle Brises, en terme de mer, un rent frais.

ven mon d'arr

dari
ne y
Les
pas
de ri
le par
la na
des a
chêne
le noi
pròs.

bre à
Les
vienne
princip
le char
d'y rec
grain p
douard
grain c

avoit p ne d'ur Les

dans le des lap des cha

oes cha outres

DES COLONIES ANGLOISES. 129 vents passent par-dessus les lacs & les montagnes neigeules du Canada avant d'arriver dans cette Province.

Malgré la rigueur des hivers, la ter-Producre y est fertile, grasse, aisée à essarter. tions na-Les racines des arbres ne s'y enfoncent pas profondément. Un grand nombre de rivieres & de canaux entre-coupent le pays de maniere à le rendre propre à la navigation & au commerce. Il y croît des arbres de toute espece, comme le chêne, le frêne blanc & noir, le hêtre, le noisetier, le cédre, le noyer, le cyprès. On y trouve des peupliers, l'arbre à gomme, le sassafras, &c.

Les bleds, les légumes, les fruits y viennent en abondance. On y cultive principalement le mays ou bled d'Inde, le chanvre, & le lin. Il est commun d'y recueillir 40,50 & 60 boisseaux de grain pour un. Un colon, nommé Edouard Iones, a eu dans ses champs un grain d'orgé apporté d'Angleterre, qui avoit produit 70 tiges, chargées chacune d'un épi. Mais ce fait est unique.

Les quadrupedes qui se trouvent dans le pays sont des daims, des élans, des lapins, des castors, des écureuils, des chats fauvages, des pantheres, des ne de mer, un loutres, des loups, des renards, des

RCE s que l'on n conclula tempére partie connu que dans le eux de la a baye de esque à la

issent d'un les frimats eux qui en-L'hiver est Pensilvanie

endant les

laware. La orce durant fficilement, t dans cetardeur. Ei-

Dans les ouffle pref. nord - oüest. onnoître la

se font senaroît par-là ce que les

minks, des rats musqués, & l'animal qu'on nomme le pêcheur. On y a aussi transporté d'Europe des chevaux & du menu bétail. Ils y ont si bien multiplié, qu'un planteur ordinaire a des troupeaux de quatre à cinq cent pieces.

Pour ce qui est des oiseaux, il y a des coqs-d'Inde qui pesent 40 ou 50 livres, des faisans, des francolins, des pigeons, des perdrix, des merles, des cignes, des oyes, des canards, des farcelles, des bécassines, & des corlis.

A l'égard du poisson, on pêche en abondance dans la baye de Delaware des esturgeons, des anguilles, des éperlans, des perches, & plusieurs autres qui ne méritent pas qu'on en fasse mention. On trouve beaucoup de mines de fer dans cette contrée.

Constitution de la Pensilvanie.

Les Pensilvains n'ont point eu de guerre avec les Sauvages leurs voisins. Pen en arrivant dans le pays où Charles II. lui avoit permis de conduire ceux qui voudroient le suivre, commença à l'exemple de ses compatriotes qui vinrent s'établir les premiers en Amérique, par acheter des Indigenes le terrain où il prétendoit se fixer. Il sit des traités avec eux qui surent observés de part & d'autre: tant parce que les Quakers à

qui arm ges que nom des cont rent tout

fuiviro & ver de Li bre p dans l Suédo d'être

les F

La

la Peni liam J par fa de Dro crois qu

qui en

s'empr

111

rce
l'animal
y a aussi
ux & du
multiplié,
troupeaux

x, il y a o ou 50 licolins, des nerles, des nards, des des corlis.

pêche en en Delaware es, des élufieurs aulon en fasse oup de mi-

oint eu de eurs voisins. s où Charnduire ceux ommença à es qui vin-

Amérique, e terrain où des traités s de part &

Quakers à

Cill

qui leur Religion défend de manier les armes, éviterent de donner aux Sauvages des mécontentemens, que parce que ceux-ci voyant les Anglois en grand nombre, & fachant le mauvais fuccès des guerres qui avoient été entreprifez contre ceux des autres colonies, n'oserent enfreindre leurs engagemens, surtout étant moins à portée que les autres Sauvages d'être animés & soutenus par les François.

La plus grande partie des Anglois qui fuivirent Pen, étoient Non-conformistes, & venoient principalement de Londres, de Liverpool, & de Bristol. Leur nombre passoit deux mille. Ils trouverent dans le Nouveau-Jersey occidental des Suédois & des Hollandois, qui bien loin d'être un obstacle à leur établissement, s'empresserent de se joindre à eux.

La constitution du gouvernement de la Pensilvanie sut dressée par Sir William Jones, Jurisconsulte aussi connu par sa vaste érudition dans les matieres de Droit, que par son Patriotisme. Je crois qu'on verra avec plaisir la charte

qui en étoit la base.

## 132 HISTOIRE ET COMMERCE

CHARTE accordée par William Pen, aux habitans de la Pensilvanie.

E Roi Charles II. par ses lettres patentes, sous le grand-sceau d'Angleterre, ayant bien voulu par les considérations mentionnées dans les dites lettres, donner & accorder à moi William Pen, Ecuyer (comme fils & héritier de feu Sir William Pen) & à mes hoirs & ayant cause, toute cette étendue de pays appellée Pensilvanie en Amérique, avec les prérogatives, prééminences, pouvoir & autorité absolue, nécessaires pour le bien-être & le gouvernement de cette province, à tous conx qui verront ces présentes, sçavoir faisons: que pour le bien-être & le gouvernement de ladite province, & pour l'encouragement, tant des planteurs & habitans, que de ceux qui peuvent y avoir intérêt, en conféquence au pouvoir qui m'est accordé, Je William Pen ai déclaré, accordé, & confirmé, & par ces présentes pour moi, mes hoirs & ayant cau. se, déclare, accorde & confirme à tous sortira planteurs, habitans & concessionnaires douzien de ladite province, les franchises, liber ainsi à tés & propriétés suivantes, pour en jour les bour

DE & ê lefd. fionr vinie

10 vince des 1 vince une a Ce se ront e les af niere

20. provir du do & cho person quelles premie Confei 30.

pour la fervira deux a leuleme

ERCE

iam Pen, anie.

lettres paeau d'Anr les conlesdites letoi William héritier de s hoirs & étendue de Amérique, éminences, nécessaires rnement de qui verront s: que pour uragement, intérêt, en & être tenues, & gardées à jamais par les de la province de la Pensilvinie.

1°. Le gouvernement de cette province sera composé du Gouverneur & des Bourgeois, & citoyens de la province, formant un Conscil provincial & une assemblée générale ou Parlement. Ce sera par eux que toutes les loix seront dressées, les Magistrats choisis & les affaires publiques réglées, de la manière détaillée dans les articles suivans.

minences, nécessaires province s'assembleront le douzieme jour du douzieme mois de cette année 1682, & choisiront entr'eux soixante & douze personnes de mérite & de capacité, lesquelles s'assembleront le dixieme jour du premier mois suivant, & formeront un

ns, que de Conseil provincial.

intérêt, en 3°. De ce Conseil Provincial choisi i m'est acni m'est acdéclaré, acdéclaré, acces présendeux ans, & le dernier tiers servira
deux ans, & le dernier tiers servira
seulement un an. Alors ce dernier tiers
fortira d'exercice le douzieme jour du
cessionnaires
hises, liberhour en jour les bourgeois de la province s'assemble-

F 7

ron

134 HISTOIRE ET COMMERCE ront & choisiront de nouveau vingt-quatre personnes (qui font le tiers des soi. xante & douze, dont le Conseil doit être composé) pour servir dans le Con. feil Provincial pendant trois ans à la place des 24, qui ne devront plus v entrer. En forte que tous les ans un tiers de ce Conseil Provincial sera renouvellé, & qu'aucun des membres n'y restera pas plus de trois années. Si un des Conseillers meurt durant son exercice, on en élira un autre à la prochaine élection, pour le remplacer & remplir ses fonctions durant autant de tems seulement que le décédé en avoit encore à servir.

4°. Après les sept premieres années de cet établissement, aucun des membres du Conseil qui aura fait son tems, ne pourra être élu de nouveau, afin que tous les habitans puissent avoir part au gouvernement les uns après les autres, & se mettre au fait des matieres publiques.

50. Dans tous les cas d'importance: tels que l'examen d'un bill à proposer pour faire une loi; l'érection d'une cour Tous les de Judicature; le jugement des criminels; le choix des Officiers; les memque leur cl bres du Conseil Provincial, ne pour-

ront f feront pour tiers c blés ( spécific fer que Mais vingt-c iont u

60. puté p Province dit Cor ces, ou

deront

auorum, d'une con me vient ment des total, fu dit, jept a

(a) O

(b) W pristaire

ajjemblés a

ERCE ringt-quas des foinseil doit is le Conans à la ont plus y es ans un al fera rembres n'y es. Si un fon exerciprochaine & remplir de tems voit enco-

res années des memfon tems, u, afin que oir part au les autres, atieres pu-

nportance: à proposer des crimine pour-

ron!

DES COLONIES ANGLOISES. 135 ront former un quorum; c'est-à-dire ne seront pas censés en nombre suffisant pour décider, à moins que les deux ijers d'entr'eux ne se trouvent rassemblés (a), & une proposition du genre spécifié dans cet article, ne pourra passer que les deux tiers ne l'approuvent. Mais dans les cas moins importans vingt-quatre membres du dit Conseil feront un quorum, & les affaires s'v decideront à la pluralité des voix.

6°. Le Gouverneur (b) ou son Député pourra presider dans le Conseil Provincial, & y aura trois voix, & ledit Conseil Provincial tiendra ses séances, ou les continuera selon qu'il s'ajour-

(a) On se sert en Angleterre du mot latin quorum, pour fignifier un nombre des membres d'une compagnie suffisant pour agir. Ce terme vient de ce que dans les lettres qui nomment des Députés, des Juges, des Commissaires, &c. après en avoir spécifié le nombre total, supposez douze, par exemple; il est dit, sept desquels, (QUORUM SEPTEM) étant assemblés auront le pouvoir attribué aux douze.

(b) William Pen étoit tout-à-la fois Propriétaire & Gouverneur de la Pensilvanie. d'une cout Tous les Seigneurs-Propriétaires réunissent les deux titres, à moins que le Parlement ne les les mem- prive du gouvernement de leur propriété, ou

que leur charte ne soit révoquée.

136 HISTOIRE ET COMMERCE nera on qu'il sera ajourné par ses Committés (la forme de ces Committés est

réglée par l'article XIII.)

vincial dresseront les bills qu'ils jugeront convenables au bien de la province, & les proposeront à l'assemblée générale ou Parlement. Ces bills teront assichés dans les lieux les plus fréquentés, trente jours avant la tenue de l'assemblée générale, asin que la province puisse décider en connoissance de cause, s'il est avantageux ou non, d'en faire une loi.

8°. Le Gouverneur & le Conseil Provincial prendront soin que les loix, les statuts, les ordonnances qui auront été faites dans la Province, soient exécutées selon seur sorme & teneur.

9°. Le Gouverneur & le Conseil Provincial veilleront à la tranquillité & à la sûreté de la Province, & à ce que personne n'entreprenne de renverser la

forme du gouvernement.

10°. Le Gouverneur & le Conseil Provincial auront droit dans tous les tems de décider du lieu où seront bâties les villes, & où seront établis les ports & les marchés, de même que de le manière suivant laquelle les rues en

DES feron Les p ticulie dance

Provi Provi pouve Tréfoi qui au revenu nation Confei rale ur

12º Provin bliques comper feiences invention

13° mieux rattribué confiance gera en conféque bres du félectio on dépa

remier

ERCE fes Comnittés ell

nseil Pro. s jugeront vince, & générale t affichés tés, trenemblée gépuisse déause, sil d'en faire

le Conseil e les loix, qui auront soient exeneur.

le Conseil nquillité & à ce que enverser la

le Conseil s tous les fe.

DES COLONIES ANGLOISES. 137 seront alignées, & les édifices construits. Les grands chemins & les routes particulieres seront aussi de leur dépendance.

11°. Le Gouverneur & le Conseil Provincial auront dans tous les tems le pouvoir d'examiner les comptes des Tréforiers publics, & de punir ceux qui auront employé quelque partie des revenus à un autre usage qu'aux destinations fixées par le Gouverneur, le Confeil Provincial, & l'assemblée générale unis.

12°. Le Gouverneur & le Conseil Provincial prendront soin des écoles publiques, & encourageront par des récompenses ceux qui s'appliqueront aux sciences pratiques, & les auteurs des inventions utiles.

13°. Le Conseil Provincial, afin de mieux remplir les fonctions qui lui font attribuées. & de mieux répondre à la confiance dont il est chargé, se partagera en quatre Comittés: chacun par conséquent composé de dix-huit membres du Conseil. Ces dix-huit Conseillers seront bât feront tirés également des trois ordres établis les d'élections. Chaque Committé aura me que de son département particulier: sçavoir, le es rues en premier prendra soin des plantations,

de

HISTOIRE ET COMMERCE de l'assiette des villes, ports, marchés, grands chemins, & connoîtra des procès & des contestations qui s'éleveront touchant ces parties. Le second veil. lera à l'administration de la justice, à la tranquillité, & à la fureté de la pro-Le troisieme dirigera le commerce & les finances conformement aux loix, encouragera les manufactures & la culture des terres, & réglera les dépenses publiques. Le quatrieme aura l'inspection des mœurs, protégera les arts, & procurera une éducation folide à la jeunesse. Le quorum de chacun de du Co ces Committés sera six Conseillers; c'est. les cito à dire, deux de chaque ordre d'élection, ce qui formera un Conseil permanent, composé de vingt-quatre membres, le ment o quel aura le pouvoir du Conseil Provin cial (le nombre de vingt-quatre étant le quorum de ce Conscil). Dans tous la capit les cas qui ne sont pas exceptés par le huit joi cinquieme article, le Gouverneur ou pourron fon Député pourra piésider à ce Con vec les seil permanent en l'absence du Gouver du Conseille l'autre n'ont pris soin de nommer un l'autre n'ont pris soin de nommer un l'est pour l'era pour rexercera que pour ce tems. Ce que changem sera décidé dans ce Committé, sera réparlement est bills fér es bills

DES féré fera Confe differ leurs

dans 14 toyen une in dans 1 cordé te qu'i mi eux leurs re la pren fecond MERCE , marchés, a des pros'éleveront cond veiljuttice, à de la prora le comformement anufactures réglera les trieme aura rotégera les

eillers; c'est. e d'élection, permanent, embres, le

ation solide

eptés par le ms.

DES COLONIES ANGLOISES. 139 féré au Conseil de la province, & ne sera mis à exécution qu'après que le Confeil Provincial l'aura approuvé. Ces différens Committés ne tiendront pas leurs féances en même tems, excepté dans le cas de nécessité.

140. Asin que les bourgeois & les citoyens de la province puissent avoir une influence plus pleine & plus entiere dans la législation, il est déclaré, accordé & confirmé que, dans la maniere qu'il a été dit ci-dessus pour l'élection e chacun de du Conseil Provincial, les bourgeois & les citoyens choisiront tous les ans parmi cux deux cent personnes pour être leurs représentans, & former un Parlement ou assemblée générale qui tiendra sa premiere séance le douzieme jour du quatre étant second mois de l'année suivante, dans la capitale de la province, où durant Dans tous huit jours les membres du Parlement uverneur of pourront librement conférer les uns auverneur ou vec les autres, & avec un Committé r à ce Con du Conseil Provincial, composé de trois du Gouver Conseillers de chacun des quatre grands i ni l'un n Committés (faisant douze en tout), qui nommer un sera pour lors établi pour recevoir les élira un qui élira un que changemens que chaque membre du ns. Ce que parlement sera d'avis qu'il soit sait dans té, sera re es bills proposés. Le neuvieme jour

140 HISTOIRE ET COMMERCE ce Parlement s'assemblera, & après lec. ture faite des bills par le Sécrétaire du Conseil Provincial, il les recevra ou les rejettera. Il faudra les deux tiers de l'assemblée générale pour faire un quo. rum, lorsqu'il s'agira de passer des loix ou de choisir des Magistrats.

15°. Les loix proposées de la manie. re ci-dessus, & approuvées par l'assem. blée générale, seront enregistrées com. me loix de la province sous ce titre: Loix établies par le Gouverneur, avec le consentement & l'approbation des bourgeois & habitans composant le Conseil Provincial

& l'assemblée générale.

16°. Afin que le Gouvernement & les loix de cette Province soient établies sur des fondemens plus solides, & afin que rien ne se fasse qu'à la satis les Cour faction universelle, l'assemblée générale les seron sera composée pour la premiere sois de leurs asse tous les bourgeois & citoyens, & pour ront au la suite sera composée de deux cent un nomb membres, ainsi qu'il a été arrêté plus plir les so haut. Ce nombre de deux cent sera de paix. porté plus loin, à mesure que le peu uivante. ple augmentera: de forte cependan puté choi qu'il n'excede pas celui de cinq cent. A préfentés l'égard de la maniere & de la propor haque tion à observer pour l'élection des mem près qu'

DES bres d rale p généra lui par semblé

Provin

de just où ils le du I er. vincical ans au té, un remplir foriers, vante. cond me les citoy TERCE après lecrétaire du ra ou les tiers de e un quor des loix

la manie. ar l'assemtrées comce titre: er, avec le es bourgeois 1 Provincial

nement & soient éta-

bre

DES COLONIES ANGLOISES. 141 bres du Conseil & de l'assemblée générale pour l'avenir, ce sera le Conseil général qui proposera sur cet objet ce qui lui paroîtra de plus convenable. & l'afsemblée générale en décidera.

17°. Le Gouverneur & le Confeil Provincical pourront ériger des Cours de justice permanentes dans les lieux où ils le croiront nécessaire. Le 13 jour du 1er. mois de l'année, le Conseil Provincical choisira & présentera tous les ans au Gouverneur ou à son Député, un nombre double de sujets pour remplir les fonctions de Juges, de Trésoriers, de Greffiers durant l'année suivante. Le ving-troisieme jour du second mois de l'année, les bourgeois & lus folides, les citoyens de la Province éliront dans les Cours de chaque Comté, lorsqu'el-les seront érigées, & en attendant dans les générales de controles de les citoyens de la Province éliront dans ere fois de leurs assemblées générales, & présenteront au Gouverneur ou à son Député un nombre double de sujets pour remarrêté plus de paix, de Coroners, pour l'année sent sera finivance. que le peu divante. Le Gouverneur ou son Décependant puté choisira parmi ceux qui lui seront inq cent. A présentés, le nombre convenable pour la proport haque place, au plûtard trois jours n des mem près qu'ils lui auront été présentés.

S'il

142 HISTOIRE ET COMMERCE S'il néglige de faire ce choix, le pre. mier nommé dans les listes qu'on lui aura données, occupera de droit l'année fuivante la place pour laquelle il aura

été élu.

18°. Mais comme la Province, va son état présent, souffriroit d'un changement aussi réitéré dans les Magistrats, par le & de peur de retarder ses progrès, Je cial, t William Pen, crois à propos de nom- fera pa mer & préposer pour Juges, Tréso- 200, riers, Greffiers, Sheriffs, Juges de sont su paix, & Coroners, ceux qui paroissent seprése les plus capables d'exercer ces charges, dans le C'est pourquoi je donnerai des commil sembles sions pour lesdites charges, à tel à quations je penserai devoir les donner, pour et de la la faire les fonctions aussi long-tems qu'il strats, s'en acquitteront d'une maniere sais l'assemble faisante. Après le décès de ces Oss dus sur ciers ou leur déposition, leurs place nels par seront remplies par des Officiers élus tous les suivant la maniere prescrite, article, sero XVII.

XVII.

19°. L'assemblée générale continue pressent a ses séances aussi longtems qu'el dans le croira nécessaire pour passer les loix au différens quelles elle trouvera à propos de donc e aura é ner son consentement, pour citer de 21°. vant elle ceux qu'elle peniera devoque le

citer

DES citer, que 1 vincia à lui p pra l' même prendi

MERCE ix, le pres qu'on lui roit l'année elle il aura

vince, va

citer

DES COLONIES ANGLOISES. 143 citer, & pour les juger; & jusqu'à ce que le Gouverneur & le Conseil Provincial lui déclarent qu'il n'y a plus rien à lui proposer. Cette déclaration rompra l'assemblée générale. Mais cette même affemblée pourra de nouveau red'un chan-prendre ses séances, étant convoquée Magistrats, par le Gouverneur & le Conseil Provinprogrès, Je cial, tant que l'année de son élection ne

os de nom fera pas expirée.

es, Tréso- 20°. Toutes les difficultés qui pour-, Juges de sont survenir au sujet des élections des ui paroissent représentans du peuple, pour servir ces charges dans le Conseil Provincial ou dans l'as-des commisséemblee générale, & toutes les contes-, à tel à quations qui pourront naître à l'occasion er, pour et de la législation, du choix des Magi-getems qu'il strats, des accusations intentées par naniere sais l'assemblée générale, des jugemens rende ces Offidus sur ces accusations contre les crimileurs place nels par le Conseil Provincial, enfin fficiers élus ous les cas qui paroscront d'importan-te, articles, seront terminés par la voye du scruin; & à moins que les circonstances ne ale continue pressent, aucune affaire ne sera décidée tems qu'ell lans le Conseil Provincial, ni dans ses r les loix au différens Committés le meme jour qu'el-

pos de donte aura été agitée. our citer de 210. Toutes les fois qu'il arrivera niera devol que le Gouverneur sera d'un âge audef-

144 HISTOIRE ET COMMERCE dessous de 21 ans, & que le pere de ce Gouverneur n'aura point nommé par écrit des Gardiens ou Commissaires, ou bien que ces Gardiens ou Commissaires seront décédés durant la minorité du dit Gouverneur, le Conseil Provincial constituera des Gardiens ou Commissaires au nombre de trois: l'un desquels présidera les deux autres, sous le nom de Deputé ou Chef-Garaien, & remplira les firmé. fonctions de Gouverneur, en n'agissant accord néanmoins que de l'avis des deux au hoirs de tres dans tout ce qui regardera les affiont fa faires publiques de la Province.

220. Lorsque les quantiemes de mois charte. marqués dans cette charte tomberon vent n fur le premier jour de la semaine qui mens c est le jour du Seigneur (le Dimanche) ces rég les affaires marquées pour ce jour, se En foi ront remises au lendemain, à moins que gné ce les circonstances n'admettent point de & y a

délai.

23°. Le Gouverneur, ses héritier vulgaire ou ayant cause, ni les Bourgeois & grace n concitoyens, composans tant le Conseil Je n' Provincial que l'assemblée générale, ne josité d pourront altérer, changer ou diminue ystème la force & l'effet de cette charte, or vanie, une partie on clause d'icelle, ou établismporte aucune loi, aste, ou ordonnance qui oix qui

DE leur du cause geois posan l'asser

24 moi, lemne violer

vingt - c

leui

DES COLONIES ANGLOISES. 145 MERCE pere de ce leur soit contraire, sans le consentement nommé par du Gouverneur, ses hoirs ou ayant issaires, ou cause, & des six septièmes des Bourgeois & citoyens de la Province, comcommissaires posant tant le Conseil Provincial que porité du dit vincial con-

l'assemblée générale.

nce.

Commissaires 24°. Enfin, Je William Pen, pour esquels présiones, mes hoirs & ayant cause, ai sole nom de lemnellement déclaré, accordé & conremplira les firmé, & ici, solemnellement déclare. en n'agissant accorde & confirme que ni moi, ni mes es deux au hoirs ou ayant cause, ne seront, ou serdera les aftent faire aucunes choses qui tendent à violer les libertés exprimées dans cette mes de mois charte. Si quelques personnes troue tomberon vent moyen de faire établir des réglesemaine qui mens contraires aux articles ci-dessus. Dimanche) es réglemens seront déclarés sans effet. ce jour, se En foi de quoi, je William Pen, ai sià moins que gné cette présente charte de libertés. ent point de & y ai apposé mon grand sceau ce vingt-cinquieme jour du second mois, ses héritier vulgairement appellé Avril, de l'an de

Bourgeois & grace mille six-cent quatre-vingt-deux.
Int le Consei Je n'offrirai que cette charte à la cugénérale, miolité du lecteur. Pour approfondir le ou diminue ystème du gouvernement de la Pensilcharte, or vanie, tel qu'il fut établi par Pen, il, ou établi mporteroit de connoître les premieres onnance que oix qui furent passées dans l'assemblée leut

146 HISTOIRE ET COMMERCE zénérale de cette Province: mais le genre de cet ouvrage ne me permet pas d'entrer dans un pareil détail. me bornerai à en rapporter trois.

10. Aucun impôt ne peut être levé en Pensilvanie sous quelque nom, & pour quelque cause que ce soit, que par une loi expresse à laquelle le Parlement de la Province a donné son consentement; & quiconque perçoit des impôts qui n'ont pas été établis par cette voye, ou quiconque a la foiblesse de les payer, est regardé comme un traître à la patrie, un ennemi public, & est puni comme tel.

20. Tout enfant au-dessus de douze ans, fans exception, doit apprendie un métier ou un commerce, afin qu'il n'y ait point d'oisifs parmi le peuple; mais que le pauvre trouve moyen de sublister, & que le riche, si sa fortune vient à être détruite, ne périsse pas

d'indigence.

30. Pour prévenir les procès, les Cours de chaque Comté devoient élire trois Officiers, nommés les faiseurs de Paix, dont les fonctions étoient de con-cordée cilier les particuliers entre lesquels il s'é-tablit un levoit des differends.

Les colons apporterent quelques le nent, e

DES geres la cha re leu rent d reglé, lion d colonie travail ques c ly ren ire acta on lui nie qu' qu'il av

Pen i possessio disposition nie fort contens ordée. emblée

a leur t

faire re

montra onde ch

énérale

ERCE mais le permet étail. is. être levé nom, & soit, que le Parlefon conerçoit des is par ceta foiblesse comme un ni public,

de douze apprendie afin qu'il moyen de sa fortune

rocès, les

uelques lé-

DES COLONIES ANGLOISES. 147 geres modifications à divers articles de la charte de libertés que le Propriétaire leur donnoit. D'ailleurs ils promirent de s'y conformer. M. Pen ayant reglé, suivant ses vses & à la satissaction du peuple, ce qui concernoit la colonie, retourna en Angleterre pour travailler à ses propres affaires. ques discours peu ménagés qu'il tint. ly rendirent suspect. On l'accusa d'êne attaché au parti de Jacques II. & on lui ôta le gouvernement de la colonie qu'il avoit fondée. Les Quakers qu'il avoit si bien servis, l'appuyerent à leur tour, & vinrent à bout de le lui hire restituer.

Pen retourna en Amérique reprendre possession de ses droits. Il trouva les le peuple; dispositions des habitans de la Pensilvanie fort changées. Ils n'étoient plus contens de la charte qu'il leur avoit acpérisse pas tordée. A peine sut-il arrivé que l'asemblée générale la lui remit. Elle ne rocès, les montra pas plus d'égard pour une se-voient élire tonde charte qu'il se hâta de lui donner faiseurs de en 1701. Fondée sur la charte même ent de con-accordée par Charles II. à Pen, elle quels il s'é tablit une nouvelle forme de gouvernenent, en vertu de laquelle l'assemblée ténérale est élue tous les ans sans con-

G 2

voca-

148 HISTOIRE ET COMMERCE vocation. Lorsqu'elle est élue, s'ajourne de sa propre autorité, nomme ses Committés, prépare les bills, accuse les criminels d'Etat, &c. Suivant la nouvelle forme, le pouvoir législatif ne réside plus que dans l'assemblée générale, le Gouverneur ou son Député, sans l'intervention d'aucun Conseil. Les loix que passe cette assemblée sont envoyées en Angleterre au Conseil privé dans l'espace de cinq ans après qu'elles sont promulguées; & si le Roi ne les révoque pas six mois après que la copie en a été fournie au Conseil, il n'est plus au en est pouvoir de la Couronne de les casser.

Les Pensilvains s'adonnerent vers ce petit E tems-là à la culture du tabac; le débit ce au r qu'ils firent de cette denrée fut tel, (il est v qu'il y eut des années où ils en charge-fent à rent jusqu'à quatorze vaisseaux pour Mais le Londres & les autres ports de l'Ange-tuer étai terre. Cette partie de leur trafic ne Anabapt subsiste plus, depuis que les habitans de sans viol la Virginie & du Maryland ont multi sion, n plié leurs plantations de tabac. La ressité d' quantité de feuilles de cette plante qui en servi se récolte dans ces deux dernieres Proces attaque vinces, suffit pour tous les marchés des de que monde. Les Pensilvains ont reprinie, Le leurs premieres occupations qui étoien

d'élev de pi de co Ils y empié

L'e

ayant

les Qu que le ter leu ment i desir d de joui attira ( Princip:

d'éla

DES COLONIES ANGLOISES. 149 d'élever du bétail, de semer des grains. de préparer des provisions de bouche. de construire des bâtimens de mer. &c. Ils y trouvent mieux leur compte qu'à empiéter sur un commerce déja saisi.

L'esprit de tolérance en Angleterre ayant succédé à celui de persécution, les Quakers ne s'empresserent pas plus que les autres Non-conformistes de quitter leur patrie. Depuis le commencement du siecle, ce ne fut plus que le desir de faire fortune, & non le motif e les révode jouir de la liberté de conscience qui copie en a attira des Anglois à Philadelphie. Il v est plus au en est venu en foule d'Irlande, de la Principauté de Galles, des Antilles. Ce ent vers ce petit Etat a subsisté long-tems sans milie; le débit ce au milieu de dix nations sauvages ée fut tel, (il est vrai que ces dix nations compoen charge-fent à peine six mille ames en tout). eaux pout Mais les Anglois qui vinrent s'y habide l'Ange-tuer étant Episcopaux, Presbytériens, r trafic ne Anabaptistes, &c. & pouvant se battre habitans de sans violer les principes de leur Reliont multigion, montrerent aux Quakers la nétabac. La cessité d'avoir des troupes prêtes pour plante que en servir dans l'occasion, soit contre nieres Proces attaques des pirates, ou contre celnarchés de quelques nations d'Europe enneont reprimie. Les Quakers après avoir formé bien

qui étoien

ERCE

lue, elle

e, nomme

lls, accu-

Suivant la

gislatif ne

ée généra-

outé, sans

Les loix

envoyées

privé dans

'elles font

es casser.

d'éla

150 HISTOIRE ET CONNERCE bien des oppositions, laissent à présent

à ceux de leurs contitoyens, qui ne pensent pas comme eux, la liberté de se former au maniment des armes, & aux

évolutions militaires.

En 1704 la Pensilvauie consommoit Commerce de déja pour 180,000 liv. sterlings (4, la Penfil-140,000 liv. tourn.) de marchandises vanie. venant d'Angieterre; & les impôts levés sur ses productions naturelles ap. portées dans ce Royaume, produisoient une augmentation de 30,000 l. sterlings (690,000 livres tournois) dans

les revenus publics.

Les exportations de la Pensilvanie consistent en froment, farine, biscuit, bœuf & porc-salés, jambons, lard, fromage, beurre, savon, bougie de cire végétale (a), amidon, poudre à poudrer, pomme, cidre, cuir-tanné, suif, l'allouas chandelle, cire ordinaire, cire végéta-là l'imp le, bierre double, huile de lin, peaux, l'Améri fourrures, castor, & quelque peu de d'abord tabac.

(a) J'appelle ici cire végétale la cire qui (a) O enveloppe le noyau du fruit d'une arbre très fication a commune dans l'Amérique septentrionale, que culture des François nomment l'Arbre-Cirien, & le &c. Anglois Wax-Mirile,

DE

· II bois bourd des d faffafi matér marin tent f eux-m en for tiers o compo neaux

leur co Cett chez el corde u portation

monte

de Mai

DES COLONIES ANGLOISES. 151

RCE à présent

ui ne pen-

rté de se

s. & aux

nommoit

rlings (4,

irchandiles impôts le-

urelles ap.

roduifoient do 1. ster-

nois) dans

Pensilvanie

e, biscuit,

, lard, fro-

gie de cire

Il faut joindre à ces marchandises du bois de charpente, du bardeau, du bourdillon, des mâtures, des vergues, des drogues médecinales: telles que le fassafras, le calamus aromatique. matériaux propres à des constructions marines que la Pensilvanie produit mettent ses habitans en état de construire eux-mêmes beaucoup de vaisseaux. Il en sort tous les ans de dessus les chantiers de Philadelphie, un nombre qui compose un port d'environ 2000 tonneaux, ortre ce que les Pensilvains en montent eux-mêmes pour l'exercice de leur commerce.

. Cette colonie cherche à encourager chez elle la culture du chanvre, elle accorde une bounty (a) particuliere à l'exdre à pou portation de cette production, outre anné, suif, l'allouance qui est payée en Angleterre ire végéta- à l'importation du chanvre du crû de in, peaux, l'Amérique Angloise. Ces soins ont que peu de d'abord produit un bon effet. Du mois de Mai 1726, au 14 Mars 1727, la pro-

e arbre très fication accordée pour l'encouragement de la trionale, que culture ou de l'exportation d'une denrée, à les &c. e la cire qui (a) On appelle en Anglois bounty la grati-

G 4.

152 HISTOIRE ET COMMERCE province exporta 43,169 livres de chanvre, pour lesquelles il fut payé à raison d'un sol sterling par livre, une fomme de 179 livres sterlings 17 schellings 5 d. (4137 livres tournois). Du 14 Mars 1727, au 14 Mai 1728, il

me pied, valurent à l'Exporteur une gratification de 65 liv. sterlings 19 schel-

lings 7 d. (1318 liv. tourn.)

Par la suite, les récoltes devinrent olus foibles. On haussa l'allouance afin de les multiplier. Elle fut rétablie sur le pied d'un fol & demi par livre (trois fols tournois). Cet attrait n'empêcha pas la diminution de la culture du chanvre. Du mois de Mai 1728, au mois de Novembre de la même année, il n'en sut présenté que 9363 livres pour obtenir la prîme promise. Du mois d'Août 1729, au mois de Novemb. 3903 livres seulement; & de qu'ils y ce mois de Novembre, au mois d'Août farine, de l'année suivante 2952.

Lorsque les Pensilvains n'exportent dre, du pas leur chanvre, ils en fabriquent des ques an cordages. L'assemblee générale en 1732 porcs & passa un acte qui fait voir son attention de cacao sur cette partie, il est intitulé: Act sur se sont to continuing the encouragement for raising Ils vo

good 1 Sons into c pour du chi nes co vre m

en fortit 15,835 livres qui, sur le mêqu'ils Les Virgin toutes que, e Espagu quent d Če nég qu'indir avec le Antilles de ceux Curaffau près de du mais

good

RCE ivres de t payé à re, une 17 schelis). Du 1728, il fur le mêrteur une 19 schel-

devinrent nance afin établie sur ivre (trois n'empêcha e du chan-, au mois

railing for good

DES COLONIES ANGLOISES. 153 good bemp and imposing penalties on persons manufacturing unmerchantable bemp into cordage: ce qui veut dire: Acte pour continuer d'encourager la culture du chanvre, & pour décerner des peines contre ceux qui employent du chanvre mal conditionné dans les cordages qu'ils font.

Les Pensilvains commercent avec la Virginie, le Maryland, la Caroline, & toutes les îles de l'Archipel du Mexique, excepté celles qui dépendent des Espagnols, avec lesquels ils ne trafiquent que par le canal de la Jamaïque. Ce négoce avec les Espagnols, quoiqu'indirect, & celui qu'ils pratiquent avec les Hollandois & les François des année, il Antilles, ne sont pas les moins lucratifs 363 livres de ceux qu'ils exercent. De l'île de mise. Du Curassau seule, ils tirent anuellement bis de No près de 6000 pistoles. Les denrées ht; & de qu'ils y envoyent sont du biscuit, de la nois d'Août farine, du porc en baril, du jambon, du mais, de la bierre double, du cin'exportent dre, du beurre, du fromage, & quelriquent des ques animaux vivans, tels que des le en 1732 porcs & des oiseaux. A quelque peun attention de cacao près, leurs retours de cette île: é: Act for se sont toujours en argent comptant.

Ils vont aussi à Surinam, & quoi- $G_{5}$ qu'ils qu'ils en rapportent moins d'argent, cette branche d'affaires leur apporte beaucoup de profit. Des îles Françoisfes à qui ils vendent des provisions de bouche & des bois de charpente, ils reçoivent de l'argent, du rum, des mélasses & du sucre.

Par le moyen de la Jamaïque, ils fournissent aux Espagnols de Cuba, de la Nouvelle-Espagne, & de Terre-Ferme, une quantité considérable de farine & de biscuit, qui est payée en piastres. Cet objet deviendroit très-considérable, si les Espagnols s'adonnoient généralement à se pourvoir de ces denrées par cette voye.

La Jamaique & les autres îles Angloises, pour leur propre conformation, leur achetent une infinité de choses de différente espece, dont la plus grande partie est aussi payée en argent.

Les Pensilvains envoyent aux Canaries, aux Maderes, & aux Açores
chercher des vins & des eaux-de-vie.
La quantité qu'ils en importent n'est
pas grande. Le cidre, la bierre, l'aile (a) qu'ils font chez eux, & qui y
sont

(a) L'aile est une bierre sans houblon, ou dans laquelle il n'y en a qu'une dose legere.

font rende ceffai

Ils bois, tugal, de l'H Neuve Angle pagne

troits.

Anglet négoce premie nuellen une fo en esp product joint du du ris,

De (1,380 tire 10 land; 2 & des 4000 de par Te

l'huile d

mille liv

l'argent,
apporte
Françoiisions de
ente, ils
des mé-

rique, ils Cuba, de Ferre-Fere de farine n piastres. nsidérable, généraleenrées par

s' îles Anconformaté de chont la plus
en argent.
aux Canaix Açores
x-de-vie.
tent n'est

ierre, l'ai-& qui y font

oublon, ou legere.

pes Colonies Angloises. 155 font autant de boissons excellentes, leur rendent les boissons étrangeres peu nécessaires.

Ils font un commerce très-arimé en bois, en salines, en grains avec le Portugal, l'Espagne, & d'autres contrées de l'Europe. Ils vont aussi à Terre-Neuve. Ils remettent souvent de-là en Angleterre ce qu'ils ont reçu en Espagne, en Portugal, & au-delà des détroits.

Entre la Pensilvanie & la Nouvelle-Angleterre, il y a de même un courant de négoce continuel. On estime que la premiere de ces Colonies remet annuellement dans la Grande-Bretagne une somme de 60,000 livres sterlings en especes, indépendamment de ses productions naturelles, aux-quelles elle joint du bois de campêche, du sucre, du ris, de la poix, du gaudron, & de l'huile de poisson.

De ces 60,000 livres sterlings (1,380,000 livres tournois), elle en tire 10,000 de la Virginie & du Maryland; 25,000 d'Espagne, du l'ortugal, & des ports au de là des détroits; & 4000 des Canaries: ce qu'elle envoye par Terre-Neuve va à quatre autres mille livres sterlings: le reste de la som-

G 6 me

me provient de ses profits avec les ses Françoises & Hollandoises.

La marine de cette Province forme 6000 tonneaux, outre 2000 que composent les bâtimens construits annuellement qui sortent tout chargés des ports de Philadelphie, & qui n'y rentrent pas comme la plûpart des navires employés constamment au service de la Pensilvanie, qui sont plusieurs voyages durant l'année. On évalue la masse de leurs exportations à 12,000 tonneaux. Il est à remarquer qu'il y a peu de ces bâtimens sur lesquels les Anglois d'Europe ne soient intéressés.

Les Pensilvains sont dans le cas des autres Colons du continent septentrional. Leurs profits, quoique très-grands, ne suffisent pas pour acheter toutes les commodités & les marchandises d'Europe qui leur manquent. Leur industrie y supplée. Ils ont des verresies, des forges, des tanneries, des moulins pour couper & préparer le tan, des moulins à scie pour les bois de charpente & de menuiserie. Ils fabriquent des étoffes de lainerie, grossieres à la vérité, mais qui servent à l'habillement du menu peuple.

On lie dans le Dictionnaire de Com-

mer-

mero que, cultire affez faut pendi la bo le cio a vû o re, & des A milite cé dan

On billets
On y c
livres
nois).

gne éto méme t Un e est qu'e

autres
nent.
la Virgi
qui la m
Espagno
Nouveau

Nouvello a défend les îles e forme oo que ruits anrgés des n'y rens navires ice de la voyages masse de tonneaux. eu de ces lois d'Eu-

RCE

e cas des septentrioès-grands, toutes les es d'Euror industrie eries, des ulins pour s moulins nte & de es étoffes ité, mais

mer-

DES COLONIES ANGLOISES. 157 merce: Etat général, commerce d'Amérique, article de la Pensilvanie, que l'on cultive la vigne dans cette Province avec assez de succès, & que pour y réussir, il faut y opporter du plant de France. Cependant, comme on vient de le dire. la boisson ordinaire de ses habitans est le cidre, la bierre, l'aile. D'ailleurs on a vû qu'ils achetent des vins de Madere, & des Terceres. Enfin le filence des Auteurs Anglois fur un pareil fait milite contre ce que M. Savary a avancé dans l'endroit cité.

On préfere dans la Pensilvanie les billets de crédit aux especes monnoyées. On y compte de ces billets pour 80,000 livres sterlings (1,84,000 livres tournois). Le change sur la Grande-Bretagne étoit au mois de Février 1739, au meme taux que dans la Nouvelle-York.

Un des avantages de cette Colonie est qu'elle se trouve située au milieu des autres établissemens Anglois du continent. Au sud-ouest elle a le Maryland, la Virginie, la Caroline, & la Géorgie qui la mettent hors d'insulte du côté des Espagnols. Au sud-est & au nord le du menu Nouveau-Jersey, la Nouvelle-York, la Nouvelle-Angleterre, la Nouvelle-Ecosse. de Com- la désendent des attaques des François.

G 7

#### 158 HISTOIRE ET COMMERCE

M. Pen eut des chagrins sur la fin de fa vie. Ils sont trop étrangers à ma matiere pour les détailler ici. Je dirai seulement qu'ayant été trompé par ses Agens, au lieu d'avoir amélioré son bien par l'établissement de la Pensilvanie, il se vit considérablement endetté. Un malheureux procès qu'il perdit le priva de sa liberté. Ne pouvant satisfaire à ce que qu'on lui demandoit, il fut arrêté. Cette disgrace lui troubla l'esprit, & le rendit incapable d'affaires, Il étoit pour lors fort âgé. Il mourut en 1718, proche Reading en Berkshire. La propriété de la Pensilvanie est restée dans su famille.



DES

හුණුද

De la
L A
G I,
dans
tion
tions
G I N
nie d

tution

relles Comin

Comm

LA Ma
de Chef
le cap H
ne de c
côtés de
Patowm
parent la

I. On nom de

est, l'ai

CHA-

DES COLONIES ANGLOISES. 159

**෯෯෯෯෯෯෯෯෯෯෯෯෯෯෯෯෯෯** 

CHAPITRE VII.

De la VIRGINIE: du MART-LAND. I. Découverte de la VIR-GINIE: établissement d'une Colonie dans cette partie de l'Amérique: constitution & état de la Province: ses productions naturelles: Commerce de la VIR-GINIE. II. Etablissement d'une Colonie dans le MARTLAND. Constitution de la Province: productions naturelles, & état du MARTLAND. Commerce di MARTLAND. 111. Commerce général des deux Colonies.

A Colonie de la Virginie & celle du De la Maryland sont situées sur la baye Virginie de Cheseapeak, dont l'entrée est entre de la cap Henri & le cap Charles. Chacu-land. ne de ces contrées s'étend des deux côtés de la baye. La grande riviere de Patowmeck, & celle de Pokomoak séparent la Virginie du Maryland; l'une à l'est, l'autre à l'ouest.

I. On comprenoit autrefois fous le Décounom de Virginie tout cet espace de cô-la Virgites nie.

CHA-

RCE la fin de

rs à ma Je dirai

s par ses

Penfilva-

endetté.

perdit le

ant fatis-

andoit, il

i troubla

d'affaires.

Il mourut

Berkshi-

Ivanie est

160 Histoire et Commerce tes qui est entre la Floride & la Nouvelle-Ecoffe: espace qui comprend la Neuvelle-Angleterre, la Nouvelle-York, le Nouveau-Jersey, la Pensilvanie, le Maryland, la Virginie, (telle qu'elle est bornée aujourd'hui).

On a vû que les Anglois attribuent la découverte de cette partie de l'Amérique à Jean Cabot, employé par Henri VII. & que les François au contraire souriennent qu'elle est dûe au Florentin Verazzan, qui en prit possession au nom

de François I.

Quoi qu'il en soit de ces prétentions, c'est le fameux Walter Raleigh qui, le premier parmi les Anglois, fongea à former un établissement dans cette contrée. Animé par les avantages que les Anglois avoient trouvé dans les Indes occidentales, il conçut le dessein de chercher quelque lieu dans le Nouveau-Monde qui procurât les mêmes richesses à sa nation. L'Etat n'étant pas dans des circonstances qui permissent à la Cour de le seconder, il fit entrer dans ses vûes des négocians, & plusieurs personnes riches, à l'aide desquels il arma deux vailleaux fous le commandement de Philip Amidas & d'Arthur Barlow,

DES pour a terre.

Ces vril 15 cordé : lui céc terres ( vû qu'e

nation Les une île tre la g cap Fea digenes Anglete Sauvage autres p du tabac dans ce l'on fit c plut telle leures e verte, e lat Virgin lequel ell Sir Walt

encourag pour merent

au pays.

Les A

RCE la Nouprend la elle-York, vanie, le ju elle est

ribuent la l'Améripar Henri contraire Florentin on au nom

étentions, h qui, le fongea à cette cons que les les Indes dessein de Nouveaues richesses s dans des à la Cour urs persons il arma

r dans ses

nandement

DES COLONIES ANGLOISES. ISI pour aller découvrir quelque nouvelle terre.

Ces bâtimens partirent au mois d'Avril 1584. La Reine Elisabeth avoit accordé à Raleigh des lettres-patentes qui lui cédoient la propriété de toutes les terres où ses navires aborderoient, pourvû qu'elles n'appartinssent alors à aucune nation Chrétienne.

Les deux vaisseaux prirent terre dans une île peu éloignée du continent, entre la grande baye de Cheseapeak & le cap Fear. Ils y négocierent avec les Indigenes, & revinrent heureusement en Angleterre, apportant avec eux des Sauvages, des fourrures, & quelques autres productions du pays, entr'autres du tabac qui fut le premier que l'on vit dans ce Royaume. La description que l'on fit de cette contrée à la Reine lui plut tellement, que concevant les meilleures espérances d'une pareille découverte, elle voulut que ce pays s'appellàt Virginie, en mémoire du célibat dans lequel elle vivoit. D'autres disent que Sir Walter donna de lui-même ce nom au pays.

Les Associés du Chevalier Raleigh Etablis r Barlow, encouragés par ces premiers succès, ar-d'une pour merent sept vaisseaux qui mirent à la Colonie

162 HISTOIRE ET COMMERCE

dans cet-voile en 1585, dans la vûe de commen. te partie cer un établissement sur les côtes noumérique vellement découvertes. Sir Richard

Greenville qui avoit été du premier voyage, commandoit cette flote. Il laissa 108 hommes dans l'île où il avoit dé. barqué la premiere fois, & revint en Angleterre. Cette tentative manqua par les obstacles que les Sauvages apporterent à l'établissement des Anglois, & fur-tout par la faute que ceux-ci commirent en ne se livrant pas d'abord à la culture des terres. Ils se reposerent sur les provisions qu'on devoit leur envoyer d'Angleterre. Il n'en vint pas; ou du moins celles que Raleigh leur envoya au bout de deux ans à ses propres dépens, arriverent trop tard. Deux autres centatives qui suivirent la premiere, surent également sans fruit.

Les mauvais fuccès qui s'émient jusqu'ici opposés à la fondaria : a une Colonie dans cette contrée en firent abandonner l'entreprise. On n'en visita plus les côtes que pour y commercer, sans avoir, durant quelque tems, le dessein de s'y fixer. Le bénéfice que ces voyages rapporterent aux Avanturiers qui les tenterent, & les vives sollicitations par celui du Capitaine Gosnold réveillerent dans

l'esprit jet. P de Bri & plu s'unire nouvea

En 1 nous a patente deux c l'une d marcha les prer qui occi jourd'hu au fud t riviere d du nord connues Colonie

alors le trionale on distin même co ce nom p & la con nie. Il lui

Angletei

Comn

ence
commendes nouRichard
emier voIl laiss
avoit dérevint en
anqua par

avoit dérevint en anqua par apporteaglois, & c-ci comabord à la aferent fur r envoyer as; ou du

envoya au es dépens, ares centare, furent

mient just of ane Corent abanvisita plus rcer, sans le dessein ces voyauriers qui llicitations

erent dans

l'ef

l'esprit des Anglois l'idée du premier projet. Plusieurs Négocia. de Londres, de Bristol, d'Exeter, & de Plymouth, & plusieurs personnes de considération s'unirent pour en essayer l'exécution de nouveau.

En parlant de la Nouvelle-Angleterre, nous avons dit que Jacques I. par une patente datée du 10 Avril 1606, forma deux compagnies de ces Avanturiers, l'une desquelles étoit composée des seuls marchands de Londres. Celle-ci jetta les premiers sondemens de la Colonie qui occupe le pays, que l'on appelle aujourd'hui la Virginie, & qui est bornée au sud par la Caroline, au nord par la riviere de Patowmeck, à l'est par la mer du nord, & à l'autre compagnie sonda la Colonie de Plymouth dans la Nouvelle-Angleterre. Voyez chap. 3.

Comme les Anglois ne connoissoient alors le continent de l'Amérique septentrionale que sous le nom de Virginie, on distingua dans la charte la partie du même continent qui porte aujourd'hui ce nom par celui de Virginie méridionale; & la compagnie qui avoit sa concession par celui de premiere Colonie de la Virginie. Il lui étoit accordé une étendue de

cin-

164 HISTOIRE ET COMMERCE cinquante milles Anglois en tous sens autour de l'établissement qu'elle forme. roit sur ces côtes entre le 34 & le 41 de. grés de latitude nord.

La compagnie ne tarda pas à faire usage des priviléges de sa charte. Des la premiere année qu'elle l'obtint. elle mit en mer deux vaisseaux sous le commandement du Capitaine New-Port, qui porterent en Amérique un nombre d'hommes suffisant pour y commencer un établissement. Cette Colonie bâtit la ville de James - Town fur une péninfule qui s'avance dans la riviere de Powhatan, nommée aussi la riviere James. De Jut nom cette ville, en 1609, il sortit deux petites Colonies de 120 hommes chacune, avec 3 qui s'établirent l'une à Nausamond & de provi l'autre à Powhatan, ville sauvage qui avoient avoit été achetée de Powhatan Roi du puoient e pays.

La mauvaise conduite des Anglois grains, e dans ces premiers tems pensa causer lans les leur ruine totale, & ruina en effet les Thomas deux derniers établissemens qu'ils avoient rticle. formés. Les Sauvages les attaquerent, ordonn & les resserrerent si fort dans James malgré le Town, que réduits à une soizantaine, préparer d'environ cinq cent qu'ils étoient, ils ez abond crurent n'avoir pas d'autre parti à pren-meilleures

dre origine à d

dre qu re ave leize ju Terrefommé d'exéci Lord 1 Gouve

gleterre gagea à Ce S passa er homme: Gouver

Colons à

RCE ous fens e forme. le 41 de-

as à faire arte. Dès tint, elle s le comew - Port, n nombre ommencer nie bâtit la

péninsule le Powhadeux pe-

DES COLONIES ANGLOISES, 165 dre que de s'embarquer pour l'Angleterre avec des provisions seulement pour leize jours, dans l'espérance d'arriver à Terre-Neuve avant qu'elles fussent consommées. Ils se mettoient en devoir d'exécuter ce parti désespéré, lorsque le. Lord Delaware, qui avoit été nommé Gouverneur de la Virginie, arriva d'Angleterre avec trois vaisseaux, & les engagea à revenir sur leurs pas.

Ce Seigneur étant tombé malade, repassa en Europe, & laissa deux cent hommes en Virginie. Sir Thomas Dale sames. De fut nommé à sa place. Il vint dans son Gouvernement au mois de Mai 1611, s chacune, wec 3 vaisseaux chargés d'hommes & samond & de provisions. Les mêmes desordres qui an Roi du puoient d'y regner. La négligence des Colons à cultiver la terre pour avoir des s Anglois grains, étoit à la veille de les plonger nsa causer lans les plus fâcheuses extrémités. Sir n effet les Thomas commença par pourvoir à cet ils avoient rticle. Quoique la faison sût avancée, taquerent, ordonna d'ensémencer les terres, & ns James. malgré le peu de tems que l'on est pour ixantaine, préparer les champs, la moisson fut asoient, ils ez abondante. Dales-Gist, une des rui à pren-meilleures villes de la Virginie, doit son

dre origine à ce Gouverneur. Ce fut lui qui l'elel'éleva à ses propres dépens. Aussi le nom de cette place est-il un monument de sa générosité. Dales-Gist signisse présent de Dale.

Dans le mois d'Août de la même année, six vaisséaux commandés par Sir Thomas Gates, apporterent à James. Town de nouvelles provisions & de nouveaux habitans. Ce renfort mit la Colonie en état de s'étendre. Elle bâtit à Arrahattuck, cinquante milles au-dessite n'est ie n'est ie n'est ie n'est autres de James-Town, une ville qui fut nommée Henricopolis. En 1612, deux autres vaisseaux, sous le commandement du Capitaine Argall, lui apportement encore des provisions de toute est une que est pecce.

Quelques années se passerent sans que la Colonie reçût aucun secours considérable. Mais en 1619, la Compagnie de la Virginie y envoya une slote chargée de bétail, de toutes sortes de provisions, & d'environ 1300 hommes: & en 1621, le Comte de Southampton qui la présidoit, sit passer un nouveau rensort dans sa concession. A-peu-près vers ce tems, on établit une saunerie au cap Charles, & une sorge à Falling. Ces desa vinrent encore s'habituer en Virginie

daris le pie se si reiller a marche ouvoir ent fec ntions o mes de lire un ieut pa ie n'eût e conve brmée d ant le e tuer . velques ois leur ms aprè Jacques Virgini Europe lais bien ERCE Aussi le onument nifie pré-

nême anpar Sir à James. s & de ort mit la Elle bâtit es au-dese qui fut 12, deux ommande. i apportetoute ef-

nt sans que es considé. pagnie de ems après. e chargée de provi-

n Virginie dans

DES COLONIES ANGLOISES. 167 dans les années suivantes. Cette Colonie se sentant nombreuse, commença à reiller avec moins d'attention sur les démarches des Sauvages. Ceux-ci crurent ouvoir profiter de sa sécurité. Ils s'unient secretement; & comme les habiations des Anglois étoient écartées les mes des autres, ils entreprirent d'en lire un massacre général. Leur dessein jeut pas manqué de réussir, si la Coloie n'eût pas été avertie par un Sauvae converti. Mais comme elle ne fut inbrmée du complot que cinq heures aant le tems marqué pour son exécuon, les Sauvages trouverent le moyen e tuer 334 personnes, & de détruire velques établissemens, entre lesquels it la forge de Falling - Creek. Les Anois leur rendirent la pareille quelque

Jacques I. ne voulut pas abandonner Virginie, il y envoya des recrues Europe qui réparerent ses pertes. ithampton s membres du Conseil. Les Sauvages A-peu-près en prévalurent pour faire une irrupe faunerie and nombre de Colons.

Ces desastres & la lenteur des prod'Anglois ès de la Colonie qu'on attribuoit au

mau-

HISTOIRE ET COMMERCE mauvais gouvernement des propriétai. res, qui, pour la plûpart, lassés des pertes qu'ils avoient faites, cédoient leurs droits à ceux qui vouloient les acquérir. engagerent Charles I. à son avénément au thrône à révoquer la charte de la Compagnie de la Virginie, & à prendre cet établissement sous sa protection immédiate.

Je n'entrerai point dans le détail de les sur l tution & autres événemens qui concernent l'hist rent d'y état de la toire de la Virginie. Je sortirois des bordors le Virginie nes que je me suis prescrites. Il suffire Députés de dire que malgré la sedition excité chambre vers l'an 1676, par un Colonel nomme ment d'I Nathaniel Bacon, qui y avoit fixé sor parée à sejour; & malgré les troubles que l'avi du Parle lissement du tabac occasionna en 1679 La co cette Colonie, depuis l'époque où je cette Prom'arrête, s'est fortissée de plus en plus habitans. & qu'il n'y a eu aucune altération bier septentric considérable dans sa constitution, si c beaucoup n'est en 1680. Nous allons renda par consé compte du changement qui y fut sa bitraire;

La Virginie avoit été d'abord gouver La bay née sous la direction de la Compagnie ont situés par un Conseil que la Compagnie non est large es moit, & par un Président choisi par le sent de sej habitans. La Compagnie avoit ensuit & le C

obtent Gouve En 16 breuse. élut de verneu semblée affemble ques. (

obte

ERCE ropriétaiaffés des pient leurs acquerir, vénément rte de la à prendre ection im-

obte

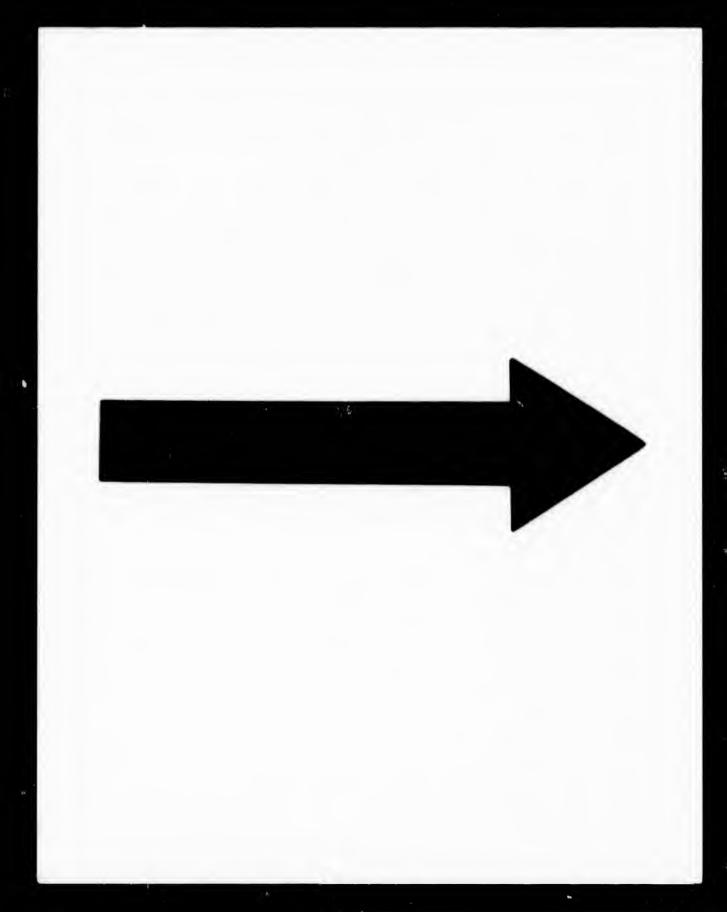
DES COLONIES ANGLOISES. 169 obtenu du Roi le droit de nommer un Gouverneur à la place du Président. En 1620, la Colonie se trouvant nombreuse, chaque ville & chaque canton élut des Députés, qui, avec le Gouverneur & le Conseil, formoient l'assemblée générale de la Province. Cette assemblée décidoit des affaires publiques. Charles I. laissa subsister les chodétail des sur le meme pied; & elles continuement l'hist rent d'y demeurer jusqu'en 1680. Pour is des bor-lors le Conseil qui s'assembloit avec les Il suffire Députés de la Province dans la même on excité chambre, à-peu-près comme le Parle-

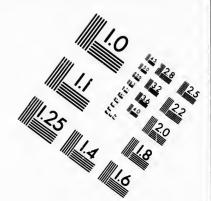
nel nommé ment d'Ecosse, forma une chambre séit fixé sor parée à l'imitation des deux chambres que l'avi du Parlement d'Angleterre.

La constitution du Gouvernement de pque où je cette Province est moins savorable aux us en plus habitans, que celle des Colonies plus ration bier septentrionales. Le Gouverneur y a tion, si deaucoup d'autorité. Son administration ons rendre par conséquent peut être quelquesois ar-y su sai bitraire; dès-là, la porte est ouverte à l'oppression.

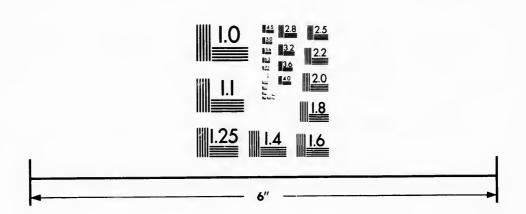
ord gouver La baye de Cheseapeak, sur laquelle compagnie sont situés la Virginie & le Maryland, agnie nom est large de 10 lieues; quelques uns dinoiss par le sent de sept seulement entre le Cap-I Ienoit ensuit à & le Cap-Charles. Elle gît par le

tren-



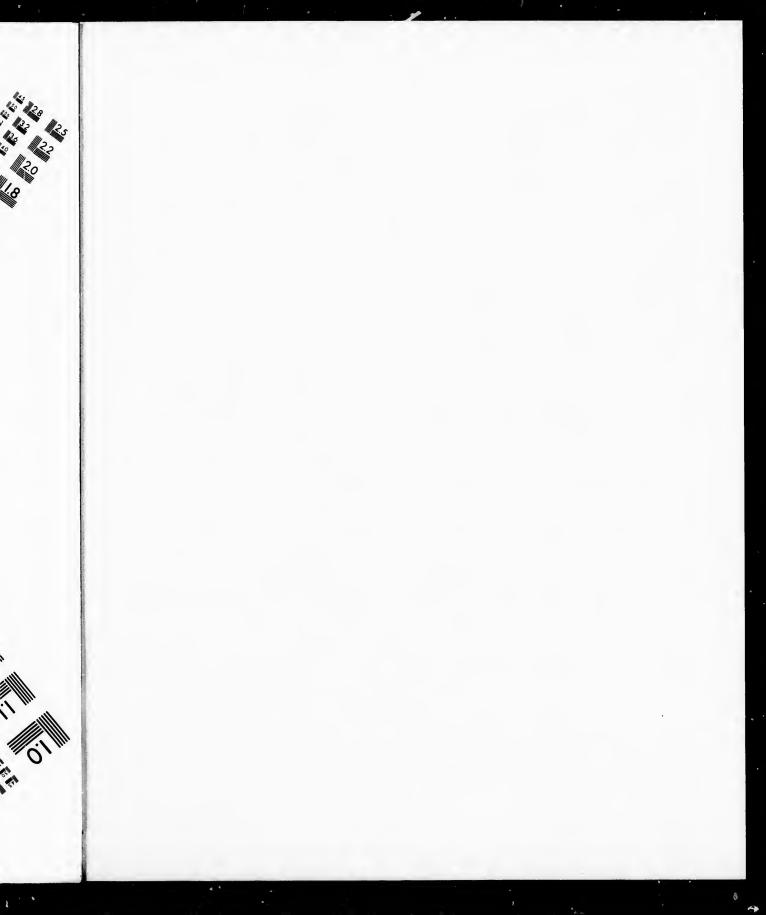


# IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WEBSTER, N.Y. 14580 (716) 872-4503



trente-septieme degré de latitude nord. Cette baye s'enfonce près de 70 lieues dans les terres, & conserve encore une largeur de sept milles, à soixante lieues de son entrée. On dit que tous les vaisseaux d'Europe rassemblés pourroient y être à l'ancre.

On avoit partagé la Virginie en vingtcinq divisions. Depuis on l'a distribuée en vingt-neuf, qui comprennent cinquante-quatre paroisses. James - Town, autrefois la capirale, n'a que 70 maisons. Le goût des Colons qui aiment mieux demeurer au milieu de leurs plantations que de se rassembler dans des villes, donne lieu de croire que cette place sera longtems dans le même état. La mauvaise qualité des eaux que l'on y boit, & quelques autres raisons, ont forcé le Gouverneur à fixer sa résidence à Williamsburg, & à y transférer les Cours de Judicature & le siege de l'asfemblée générale. Il n'y a qu'un petit nombre de maisons dans cette derniere Mais on y a élevé trois édifices publics des plus beaux qui soient dans l'Amérique. Dans le tems qu'on traça le plan de cette ville, on disposa les rues de façon, qu'à mesure que l'on y bâtiroit des maisons, elles représenteroient

le chi gne c cée. c initiale Ce de 1722. brancl c'est-à toient aligner

ville a médie. On gager à comp vivre c loix qu pas eu Forts vaisseau cer, & le cano & y fai fut doni tion fau suivi, il

(a) Gui

habitans

e R C E

ide nord.

70 lieues

ncore une

nte lieues

s les vaif
oourroient

en vingt-

distribuée ment cills-Town, e 70 maiui aiment leurs plandans des que cette nême état. que l'on y fons, ont la résidence insférer les ge de l'asju'un petit te derniere bis édifices oient dans

on traça le

sa les rues

on y bâti. Senteroient

le

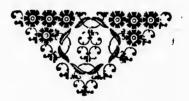
le chiffre de Guillaume III. sous le regne de qui Williamsburg sut commencée. Ce chiffre consistoit dans la lettre initiale du nom de ce Prince W(a). Ce dessein n'étoit pas encore achevé en 1722. Il n'y avoit pour lors que deux branches du double W de formées, c'est-à-dire, que les bâtimens qui y étoient élevés, ne faisoient par leur alignement que cette sigure V. Cette ville a un théatre où l'on joue la Comédie.

On a eu à cœur en Angleterre d'engager les Virginiens à se rassembler & à composer quelques villes, au lieu de vivre dispersés dans la campagne. Les loix que l'on fit dans cette vûe n'ayant pas eu d'effet, on imagina de bâtir des Forts dans toutes les rivieres où les vaisseaux avoient coutume de commercer, & de les obliger à se rendre sous le canon de ces Forts pour y débarquer, & y faire leur chargement. L'ordre en fut donné; mais il demeura fans exécution faute de fonds. Si ce projet eût été suivi, il est certain qu'insensiblement les habitans se seroient rassemblés autour des

(a) Guillaume se dit en Anglois William.

172 HISTOIRE ET COMMERCE des Forts, & auroient enfin formé des villes.

On fait monter à 140,000 ames au moins le nombre des habitans de toute la Colonie. On comprend dans cette supputation les résugiés François & les Negres. Afin de confirmer ce calcul, je donne ici le dénombrement des Colons tel qu'il sut fait en 1703. Les Negres, ni les Protestans François qui se resugierent dans la Virginie après la révocation de l'Edit de Nantes, n'y sont pas compris.



DES

Dénor

Nom

Henrice Prince . la Cité Surrey Isle de I Nausam Norfolk La Princ lames York Warwick Elizabeth New-Ker King-Wi King and Glocester Middlefex Effex

Richmone Stafford

Denoin-

DES COLONIES ANGLOISES. 173

RCE rmé des

ames au de toute

ans cette ois & les

e calcul, des Co-Les Ne-

ois qui se près la ré-, n'y sont

Dénoin-

Dénombrement des habitans de la Virginie, fait par Comtés ou divisions en 1703.

Noms des Comtés.	Total des	Hommes.	Femmes	
	babitan	<b>S.</b>	enfans.	
Henrico	2413	915	1498	
Prince - George &	4045	1406	2639	
Surrey	2230	<b>8</b> 80	1350	
Isle de Wight	2714	841	1873	
Nausamond	2530	1018	1512	
Norfolk	2279	917	1572	
La Princesse Anne	2037	686	135 T	
James	2990	1297	1693	
York	2357	1208	1142	
Warwick	1177	282	893	
Elizabeth	1188	469	719	
New-Kent	3374	1325	2094	
King-William	1834	803	1031	
King and Queen	2842	1244	1598	
Glocester	5834	2628	3206	
Middlesex	1632	776	856	
Effex	2400	1090	1301	
Richmond	2622	2392	1230	
Stafford	2033	863	1170	

Нз

Noms

## 174 HISTOIRE ET COMMERCE

Noms des Comtés.	Total des babitans	Hommes.	Femmes
West-morland	2736	1131	1605
Lancaster	2155	941	1214
Northumberland	2000	1168	931
Accomack	2804	1041	1763
Northampton	2081	712	1369
	60,606	25,023	35,583

#### Etat de la Milice dans les mêmes Comtés.

Noms des Comtés.	Milice.	Cavalerie.	Infan-
Henrico	345	98	247
Prince - George & ? la Cité de Charles 5	625	303.	422
Surrey	350	62	288
Isle de Wight	514	140	374
Nausamond	591	142	449
Norfolk	380	48	332
La Princesse-Anne	284	69	215
Tames	401	123	278
Yorck	390	65	215
Warwick	201	49	152
Elizabeth]	196	54	142
New-Kent	420	820	300
			Noms

DES

Nom King-V

King ar Glocest Middles Essex Richmo Stafford

West-m Lancaste Northur

Accoma Northan

Si la plus de indépen Negres en comp Cette I

amélioré ce fiecle Les ( ont vou

Colons fes de la

à faire defforts,

#### ERCE

cs.

I

I. 8

11

12

23

mêmes

alerie. Infan-

247

422

288

374

449

332

215

278

98

303.

62

140

142

48

69

123

65

49

54

820

Femmes

89 enfans.

1605

1214

931 1763

1369

35,583

### DES COLONIES ANGLOISES. 175

Milice.	Cavalerie.	Infan-	
		crie.	
691	189	509	
594	131	473	
199	56	143	
438	139	299	
504	122	382	
345	84	261	
451	133	318	
271	42	229	
52.2	130	92	
456	IOI	35 <b>5</b>	
347	70	277	
9522	2363	7159	
	594 199 438 504 345 451 271 522 456 347	594 121 199 56 438 139 504 122 345 84 451 133 271 42 522 130 456 101 347 70	

Si la Colonie de la Virgine contenoit plus de soixante mille ames en 1703, indépendamment des François & des Negres, il n'est pas étonnant qu'on y en compte aujourd'hui 140,000 en tout. Cette Province s'est considérablement améliorée depuis le commencement de ce siecle.

Les Gouverneurs de cette Province Producont voulu plusieurs fois encourager les tions na-Colons à fabriquer des toiles, des étof-turelles. fes de lainerie, à élever des vers-à-soye, 300 à faire du sel. Quels qu'aient été leurs Noms efforts, ils n'ont pû établir solidement

ces

ces manufactures. La confommation du tabac qui s'est augmentée en Europe a déterminé les Virginiens à se borner à la culture de cette plante. Il est vrai qu'elle a cela de commode, qu'il ne saut qu'un sond médiocre pour en entreprendre la plantation, & que les soins qu'elle demande n'exigent pas beaucoup de mains. Il ne saut pas croire cependant que cette Colonie soit absolument sans manusacture. Il s'y fabrique en petite quantité des toiles faites du lin que produit le pays.

Le meilleur tabac de la Virginie, celui que l'on appelle fweet-scented tobaco se recueille sur une langue de terre qui s'avance entre la riviere d'York & celle de James. Ce tabac vaut quelquesois douze deniers sterlings. Le prix ordinaire est infiniment moindre, puisqu'il ne coûte à Londres, tous frais payés, que deux deniers un quart (un peu moins que

La Virginie est un pays très-fertile. Il y croît une multitude infinie de fruits & d'arbres de toute espece. La mer qui en baigne les côtes, & les rivieres qui se déchargent dans la baye de Cheseapeak abondent en poisson. On y pêche de la morue, des esturgeons, &c. La

cinq fols tournois).

plû-

plûp gées pas comr gloise tion.

tit con de ten d'York tabac. paration de per tent paration pelleter ils environment paration de per pelleter ils environment pellete

Dans naire for pas cep monnoy fi les hace à le nies. L

ye qui

Ils rapp

la méla

erce
nation du
Europe a
borner à
eft vrai
il ne faut
ntreprenins qu'elucoup de
ependant
nent fans
en petite
i que pro-

ginie, cel tohaco fe
re qui s'a& celle de
fois douze
linaire est
ne coûte à
que deux
noins que

ès - fertile.

de fruits
a mer qui
vieres qui
cheseay pêche
&c. La
plû-

plûpart de ces productions sont négligées, ou du moins la Colonie ne tire pas de leur variété autant d'objets de commerce que les autres Colonies Angloises, dont nous avons déja fait mention.

Tout le négoce de la Province aboutit comme à son centre à cette langue de terre qu'arrosent d'un côté la riviere d'York, & de l'autre celle de James. Il consiste principalement dans la vente du tabac. Les Virginiens ont porté la préparation de cette denrée à une si grande persection, que le tabac qu'ils débitent passe pour le meilleur du monde; ils vendent aussi des cuirs verds, des pelleteries, des bois de charpente; & ils envoyent quelques provisions à la Barbade, ainsi qu'aux autres Antilles. Ils rapportent en échange du Rum, de la mélasse, & du sucre.

Dans la Virginie, le commerce ordinaire se fait par échange. Il ne laisse pas cependant de s'y trouver de l'argent monnoyé. On y en verroit davantage, si les habitans ne trouvoient du bénésice à le faire passer dans les autres colonies. Les principales pieces de monnoye qui y ont cours sont les séquins, les

H 5 pias-

178 HISTOIRE ET COMMERCE piastres. & les especes frappées au coin

d'Angleterre.

Les Virginiens tirent d'Angleterre les étoffes dont ils s'habillent; les ustenciles dont ils se servent, tant dans leur ménage qu'aux champs; de la Quincaillerie, des selles, des brides, de la dinanderie. Quoiqu'ils demeurent au milieu des bois, la culture de leurs plantations a tellement fixé leur attention qu'ils sont obligés de faire venir aussi d'Europe des chaises, des fauteuils, & d'autres petits meubles de bois de toute espece qui se travaillent au tour. En un mot, il n'y a point de fabrique dans la Grande-Bretagne qui ne leur envoye quelques fortes de marchandises. consommation qu'ils en font, fournit de l'emploi à un grand nombre des ouvriers de cette île.

Du Ma-

II, Le Maryland a pour bornes à ryland. l'ouest de hautes montagnes, à l'est la baye de Cheseapeak, & la mer du nord, au nord la baye de Delaware, & au sud la riviere de Pokomoak. Cette pays qui Province se divise en onze Comtés, six la baye fur les côtes occidentales de la baye, & n'avoien cinq fur les côtes orientales. Elle git ment. C par priété,

par tes, nord

 $O_{\mathbf{I}}$ a end Anna tabli i établi peine a dan fort qu je vier un trè former

les.

Le 1

ginie, tation more e Catholi puis qu Terre.I bremen pérant 1 Virginie ERCE s au coin

leterre les s ustencidans leur Quincailde la dient · au miurs plantaattention venir aussi utcuils, & is de toute

ur. En un ue dans la ur envoye difes. La fournit de des ouvriers

bornes à

DES COLONIES ANGLOISES. 179 par le trente-septieme degré 50 minutes, & le quarantieme degré latitude nord.

Outre Sainte-Marie sa capitale, elle a encore deux autres villes principales, Annapolis & Williamstadt, où l'on a établi un bureau de douane. Les autres établissemens qu'on y voit, méritent à peine le nom de villages, & même il y a dans la Pensilvanie tel hameau plus fort que les trois villes du Maryland que je viens de nommer. Mais on y trouve un très-grand nombre d'habitations qui forment comme autant de petites vil-

Le Maryland fut détaché de la Vir- Leablisginie, dont il faisoit partie, à la sollici-sement tation de George Calvert Lord Balti-d'une more en 1631. Ce Seigneur qui étoit dans le Catholique avoit quitté l'Angleterre de-Marypuis quelques années, & s'étoit retiré à land. Terre-Neuve pour y pratiquer plus li-, à l'est la brement la religion qu'il professoit. Esa mer du pérant mener une vie plus douce à la laware, & Virginie, il demanda à Charles I. le pak. Cette pays qui bordoit la partie supérieure de omtés, six la baye de Cheseapeak où les Anglois la baye, & n'avoient encore formé aucun établisse-Elle git ment. Ce Prince lui en accorda la propar priété, & appella cette étendue de pays

Mag

180 HISTOIRE ET COMMERCE Maryland du nom de la Reine-Henriette-Marie de France, que l'on sait qu'il aimoit tendrement.

Le Lord Baltimore mourut avant que les lettres-patentes portant cette concession, sussent expédiées. Son fils Cécile Calvert, Baron de Baltimore en Irlande, suivit la même entreprise. Dès l'année 1633, il envoya une Colonie dans sa propriété. Elle étoit composée de deux cent personnes, la plûpart Ca. tholiques & de bonne famille. Elle eut le bonheur de trouver une habitation de Sauvages, que la nation à qui elle appartenoit venoit d'abandonner. Entrant ainsi dans un pays tout défriché du moins dans un espace suffisant pour y semer des grains, les nouveaux Colons se procurerent aisément des provisions en abondance qui leur attirerent en peu de tems des compagnons. Les secours qu'ils reçurent de la Virginie & de la Novelle-Angleterre faciliterent leur établissement. En peu de tems cette Colonie devint nombreuse & florissante.

La mauvaise politique du Chevalier puté: de Berkley, Gouverneur de la Virginie, re ou se qui chassa de sa province tous les Nonconformistes, contribua à fortisser les Actes de Anglois du Maryland. Le Lord Baltimore

more
home
rêts.
vrer à
gion e
vent
pressa
conce
fenter

Lo ce Lo verner l'Angle les me ques-u res qu' bre des visé en qui con fut rég fon Lie convoc dre ce Parlem par le S puté: c

ERCE Henrietsait qu'il

avant que

ette conn fils Céimore en prise. Dès Colonie composée lûpart Ca. . Elle eut oitation de i elle apr. Entrant

nt pour y provisions

Tinte.

more

DES COLONIES ANGLOISES. 181 more profita de la faute de Berkley en homme qui connoissoit mieux ses intérêts. Quoique Catholique, loin de se livrer à l'esprit de persécution que la religion désavoue, & qu'on prend trop souvent pour le zele qu'elle inspire, il s'empressa de recevoir dans les terres de sa concession tous les Protestans qui se préfenterent.

Lorsque la Colonie se fut étendue, Constice Lord y établit une forme de Gou-tution vernement qu'il modela sur celui de ryland, l'Angleterre. Il institua un Conseil, dont les membres faisoient avec lui & quelques uns des principaux sous propriétaiéfriché du res qu'il y invitoit, une espece de Chambre des Pairs; & quand le pays fut diaux Colons visé en Comtés, il en tira des Députés qui composoient une Chambre-basse. Il ent en peu fut réglé que le Lord - Propriétaire ou es secours son Lieutenant, auroit seul le droit de & de la convoquer, de proroger ou de dissout leur étail dre ce Parlement: que les loix que ce ette Colo- Parlement passeroit, seroient ratisiées par le Seigneur-Propriétaire ou son Dé-Chevalier puté: que quand le Seigneur-Propriétai-Virginie, re ou son Député les auroit approuvées, s les Non-elles auroient la même force que les briifier les Actes du Parlement d'Angleterre : enord Balti- fin qu'elles ne pourroient être abolies H 7

182 HISTOIRÉ ET COMMERCE que par le consentement du Lord-Propriétaire ou de son Député, & par celui des deux Chambres, c'est-à-dire, du Conseil & des représentans de la Province.

La mort de Charles I. fit perdre au Baron de Baltimore le gouvernement du Maryland. Charles II. à la restauration le rétablit dans ses droits. Mais la revolution avant mis Guillaume III. für le trô. ne de la Grande-Bretagne, le Lord se vit enlever de nouveau la prérogative de commander dans sa propriété. D'ailleurs on lui conferva les revenus qu'il en tiroit. A son décès sa famille sut sur le point d'être privée de cet héritage. La Religion qu'elle professoit l'en excluoit en vertu d'un acte du Parlement d'Angleterre, qui déclare les Catholiques inhabiles à succéder. Dans l'embarras où la loi jettoit les Baltimores, ils aimerent mieux embrasser le Protestantisme que de laisser échapper une des plus belles possessions qui appartiennent à un sujet de la Couronne Britannique. Ils conserverent ainsi le Maryland dans leur maison. Mais la forme du gouvernement de cette Province continua sur le même pied où la révolution l'avoit réduite. C'est la Cour qui nomme le Gouverneur & les membres du Conseil. A l'égard

gar bre diffi tif a feil, Goi loix

pas terre men dans préju Brets compas i

tard.

les pre po vivre est au mi trent dans deux

tans q

e- merce

MERCE Lord - Pro-& par celui ire, du Cona Province. perdre au rnement du stauration le is la revolu-I. fur le trôle Lord se érogative de é. D'ailleurs qu'il en tie fut sur le néritage. La l'en excluoit ement d'Antholiques inembarras où ils aimerent antifine que plus belles tà un sujet . Ils conferns leur maiernement de ir le même roit réduite. le Gouvernseil. A l'é-

gard

gard de l'assemblée générale, les membres en sont élus par les habitans des dissérens Comtés. Le pouvoir législatif appartient au Gouverneur, au Confeil, & à l'assemblée générale réunis. Le Gouverneur a la négative sur toutes les loix que l'assemblée propose, c'est-à-dire qu'il peut les rejetter.

Le Maryland a l'avantage de n'être pas assujetti à saire consirmer en Anglererre les réglemens que sait son Parlement. Il arrive de là que s'il se passe dans cette Colonie quelque chose de préjudiciable aux intérêts de la Grande-Bretagne, les Commissaires pour le commerce & les plantations n'en sont pas instruits, ou en sont instruits trop tard.

Le Maryland pour le climat, le sol, producles productions, le commerce ne diffe-tions nare point de la Virginie. La saçon de turelles vivre des habitans de ces deux contrées Maryest aussi la même. Les uns & les au-land. tres vivent dispersés dans la campagne au milieu de leurs plantations, & montrent peu de goût pour se rassembler dans les villes: ce qui fait que dans ces deux Provinces, il y a fort peu d'habitans qui s'adonnent uniquement au commerce. On compte qu'il y a près de

40,000

184 HISTOIRE ET COMMERCE 40,000 ames en Maryland, sans les

Negres.

La quantité de bois qui reste encore dans cette Colonie y nuit un peu à la pureté de l'air. Cependant il n'y est pas mal-fain. Ce pays produit en abondance les choses nécessaires à la vie & à la vie délicate. Pour le commerce on y trouve des arbres propres à fournir des bois de construction, comme le chêne noir, blanc & rouge, le cédre frir la fu blanc & rouge. Ce dernier convient & de l pour des poteaux & des pilotis. L'au. coup. tre est plus propre à être fendu & dé. en Holl bité en planches. Je passe sous silence de, en beaucoup de plantes & d'arbres de dif- tabac de férens genres qui, ne fournissant rien Il se ve dont on fasse négoce, ne doivent point cauts de avoir place ici. J'excepterai seulement savorable l'arbre cirier qui est une espece de mirment ence the, du fruit duquel on retire de la ci-tiver le tre. De cette cire mélée avec du suif, tant que les habitans font de la bougie. Il en Le M est parlé plus haut, page 150.

On s'applique très-peu dans le Ma-qu'il s'y ryland aux manufactures. Il n'y en a de boisse qu'une de lainerie qui est dans le Com-vins de té de Sommerset. Le tabac est l'uni. de la Ba que bien des habitans. Il leur tient d'Anglete lieu de provisions, d'étosses, de mon. On y fro

nove.

DES nove. d'efped mais i plus p

pour e

d'échar Let noko a p ginie. che, &

mes marc

ERCE fans les te encore à la pure-

elt pas en abonla vie & ommerce es à four-

e du suif, tant que les Colons de la Virginie.

noye.

DES COLONIES ANGLOISES. 185 nove. Ce n'est pas qu'ils manquent d'especes tant Angloises qu'Espagnoles. mais ils ne s'en servent que pour les plus petites dépenses. Le tabac est pour eux dans tout le reste un gage d'échange général.

Le tabac du Maryland appellé Oroo-Comnoko a plus de force que celui de la Vir-merce du ginie. Il est plus brûlant dans la bou-land. , comme che, & les Anglois n'en peuvent sous-, le cédre frir la fumée: mais les nations du nord convient & de l'est de l'Europe l'aiment beauis. L'au coup. On en porte considérablement du & dé. en Hollande, en Dannemarc, en Suéous silence de, en Allemagne, où il est préséré au es de dif. tabac doux qu'on récolte en Virginie. issant rien ll se vend annuellement 30,000 bouvent point cauts de cette seule espece. Le débit seulement savorable qu'elle a rencontré, a tellee de mir-ment encouragé les Marylandois à cul-de la ci-tiver le tabac, qu'ils en tournissent au-

ie. Il en Le Maryland tire d'Europe les mêmes marchandises que la Virginie. Quois le Ma-qu'il s'y fasse de très bon cidre qui y sert n'y en a de boisson ordinaire, on y porte des le Com-wins de Madere & de Fayal, du rum est l'uni- de la Barbade, du malt, de la bierre tient d'Angleterre, des vins de France, &c. de mon. On y frouve des vignes en abondance dans

186 HISTOIRE ET COMMERCE dans les bois: mais jusqu'ici elles ont été négligées. Les billets de crédit dans cette Province montent à 90,000 livres sterlings (2,070,000 livres tournois). Le change sur la Grande-Bretagne est ordinairement de cent pour cent.

Commerce général de la Virginie & du Maryland.

III. Le commerce du Maryland & fion à de la Virginie est un des plus avanta- objet d geux que les Anglois exercent: il aug- livres t mente tous les jours. Vers l'année Il est 1736, il occupoit 200 vaisseaux, for-nous a mant un port de 24,000 tonneaux, & tités au chargés d'environ 60,000 boucauts de ne pas tabac qui à deux sols & demi sterlings présente (cinq sols tournois), en les évaluant sur ment. le pied de six cent livres pesant, toit qu'i composoient une valeur de 375,000 li- la baye vres sterlings (8,525,000 livres tour-boucaut nois); si on leve sur cette somme celle dont la de 105,000 livres sterlings (2,415,000 20,000 livres tournois) pour le fret à 35 ster- 1750 qu lings (40 livres 5 fols tournois) par lé plus le boucaut & celle de 60,000 livres ster- ryland e lings (1,380,000 livres tournois) pour 100,000 les frais de commission, & autres me-gleterre in nues dépenses à 20 sterlings (23 livres pre usage tournois), par boucaut, il reste 210,000 enrichisso livres sterlings (4,830,000 livres tour somme nois) qui étoient le produit net-du ta-(9,200,00 bad

DES bac in pour l retour ce jusc valeur bustra

(4,830

ERCE elles ont rédit dans ooo livres ournois). tagne est nt.

bac

DES COLONIES ANGLOISES. 187 bac importé alors en Angleterre, & pour lequel les Anglois envoyoient en retour des marchandises de toute espece jusqu'à la concurrence de la même valeur; excepté cependant qu'il faut bustraire des 210,000 livres sterlings (4.830,000 livres tournois) la commisryland & fion à cinq pour cent, ce qui fait un us avanta- objet de 11,250 livres sterlings (258,650

t: il aug- livres tournois).

rs l'année Il est à remaquer que l'Auteur qui aux, for nous a fourni ce détail a posé ses quanneaux, & tités au-dessous de leur état réel pour oucauts de ne pas encourir le reproche d'avoir reni sterlings présenté les choses trop avantageusevaluant sur ment. L'opinion générale en 1740 és pesant, toit qu'il sortoit, année commune, de 375,000 li- la baye de Cheseapeak plus de 70,000 ivres tour-boucauts de tabac, pesant 800 livres. mme celle dont la Grande-Bretagne confommoit 2,415,000 20,000 boucauts. L'on supposoit en à 35 ster-1750 que le débit en étoit encore poufnois) par sé plus loin, que la Virginie & le Maivres ster-tyland envoyoient en Europe jusqu'à nois) pour 100,000 boucauts par an, dont l'Antutres me-gleterre retenoit la moitié pour son pro-(23 livres pre usage, & que la moitié réexportée e 210,000 enrichissoit annuellement la nation d'une vres tour somme de 400,000 livres sterlings et du ta (9,200,000 livres tournois).

Cet-

#### 188 HISTOIRE ET COMMERCE

Cette branche de commerce n'est parvenue à un si haut degré d'accroisse, ment, que depuis que la liberté du commerce d'Afrique a donné aux Virginiens & aux Marylandoir les moyens de se fournir de Negres en grand nombre. Elle devroit produire à l'échiquier d'Angleterre par les droits d'entrée annuel. lement une somme d'environ 410,000 livres sterlings (9,430,000 livres tour le deve nois), à n'estimer la consommation qui eux-mê se fait de tabac dans ce Royaume que 20,000 boucauts: car on ne compte bué qu' que sur la consommation intérieure, at la mettre tendu que les droits perçus à l'entrée e pied sont rendus à la fortie. Voici les bases nies.

de ce calcul.

Le boucaut pese 800 livres: la livre de celle de tabac paye d'entrée 6 d. } (12. s. 8 elle pay d. tour :ois), ce qui fait par boucaut & jusque 21 livres sterlings 2 schellings (environ teurs. 485 livres tournois), fur ce pied 20,000 boucauts doivent rapporter au trésor du envoyen Roi 410,000 livres sterlings (9,430,000 agne qu livres tournois). montent

Mais le montant des droits n'est pas aussi considérable, tant à cause des discomptes (a) que l'on accorde pour les droits

prompt ment, &

(c) On peut prendre 18 mois pour paye comptant.

DES promp des fa

march qu'entr (2,990

par an.

Les partage v a de qu'on p

Outre

ERCE erce n'est l'accroisse. é du com-Virginiens vens de se nombre.

uier d'Anée annuel-

n'est pas ise des dis-

orde pout es droits à compter du jour de l'enregistreprompament, & on obtient une diminution en payant

pour paye comptant.

DES COLONIES ANGLOISES. 189 prompt payement, qu'à cause des fraudes sans nombre que commettent les marchands des petits ports. Il ne va qu'entre 130 & 150,000 l. sterlings (2,990,000 & 3,453,000 livres tournois) par an.

Les François n'ont point encore partagé avec les Anglois l'avantage qu'il n 410,000 y a de recueillir par soi-même une planivres tour de devenue nécessaire, & dont ils font mation qui eux-mêmes une si grande consommation, yaume que qu'on peut dire qu'ils ont plus contririeure, at mettre la Virginie & le Maryland sur ci les bases nies. La nation qui consomme est celle qui paye les Colons & les Matelots es: la livre de celle qui produit. Elle fait plus: † (12. f. 8 elle paye ses lenteurs, ses saux-frais, ar boucaut & jusques à ses négligences & ses len-s (environ teurs.

ied 20,000 Outre le tabac, ces deux Provinces u trésor du envoyent encore dans la Grande-Bre-(9,430,000 tagne quelques autres marchandises qui montent à-peu-près à la valeur de 20,000

190 HISTOIRE ET COMMERCE livres sterlings. Aucune de ces mara chandises, de même que le tabac, ne coûte à la nation Angloise un sol ster ling la livre pefant, en comptant les marchandises reçues & données en retour sur le pied du premier coût.

La nécessité où les habitans du Maryland & de la Virginie, en s'appliquant presque uniquement à la culture du ta dans l' bac, se sont mis d'acheter des Angloi de ext leurs étoffes, leurs toiles, leurs men rement bles, leurs ustenciles, en un mot tou ix moi ce qui sert aux usages de la vie, même targaiso les plus communs, entretient ces deur rejours Colonies dans une espece de pauvreté des por On y jouit à la vérité de ce qui est né double cessaire aux besoins essentiels, & méme on y a une grande partie des choses qu'e qu'en contribuent au plaisir de la table; mai commer les autres douceurs de la vie, les com un ne s modités, les agrémens qui dépenden dissionne du luxe y manquent presque absolument ampten La Nouvelle-Angleterre, la Nouvelle Europe York, la Pensilvanie, sont à cet égat 46 livre beaucoup mieux partagées. beaucoup mieux partagées.

Les marchands sont ceux qui viven to livres le mieux dans la Virginie & dans le Ma pparemi ryland. Le défaut de villes, de mar ont plus chés publics & d'especes leur causent contrée,

DES pendal 'exerd peuvel comm il faut La di recouv stances.

Ce n

pen roît est

DES COLONIES ANGLOISES. 191 pendant de grands inconvéniens dans l'exercice de leur commerce. Ils ne peuvent vendre qu'à crédit, parce que comme c'est en tabac que l'on les paye, l faut qu'ils en attendent la récolte. La distance des habitations rend les recouvremens difficiles. Ces circonstances qui rallentissent la circulation s'appliquant dans l'intérieur influent sur le commerture du tales Angloi de extérieur. Un vaisseau est ordinaileurs ment trois à quatre mois, & souvent in mot tou ix mois dans le pays à rassembler une vie, même argaison qui ne l'y retiendroit pas quin-

ERCE

ces mary

tabac, ne

an fol ster

mptant les

iées en re-

ins du Ma

oût.

de pauvreté des ports marqués. Un si long séjour qui est né double le prix du fret.

Ce retardement provient encore de s. & même es choses qu'e qu'en vertu d'un usage reçu dans le table; mai commerce, les négocians d'Angleterre e, les compui ne sont presque tous que les comdépendent missionnaires des planteurs, ne leur absolument comptent les frais de la navigation pour a Nouvelle Lurope que sur le pied de 40 schellings à cet égat l'irginie, & seulement 35 schellings qui viven 40 livres 5 sols tournois) de Maryland: dans le Ma pparemment parce que les chargemens s, de mar ont plus prompts dans cette derniere causent ce ontrée, ou parce que le tabac qui y pen roît est généralement parlant d'un

moin-

192 HISTOIRE ET COMMERCE

moindre prix que celui de Virginie. Les Planteurs étant surs que, soit qu'ils ayent leurs tabacs préts à être embarqués ou non, on exigera d'eux ni plus ni moins de 35 à 40 schellings (40 livres 5 sols à 46 livres tournois) ne les tiennent jamais préts, & attendent que le Capitai. ne du vaisseau vienne les solliciter dans leurs plantations pour charger fur fon bâtiment.

De plus, il y a très-peu de Planteurs en état de fournir la cargaison entiere d'un navire, & même d'ordinaire ils préserent de charger dans dissérens bàtimens, non-seulement pour partager le risque, mais encore afin d'aller suivant l'usage s'énivrer avec du punch, sur les navires où ils ont chargé. Aussi les marchands d'Europe qui font le commerce de Virginie & de Maryland perdent-il fur les frais de la navigation. d'eux n'y enverroit des navires s'il n'é toit pas nécessaire qu'ils le fissent pou s'attirer la confignation des tabacs. Car comme on l'a dit, ils ne sont que le facteurs du Colon. Lorsqu'ils affreten un navire pour la baye de Cheseapeak il faut qu'ils commencent par s'engage à payer eux-mêmes suivant les taux fixé ci-deflus 8 livres sterlings (184 livre préserent

DE tourn & 7 pour coutu eft de outre de port un na quelqu tournd compte encore re fera l'est pa

lings ( jour de Plus navigati avoit ce négocia Virginie vaisseau qui emp avoir de assez de v trouve roit néce timent c célérer 1

tour

RCE nie. Les ils ayent rqués ou ni moins s 5 fols à nnent jae Capitai. citer dans er fur fon

Planteurs on entiere dinaire ils sférens bàpartager le ller fuivant ich, für les isi les mar-

commerce perdent-ils Aucut n. res s'il n'é issent pour abacs. Car ont que le ls affreten heseapeak

toux

DES COLONIES ANGLOISES, 193 tournois) par tonneau pour Virginie, & 7 liv. sterlings (161 livres tournois) pour Maryland. Le tonneau, par une coutume particuliere à ce commerce. est de quatre boucauts, ils payent en outre les ; de ce que l'on appelle frais de port ou avaries ordinaires: ce qui sur un navire de 400 boucauts, monte quelquefois à 40 livres sterlings (920 liv. tournois), ils n'en chargent en rien le compte du Planteur. Ils s'engagent encore par la charte partie que le navire sera chargé en trois mois; & s'il ne l'est pas, qu'ils payeront 2 livres sterlings (46 livres tournois) pour chaque jour de demeurage.

Plus les navires sont grands, plus la navigation revient à bon compte: il n'y avoit cependant en 1739 qu'un seul des négocians qui font le commerce de la Virginie & du Maryland, qui eût un vaisseau de 850 boucauts. La raison qui empêche les autres négocians d'en avoir de pareils, c'est qu'ils n'ont pas assez de crédit parmi les Planteurs pour v trouver aussi promptement qu'il seroit nécessaire, le chargement d'un bâs'engage timent considérable; & c'est pour acstaux fixé célérer l'expédition que les Négocians 184 livre préserent de saire naviguer tant en Europe

104 HISTOIRE ET COMMERCE rope qu'en Amérique des navires d'une grandeur médiocr?. Il est arrivé quelquesois que le grand vaisseau de 850 boucauts dont on a fait ci-dessus mention, a été oblgé d'hiverner en Mary. land pour y completer fon chargement, & qu'il n'a de cette maniere fait qu'un feul voyage en deux ans.

La marine de la Virginie & du Maryland ne compose pas 1000 tonneaux, tant en chaloupes qu'en autres bâtimens, si l'on en excepte les chaloupes employées à charger les vaisseaux d'Europe ou des Colonies qui viennent com-

mercer dans ces deux provinces.

Dans un tems où, quoique le tabac valût un prix beaucoup plus haut qu'à présent, l'habitant de la Virginie pouvoit à peine subsister, l'assemblée générale fut obligée de faire une loi pour empecher qu'on n'en plantat une trop défaut d grande quantité, afin par-là d'en mainte-duisoit a nir le prix.

La détresse des planteurs provenoit considéra de ce que, l'usage de cette plante n'é-les il se tant pas sort commun alors, le débit le Maryl n'en étoit pas grand; & de ce que peu gouverne de vaisseaux venant à la Virginie, & ler 150 l par-là la concurrence entr'eux étant foi-que plant ble, les marchandises d'Europe y va-

loient

DE loien comr dans res.

 $\Lambda u$ 

plus. nombi depuis ont m une si peu de bas p avec f tabac,

comme qu'il n'e ne coat Mais

cette ci pour air furpaffer

RCE s d'une vé quelde 850 is menn Mary. gement, ait qu'un

du Maonneaux, res bâti. chaloupes ux d'Euient coms.

zinie pou-

loicat

DES COLONIES ANGLOISES. 195 loient un prix exorbitant. D'ailleurs comme on ne se servoit que de blancs dans ce tems-là pour travailler les terres, les frais de culture montoient haut.

Aucune de ces raisons ne subsiste plus. Les Negres introduits en grand nombre dans la Virginie & le Maryland, depuis le commencement de ce siecle ont mis le planteur en état de recolter une si prodigieuse quantité de tabac à peu de frais, qu'il peut le donner à trèsbas prix. Un Negre qui fait par an avec ses vivres 1600 livres pesant de tabac, & qui même peut en faire 3000. comme il y en a des exemples, lorsle tabac qu'il n'est pas détourné par autre chose, haut qu'à ne coûte d'entretien que 40 liv. tourn.

Mais l'accroissement de culture, que mblée gé-loi pour pour ainsi dire, le même effet que le une trop défaut de confommation en Europe proen mainte-duisoit autresois: en ce que les récoltes surpassent souvent les quantités (toutes provenoit confidérables qu'elles sont) pour lesquelplante n'é- les il se trouve des débouchés. Dans le débit le Maryland en 1734 & en 1735, le e que peu gouvernement par cette raison sit brûrginie, & ler 150 livres pesant de tabac par chaétant foi que plantation d'une certaine étendue, ope y vant l'exemple des Hollandois qui brûlent

 $I_2$ une une partie des épiceries qu'ils apportent des Indes orientales, lorsqu'il leur en reste, après en avoir fourni l'Europe & les autres parties du monde où ils en vendent.

Le tabac brîlé par les Marylandois, a été payé par ceux qui ont confommé celui qu'ils ont vendu. Ne peut on pas craindre que les Anglois qui sentent si bien qu'ils font les maîtres de ce commerce, ne prennent des mesures encore plus ruineuses pour les nations qui ont besoin de leur tabac? Le moyen de les rendre moins hardis, seroit d'entrer en concurrence avec eux pour la culture de cette herbe. Un peuple négociant qui a des rivaux dans fon trafic, ne s'avise point de détruire une partie de ses marchandises pour soutenir le prix du reste; du moins s'il le tentoit, ce ne seroit pas impunément.



DE

M (CO)

De la
VE
vert

fome

de l vince merci II.

GE (
produ
la G

GE (

LAC
glos
gré latite
nutes m
de la Vin
du septen
borne à l'

Louisiane la Floride La Con

CHA prenoient

DES COLONIES ANGLOISES. 197

#### CHAPITRE VIII.

De la CAROLINE & de la NOU-VELLE-GEORGIE. I. Découverte de la CAROLINE: établiffement d'une Colonie dans cette partie de l'Amérique: constitution de cette Province: ses productions naturelles: Commerce & état de la CAROLINE. II. Etablissèment d'une Colonie dans la GEORGIE: état de cette Colonie: productions naturelles & Commerce de la GEORGIE: constitution de la GEORGIE, III. Observations sur cette Colonie.

A Caroline, suivant les chartes An. De la Cagloises, s'étend depuis le 29° de roline & de la gré latitude nord, jusqu'au 36°, 20 mi-Nouvelle nutes même latitude. Elle est au sud Georgie. de la Virginie, qui la termine du côte du septentrion. La mer Atlantique la borne à l'orient. Au couchant elle a la Louisiane, & au midi la presque-sle de la l'Ioride.

La Coroline que les Espagnols com-CHA prenoient dans ce qu'ils appelloient la I 3 Flori-

C E

portent eur en ope & i ils en

andois, nfommé 12011 pas

entent fi ce comes encore qui ont

en de les entrer en la culture

négociant c, ne s'a-

tie de ses e prix du

it, ce ne

108 HISTOIRE ET COMMERCE

Floride, étoit particulierement nommée Floride Françoife avant que les Anglois s'y établissent. Elle comprend la Nouvelle-Georgie dans ses limites.

I. Quelques Ecrivains Anglois préverte de tendent que Sébastien Cabot découvrit la Caro- cette partie de l'Amérique sous le reline. gne de Henri VII. vers l'an 1500. Mais leur opinion n'est fondée sur aucun monument historique qui puisse faire foi. Il paroît plus certain d'en rapporter la premiere découverte à Tean Ponce de Léon, Gouverneur de

> Portoricco, qui y aborda en 1512. Les Espagnols crurent d'abord y trouver des mines d'or & d'argent. Leurs espérances à cet égard ne s'étant pas réalisées, ils renencerent à ce pays. Ferdinand de Soto, un de leurs Capitaines qui y prit terre le jour de Pâques-Fleuries, en 1534 lui donna le nom de Floride à cause de cette circonstance. D'autres prétendent que ce fut Jean Ponce de Leon qui nom- le mutin ma ainfi la contrée, parce qu'elle lui se mirent parut converte de fleurs.

> Les François qui virent cette con-trée abandonnée, résolurent d'en pren-de vivres dre possession. Ce sut l'Amiral Colig-leurs bât

ny qu Seign retrait parti. fous 1 voyer jetter ! Jean c eut le accider

des no

tit un

Fort.

Cela retourn un not Chef à nommé monde i pect. foloient ne revîn défaut d Capitaine rope. F n c E Iommée Anglois la Nou-

ois pré-

écouvrit s le ren 1500. fur auui puisse ain d'en iverte à rneur de 1512. 'abord y d'argent. d ne s'érent à ce de leurs e jour de donna le cette cir-

ette conlen prenal Coligny

dent que

qui nom-

u'elle lui

ny qui en conçut la premiere idée. Ce Seigneur projettoit de s'y procurer une retraite pour lui & pour ceux de son parti. Il engagea la Cour de France sous le regne de Charles IX. à y envoyer deux vaisseaux de Roi, asin d'y jetter les sondemens d'une Colonie. M. Jean de Ribaut, natif de Dieppe, en eut le commandement. Il arriva sans accident en Amérique en 1562, donna des noms aux rivieres du lieu, & y bâtit un petit Fort qu'il appella Charles-Fort.

Cela fait, M. de Ribaut fongea à retourner en France pour y chercher Il donna pour un nouveau renfort. Chef à la Colonie un de ses Capitaines nommé Albert; & il lui laissa assez de monde pour tenir les Sauvages en respect. Les guerres domestiques qui désoloient sa patrie, ayant empêché qu'il ne revînt aussi-tôt qu'il le comptoit, le défaut de provisions & la sévérité du Capitaine Albert, porta les Colons à se mutiner. Ils tuerent leur Chef, & se mirent en mer pour revenir en Europe. Peu s'en fallut qu'ils ne périssent dans la traversée, tant par le manque de vivres que par le mauvais état de leurs bâtimens. On dit même que dans I 4

200 HISTOIRE ET COMMERCE l'extrémité où ils se voyoient réduits, ils convinrent de se dévorer les uns après les autres, en tirant au fort la premiere victime, & qu'ils exécuterent cette affreuse resolution sur un de leurs camarades.

Tandis qu'ils éprouvoient des horreurs si funestes, l'Amiral Coligny, à la faveur de la paix qui se conclut entre les Protestans & les Catholiques, obtint de Charles IX. trois navires bien équipés & bien fournis de tout ce qui étoit nécessaire pour ravitailler Charles-Fort, Il en donna le commandement à René de Laudoniere, Gentilhomme Poictevin.

Les trois navires firent voile de Havre de Grace le 22 d'Avril 1564. & arriverent le 20 Juin de la même année en Floride. Peu de tems après, M. de Ribaut le suivit avec une autre Les François commençoient escadre. à se flatter de pouvoir établir solidement leur Colonie, lorsque les Espa-Ensorte gnols, jaloux de les voir si près de la Caroline Nouvelle-Espagne, survinrent avec des tes les n forces supérieures dans le dessein le les ne de chasser. M. de Ribaut & ceux qui l'ac- Il est vra compagnoient tomberent séparément familles entre leurs mains; & les Espagnols a- ique, o

DES près en plus gr plusieur

Lauc avec le voient teurs, se à pr dont se victime Gourgu digné d treprit c à ses de à la Car mes. I Forts, o bre. ils

laissé auc Les

au fil d

compli f

CE éduits, uns a. la precuterent de leurs

horreurs à la faentre les , obtint en équiqui étoit es-Fort. nt à Reme Poic-

1564. & méme anns après,

DES COLONIES ANGLOISES. 201 près en avair massacré de sang froid le plus grand nombre, en firent pendre plusieurs.

Laudonniere, de retour en France. avec le peu de ses compatriotes qui avoient échappé à la cruauté des usurpateurs, ne trouva pas le Ministere disposé à prendre vengeance de la perfidie dont ses compagnons avoient été les victimes. Le brave Dominique de Gourgues, Gentilhomme Gascon, indigné de l'affront fait à sa nation, entreprit d'en punir les auteurs. Il arma à ses dépens trois vaisseaux, & arriva à la Caroline en 1567 avec 130 home de Ha- mes. Il força les Espagnols dans trois Forts, où, quoiqu'en plus grand nombre, ils s'étoient enfermés, & les passa au fil de l'épée. Content d'avoir acune autre compli son dessein, il revint sans avoir nençoient laissé aucun de ses gens dans le pays.

ir solide. Les Espagnols n'y rentrerent pas. Etablic les Espa. Ensorte que depuis cette expédition la sement près de la Caroline demeura abandonnée de tou- de la Caavec des les nations de l'Europe jusqu'au regein le les ne de Charles II. Roi d'Angleterre. x qui l'ac. Il est vrai que vers l'an 1622, plusieurs sparément samilles Angloises, déja sixées en Améagnols a- ique, craignant de tomber dans les près mains des Sauvages qui avoient massa-

cré un grand nombre d'Anglois dans la Virginie & dans la Nouvelle-Angleterre, vinrent à ces côtes, & s'établirent à l'embouchure de la riviere de May. Mais la Caroline ne commença véritablement à être peuplée qu'en 1664, un an après que Charles II. en eut accordé la propriété à huit Seigneurs de sa Cour.

Les Seigneurs, en faveur de qui cette concession sut faite, étoient Edouard Hyde Comte de Clarendon, grand Chancelier d'Angleterre, Géorge Duc d'Albemarle, Guillaume Lord Craven, Jean Lord Berckley, Antoine Lord Ashley, depuis Comte de Shaftsbury, Géorge Carteret, & Jean Collyton, Chevaliers Baronets. Les redevances réservées par Sa Majetté Britannique furent la foi & hommage, comme d'un fief relevant du Château Royal de Greenwich, situé dans le Comté de Kent; la quatrieme partie de tout l'or & l'argent qui seroient trouvés dans l'étendue de la concession, & un cens de vingt marks, payable tous les ans à la fête de tous les Saints. La mark étoit une piece de monnoye anciennement évaluée 30 schellings (34) livres 10 fols tournois); elle est prise

DES aujou (envii

Propriete tre le 36 me de 1665) minute qu'il y confcie Non ce tabliffe

Les
qu'ils préroga
culier d
dreffere
ment d
cet arti
tiens de
les Idol
la Caro
en auci

d'entr'e

Les dont r dressées DES COLONIES ANGLOISES. 203 aujourd'hui pour 13 schellings 4 deniers (environ 15 livres tournois).

Charles II. accorda deux chartes aux Propriétaires de la Caroline. Par la premiere, en date du 24 Mars 1663, cette Province se trouvoit resserée entre le 31 degré de latitude nord, & le 36 même latitude. La seconde donnée deux ans après (le 13° jour de Juin 1665), l'étendit du 29 degré au 36, 20 minutes. Toutes les deux portoient qu'il y regneroit une entiere liberté de conscience. Une clause si agréable aux Non conformistes favorisa beaucoup l'établissement de la Colonie. Plusieurs d'entr'eux s'y résugierent.

Les Propriétaires sentant l'avantage qu'ils pouvoient retirer d'une pareille prérogative, en firent un article particulier des constitutions fondamentales qu'ils dressernt en 1669 pour le gouvernement de la Province. En vertu de cet article, non-seulement les Chrétiens de toute communion, mais même les Idolâtres & les Juiss qui se fixent à la Caroline ne peuvent y être inquiétés en aucune manière sur leur Religion.

Les constitutions fondamentales, Constitution dont nous venons de parler, furent tution dressées par le fameux Locke, à la de la Caudine.

e est prise

ERCE

dans la

Ingleter-

tablirent

de May.

a vérita-

664, un

at accor-

urs de sa

e qui cet-

Edouard

. Géor-

me Lord

, Antoi-

omte de

& Jean

Majelté

ommage,

Château

dans le

me partie

i seroient

oncession.

payable

les Saints.

monnoye

llings (34

ets.

Les

alors

priere du Comte de Shaftsbury, un des hommes d'Etat les plus célebres de son tems. Elles contenoient 20 articles. Je n'en rapporterai que quelques-uns.

des Propriétaires gouverneroit la Province avec la qualité de Palatin durant sa vie, & qu'après sa mort il seroit remplacé par le plus âgé des Propriétaires survivans. Ce Palatin avoit seul la puissance exécutrice dans le plus grand nombre des cas. Dans le reste, on avoit conservé des droits & des prérogatives aux autres Propriétaires.

2°. Qu'outre la qualité de Palatin, il feroit créé sept autres grands Officiers; favoir, un Amiral, un Receveur général, un Chancelier, un Connétable, un Grand-Justicier, un Surintendant, &

un Trésorier.

Ces charges ne pouvoient être remplies que par les Propriétaires mêmes qui les devoient tirer au fort pour la premiere fois. A la mort de l'un d'entr'eux, le plus âgé des furvivans avoit droit d'occuper la place du défunt, si elle lui paroissoit plus avantageuse que la sienne propre.

3°. Que toute la Province seroit divisée en Comtés: chaque Comté devant

com-

com ronicom

Com ques droit le de

50

fuprèi miere & fei Seign tres p lui des fidero

6°. affemb gneurs tés, d'un de cha bres de & avoi

7°. au moi fût con

La finaissances con

un des de fon articles.

plus âgé
la Prola Prola Prola Propriévoit feul
le plus
le reste,
des préres.

Officiers; eur génétable, un idant, &

alatin, il

etre rems mêmes pour la un d'enins avoit éfunt, si euse que

eroit dié devant comDES COLONIES ANGLOISES. 205 comprendre huit Seigneuries, huit Baronies, & quatre Jurisdictions, chacune composée de six villages.

4°. Qu'il seroit créé dans chaque Comté un Landgrave & deux Cassiques, qui par leur dignité auroient droit de séance dans l'assemblée généra-

le de la Colonie.

5°. Qu'il feroit institué huit Cours suprèmes de Judicaiure, dont la premiere s'appelleroit la Cour du Palatin, & seroit composée du Palatin & des Seigneurs-Propriétaites; & les sent autres porteroient chacune le nom de celui des sept grands Officiers qui les présideroient.

6°. Qu'il seroit élu un Parlement ou assemblée générale, composée des Seigneurs-Propriétaires ou de leurs Députés, des Landgraves, des Cassiques, & d'un des possesseurs d'un héritage libre de chaque Jurisdiction: tous ces membres devant former une seule chambre, & avoir chacun une voix.

7°. Que ce Parlement s'assembleroit au moins une sois en deux ans, soit qu'il

fût convoqué ou non.

La foiblesse de la Colonie dans sa naissance ne permettant pas d'observer ces constitutions qui étoient combinées.

I 7 pour

206 HISTOIRE ET COMMERCE pour lui servir lorsqu'elle seroit parvenue à un certain accroissement, on établit en 1671 des loix provisoires. Ces loix fixerent la forme du gouvernement. Elles donnerent l'administration des affaires publiques au Gouverneur nommé par le Palatin, & à un Confeil composé de sept Députés des autres Seigneurs Propriétaires, de sept Gentilhommes choisis par le Parlement, de sept des plus anciens Landgraves ou Cassiques, de l'Amiral, du Receveur, du Chancelier, du grand Juge, du Secrétaire, de l'Arpenteur, du Tréforier, du grand Sénéchal, du grand Connétable, du Garde des Registres où s'inscrivent les naissances, les morts, les mariages; du Greffier, du Maréchal de l'Amirauté.

A l'exception des sept Gentilhommes choisis par le Parlement, les autres membres étoient nommés par les Propriétaires. Six Conseillers, du nombre desquels il étoit nécessaire que trois au moins sussent Députes des Propriétaires, formoient le quorum de ce Conseil. Comme les Colons n'étoient pas assez nombreux pour sournir un Parlement tel que le prescrivoient les constitutions, il sut ordonné que l'autorité legislative réside-

fidere Dépu prései bre d roit ce ce se

ve,
paux de fur
teurs
que po
qui en
pouvo
dignité
té de c
en usa

en 167
ple, &
discréti
qu'elle
re, un
semblat
manises
re n'arr
sans égi
tans. D
agitation
grès: D

DES COLONIES ANGLOISES. 207 CE sideroit dans le Gouverneur, les sept arvenue établit Députés, les Proprietaites, & les Représentans élus par les habitans au nom-Ces loix ent. Elbre de vingt, & que l'on augmentees affairoit ce nombre à mesure que la Provinnommé ce se peupleroit. Les noms de Palatin, de Landgracompove, de Cassique, donnés aux Princieigneurs paux d'une Colonie Angloise, ont droit hommes de surprendre le Lecteur. Les législaept des teurs qui les imaginerent ne le firent affiques,

> qui en investissant les Propriétaires du pouvoir de conférer la Noblesse & des dignités, ne leur accordoit pas la liberté de donner les mêmes titres qui sont

> que pour obéir à une clause de la charte

en usage en Anglererre.

Chance-

aire, de

u grand

ble, du

ivent les

nariages;

'Amirau-

lhommes

res mem-

Proprié-

bre des-

trois au

riétaires,

eil. Com-

ez nom-

nent tel

tions, il

ative ré-

fide-

La forme de gouvernement établie en 1671, laissoit peu de liberté au peuple, & le mettoit en quelque sorte à la discrétion du Palatin, qui par l'autorité qu'elle lui donnoit, étoit, pour ainsi dire, un Monarque absolu. Le vice d'une semblable constitution ne tarda pas à se manisester. Le Palatin qu'aucune barriere n'arrétoit se condustit arbitrairement sans égard pour les priviléges des habitans. De là naquit dans la Colonie une agitation continuelle qui nuisit à ses progrès. D'un côté les Seigneurs - Propriétais

208 HISTOIRE ET COMMERCE taires tendoient de toute leur force au despotisme. De l'autre les Colons éclairés sur leurs droits mettoient tout en œuvre pour éviter la servitude.

En 1689, les constitutions fondamentales surent mises en vigueur selon leur premiere teneur, à quelque changement près, concernant l'assemblée générale que l'on sépara en deux chambres, l'une haute, & l'autre basse. Mais ceux qui présidoient à l'administration des affaires, étoient tellement imbus de principes tiranniques, que leurs procédés n'en devinrent pas plus modérés, quoiqu'ils dussent s'attendre à trouver doresnavant plus d'obstacles à leurs desseins qu'ils n'en avoient encore rencontrés.

Le Lord Granville, un des derniers Palatins porta les choses à un excès qui força en 1705 les habitans de la Caroline de s'adresser à la Chambre des Pairs en Angleterre. Ce Seigneur avoit entrepris de porter atteinte à la aberté de conscience que la charte de Charles I I. autorisoit dans la Caroline: liberté fondée d'ailleurs sur la raison & sur les loix de la Religion même. Il avoit sait passer deux actes tendans à ce but. L'un intitulé: Acte pour l'établissement du cul-

DES culte r glise A bing 1 church pour p forme de tou de la ( ment, tionnée geant ? établi d the more nement hereafte house of ke the o appointe Religiou to the ri En vair foient le Caroline des Col Anglica tin les r

Malg: Granville Chambre

ne put l

orce au ns éclaitout en

fondaur felon ne channblée géc cham-Te. Mais nistration mbus de rs procénodérés, trouver leurs dese rencon-

derniers
excès qui
la Carodes Pairs
oit entreberté de
narles I I.
erté fonles loix
fait pafut. L'un
ment du
cul-

DES COLONIES ANGLOISES. 209 culte religieux, suivant les rits de l'Eglise Anglicane: An Act for the establisbing Religious worship according to the church of England; &c. Etl'autre: Acte pour prévenir toute altération dans la forme de gouvernement, en exigeant de tous ceux qui seront élus membres de la Chambre Basse qu'ils fassent le serment, & qu'ils signent la formule mentionnée dans ledit Acte, & en les obligeant à se conformer au culte religieux établi dans la Province, &c. An Act for the more effectual préservation of the gouvernement by requiring all persons that shall hereafter be chosen members of the commonhouse of assembly and sit in the same, totake the oaths and subscribe the declaration appointed by this act, and to conform to the Religious worship in this Province according to the rites and usage of the said church. En vain les Non-conformiltes qui faifoient les deux tiers des habitans de la Caroline, en vain les plus raisonnables des Colons parmi ceux de la communion Anglicane firent-ils à ce sujet au Palatin les remontrances les plus solides. On ne put le fléchir.

Malgré les efforts que fit le Lord Granville pour justifier sa conduite, la Chambre des Pairs reçut la Requête des

ha

HISTOIRE ET COMMERCE habitans de cette Colonie; & après avoir mûrement examiné la matiere, elle présenta une adresse à la Reine Anne, dans laquelle elle déclara que ces deux Actes; le premier, en tant qu'il portoit l'établissement d'une commission pour déplacer les Recteurs & les Minif. tres Non-conformilles; le second dans tout son contenu étoient contraires à la liberté légitime des sujets, répugnoient aux loix du Royaume & aux notions d'un entendement sain, & causeroient la dépopulation de la Province, par conséquent sa ruine. La Reine prit l'avis du Committé de commerce, & sur son rapport cassa les deux Actes en 1706.

Peu s'en fallut que par rapport à cette affaire, les Propriétaires ne perdissent leur charte: mais ils trouverent moyen de la conserver. Ce ne sut que plusieurs années après, en 1720, qu'à l'occasion d'une guerre que les Caroliniens eurent à soutenir contre les Sauvages, on la leur enleva, c'est-à-dire qu'on les engagea à la rendre sur le refus qu'ils firent d'entrer dans les frais de cette guerre. Ils obtinrent une indemnité de 17,500 livres sterlings (402, 500 livres tournois) qui leur fut payée, lorsqu'en 1729 le Par-

DE Párle cet lier.

Prop Parle me d L'Ad chart expre and r Carte tors. title . the fa eight Cette la Co re for

La fol trè tans o qui foi merce Europ Jamaïo Vent. ces lie

des po

Roi.

MERCE

& après
atiere, elReine Ana que ces
tant qu'il
commission
les Miniscond dans
traires à la
épugnoient
ux notions
causeroient

vince, par ne prit l'a-

ce, & fur

Actes en

port à cetperdissent
ent moyen
e plusieurs
l'occasion
ens eurent
ges, on la
n les engaqu'ils firent
tte guerre.
de 17,500
s tournois)
1 1729 le
Par-

DES COLONIES ANGLOISES. 211
Parlement d'Angleterre eut confirmé
cet arrangement par un Acte particulier

Le Lord Carteret, un des Seigneurs-Propriétaires, obtint de la Cour & du Parlement la conservation de son huitieme dans la propriété de cette Province. L'Acte qui a rapport à la reddition de la charte contient à cet égard une clause expresse conçue en ces termes: Having and referving always to the said John Lord Carteret, his beirs, executors administrators, and Algsins all such estate, right, title, &c. to one eight part of the share of the faid Province or territories and to one eight part of all arrears of quitrents, &c. Cette circonstance n'empêche pas que la Colonie ne soit à présent toute entiere sous le gouvernement immédiat du Roi.

La Caroline jouit d'un air sain & d'un Producfol très-fertile. Elle fournit à ses habitions natans des provisions de toute espece,
qui sont la matiere principale du commerce qu'ils font en Amérique & en
Europe. Leur plus sûr débouché est la
Jamaïque, la Barbade, & les isles du
Vent. Ils envoyent dans les marchés de
ces lieux du bœuf, du porc, des grains,
des pois, du beurre, du suif, des coirs
verds

212 HISTOIRE ET COMMERCE

verds, du cuir tanné, des futailles, des douves, des cerceaux, du cotton, de

la bougie, du bardeau.

Les plantes, les arbres qui se voyent en Europe & dans les autres contrées de l'Amérique croissent sans peine dans la Caroline. Le froment cependant n'y réussit pas bien: mais le ris y vient le plus beau du monde. Ce pays fournit en quantité de la poix, du gaudron, de la térébenthine, des cuirs, des chairs salées, des bois de charpente, des mâtures, &c. On a vû ci-dessus qu'on en tiroit aussi des fourrures, mais elles ne valent pas celles qui viennent des Colonies plus septentrionales.

On trouve dans la Caroline une prodigieuse quantité de miel. Les Colons en composent des liqueurs fortes, & un hydromel dont le goût ressemble à celui du vin de Malaga. Il y aussi entr'autres singularités un arbre qui distille un baume qu'on ne juge point inférieur au

baume de la Meque.

On y voit sur les côteaux qui s'élevent au bord de la mer une grande quantité de vignes. Les Anglois se flattent de parvenir à en faire des vins qui les affranchiront de la dépendance où ils sont pour cette boisson de la FranDES
ce, c
Néan
ces v
dans
vantas

à élev qui or l'æcon vité le Il y er & 50 vres to ves, f avent gouve & Né faire ri s'emple la laine tre cet la Car que les

On du prei âcre e tems d premie

réfugié

erce ailles, des octon, de

contrées eine dans ndant n'y vient le v

e une proes Colons tes, & un mble à celi entr'audistille un érieur au

qui s'élee grande is fe flatvins qui dance où la Franpes Colonies Angloises. 213 ce, de l'Espagne, & du Portugal. Néanmoins ils n'ont pas encore tiré de ces vignes, ni d'aucunes qui croissent dans seurs possessions en Amérique l'avantage qu'ils en esperent.

Quelques familles s'y font addonnées à élever des vers à soye. Les profits qui ont été faits dans cette partie de l'æconomie rurale n'ont pas jusqu'ici invité le plus grand nombre à les imiter. Il y en a pourtant qui ont eu jusqu'à 40 & 50 livres sterlings (920 & 1150 livres tournois) de la récolte de leurs foves, sans que leurs autres travaux en ayent fouffert, parce qu'on occupe au gouvernement des vers les Négrillons & Négrites qui seroient incapables de faire rien de plus profitable. Cette fove s'employe dans le pays mélée avec de la laine. On en fait des droguets. Outre cette manufacture, les habitans de la Caroline ont une fabrique de toiles que les Protestans François qui s'y sont réfugiés y ont portée.

On seme le mais dans cette contrée du premier de Mars au dix de Juin. Un âcre en produit 18 à 30 boisseaux. Le tems de la semaille du ris commence au premier Avril, & dure jusqu'au 20 Mai.

Un

ce,

214 HISTOIRE ET COMMERCE Un peck (a) suffit ordinairement pour ensemencer un âcre. Il rapporte-rarement moins de 30 boisseaux ou plus de 60. On en fait la moisson en Septembre, Quelquefois au commencement d'Octobre.

Quelques Auteurs prétendent que l'on y trouve communément l'insecte appellé cochenille, qui est propre pour la teinture écarlate, & que si on prenoit soin de le rassembler, on en amasseroit de grandes quantités. On dit aussi que le terroir y est très-favorable pour l'indigo.

Cométat de la Caroline.

On divise la Caroline en septentriomerce & nale & en méridionale. Ces deux portions forment chacune un gouvernement particulier. La méridionale contient quatre Comtés: la septentrionale n'en a que deux. Celle-ci est très-inférieure à l'autre. Elle fait peu de négoce. On y recueille du tabac, dont la principale partie est envoyée dans la Virginie, où il est embarqué pour l'Europe.

> Les Nouveaux-Anglois viennent enlever dans cette contrée du gaudron,

> (a) Le peck est la quatrieme partie d'un boisfeau.

DES de la salé. quelqu ment porter Angle

trional que to Virgin dans ce mariage de Pail civils q

La

Les

meilleur c'est un Anglois capitale fic trèsplus de le reçoit voye en change de gross fer, de

chandise contient est bâtie deux ri ent pour res rareu plus de Septemencement

lent que nsecte appour la prenoit unasseroit aussi que pour l'in-

eptentrioleux porgouvernenale conentrionale très-inféde négodont la dans la our l'Eu-

nent engaudron, de

e d'un bois-

de la poix, de la térébenthine, du porc falé, des peaux, un peu de tabac. & quelquefois du bled d'Inde: ils consomment une partie de ces denrées: ils exportent le reste en partie à la Vielle-Angleterre, en partie aux îles à Sucre.

Les habitans de la Caroline septentrionale sont en petit nombre. & presque tous plus pauvres que ceux de la Virginie. Il n'y a point de Ministres dans cette partie de la Province. Les mariages s'y célebrent devant les Juges de Paix, & ce sont d'autres Officiers civils qui président aux sunérailles.

La Caroline méridionale est sur un meilleur pied. On peut dire même que c'est une des plus storissantes Colonies des Anglois en Amérique. Charles - Town, capitale de la Province, exerce un trafic 1 rès-avantageux avec les Sauvages à plus de 1000 miles dans les terres. Elle reçoit d'eux les pelleteries qu'elle envoye en Europe, & leur donne en échange du plomb, de la poudre à tirer, de grosses draperies, du vermillon, du fer, des liqueurs fortes, & autres marchandises de peu de prix. Cette ville contient environ trois mille ames. Elle est bâtie sur une langue de terre que deux rivieres arrosent, l'Ashley & le Coo-

#### 216 HISTOTRE ET COMMERCE

Cooper. Son commerce maritime n'est pas aussi étendu qu'il pourroit l'être, L'obstacle vient d'une barre qui bouche l'entrée de l'Ashley, & qui empêche les vaisseaux au-dessus de 200 tonneaux de remonter cette riviere. Il y a dans Charles-Town une bibliothéque publique.

On estimoit généralement en 1740 que le ris de la Caroline qui se débitoit en Europe faisoit entrer annuellement dans la Grande-Bretagne 80,000 livres sterlings (1,840,000 livres tournois). Dans cette somme étoient compris les frais de fret & de commission: article d'un grand poids dans la balance du commerce de l'Angleterre. Ce calcul portoit sur la supposition que quand l'année étoit bonne on recueilloit jusqu'à 80,000 bariques de ris dans cette Pro-

fure moyenne depuis sept ans, on pouvoit établir les récoltes sur le pied de 50,000 bariques, dont le débit se saisoit annuellement dans la proportion cidessous.

vince, chaque barique pesant quatre

cent livres; & qu'en prenant une me-

DE

Λu te Λu

Dans Br

Ce

même viron niers. loit fix tourno cette ( fret, des dro 21 fcho réexpo de 4 fch nois) ( ou à Hala comm deniers

(a) Le portation d'une part

DES COLONIES ANGLOISES. 217

Au fud du cap Finifterre . . . . 10,000 bariq. Au nord du même cap . . . . 38,000 Dans la Grande-Bretagne . . . 3,000

TOTAL . . . 50,000

Cette quantité, disoit-on, dans le même tems employoit une marine d'environ 10,000 tonneaux & 900 mariniers. En 1739 le ris de la Caroline valoit six schellings (près de sept livres tournois) le cent, premier coût dans cette Colonie même. Avec les frais de fret, charges, &c. & l'acquittement des droits, il revenoit en Angleterre à 21 schellings (24 livres tournois); à la réexportation on accordoit un draw-back de 4 schellings 5 d. (environ 5 livres tournois) (a). De l'Angleterre en Hollande, ou à Hambourg, le prix du fret & de la commission étoit d'un schelling deux deniers (27 fols tournois).

C'est

(a) Le draw-back est une remise faite à la réexportation d'une marchandise, des droits, ou d'une partie des droits dûs à son importation.

Au

me n'est

oit l'étre.

i bouche pêche les

neaux de

a dans

que publi-

en 1740 e débitoit

uellement

ooo livres

tournois).

ompris les

n: article

palance du

Ce calcul

quand l'an-

oit jusqu'à

cette Pro-

nt quatre

une me-

, on pou-

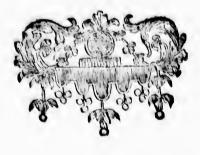
e pied de

ébit se sai-

ortion ci-

## 218 HISTOIRE ET COMMERCE

C'est le Portugal, la Hollande, l'Allemagne, & les pays du nord qui confomment presque tont ce ris. L'Espagne & la France en tirent fort peu. Le commerce que la Caroline fait de cette denrée s'accroît chaque année, & toutes les autres branches de son négoce se sont si considérablement étendues, qu'aujourd'hui toutes ensemble, elles emplovent plus de deux cent voiles. L'état suivant de ces exportations montre les progressions de leur accroissement.



1(( ())

E TA

Du moi 1724 1725.

Ris, Poix, Gandroi Térében Peaux,

De 17

Ris, Poix, Gaudron Térébent Peaux,

De 172

Ris, Poix, Gaudron,

ETAT

# 

ETAT des exportations de la Caroline en ris. poix, gaudron, terebentbine, & peaux, dans l'espace de douze ans, à compter du mois de Novembre 1724, jufqu'au même mois 1736.

Du	mois	de	$N_{\sigma v \epsilon}$	mbre
1	724,	411	méme	mois
3	725.			

Térébenthine, 1252 Peaux to bariques & 117 caiffes.

Ris,	17:31 barig.
Poix,	57422
Gaudron,	2333
Térébenthine,	113
Peaux,	139 caiff.
Detrosa	726.

De 1727 d 1728.

Ris, 22031 barig. l'oix, 29776 Gaudron. 8322 Terebenthine, 715 162 caiff. l'eaux.

Ria. 29905 baria. Poix, 3186 Gaudron, 2269 Terebenthine, 1232 l'eaux, 29 bariques 105 caisses.

De 1726 à 1627.

De 1728 d 1729.

Ris, 26884 barig. Poix, 13654 Gaudron, 10950

Risa 32384 baria. Poix, 8175 Gaudron, 34 II Terebenthine, 1913 Peaux, 6 bariques 119 caiffes.

ETAT

CE

LIM.

ii con-Æfpa-

en. Le

e cette

St 1011égoce le

qu'auemplo-L'état

ontre les

nt.

K 2

De

#### 220 HISTOIRE ET COMMERCE

De 1729 d 1	730.
Ris,	41722 bariq.
Poix,	10825
Gaudron,	2014
Terébenthine,	1073
Peaux, 9 bari caisses.	q. 126

#### De 1730 à 1731.

39487	bariq
9385	
1725	
1560	
185	caiss
	9385 1725 1560

#### De 1731 d 1732.

Ris,	37063 bariq.
Poix,	32593
Gaudron,	4575
Térébenthine,	2466
Peaux, 240	bariq.
40 caisses.	

### De 1732 à 1733.

Ris,	50726 bariq.
Poix,	18283
Gaudron,	6027
Tárábenthine	00.49

Peaux, 385 bariq. 29 caisses.

#### De 1733 à 1734.

Ris,	30323	baria.
Poix,	28874	•
Gaudron,	7336	
Térébenthine,	4552	
Peaux, 312	bariq.	
20 caisses.	_	

#### De 1734 à 1735.

Ris,	45317 bariq.
&	1038 Sacs.
Poix,	(24056
Gaudron,	5636
Térébenthine,	8061
Réfine,	114
Peaux, 359	bariq.
II caisses	

#### De 1735 à 1736.

Ris,	52349 barig.
Poix,	11836
Gaudron,	1491
Térébenthine,	5192
Peaux, 451	bariq.
24 caisses.	•

D E A

vaiss Tow tems

ET Z Ch du

17

De 17
De 17
De 17
De 17
De 17
De 17

De 173 De 173

173

De

De 173 De 173

Outi premier les ans e quantité tannés, & d'aut

du bois

٨

#### DES COLONIES ANGLOISES, 22E

A l'état ci-dessus je joindrai celui des vaisseaux qui sont sortis de Charles-Town pendant le même espace de tems, chargés des marchandises du pays.

ETAT des vaisseaux qui sont sortis de Charles-Town, chargés des marchandises du pays, de l'année 1724 à l'année 1736.

De	1724	à	1725	115 vaisseaux.
De	1725	à	1726 .	131
De	1726	à	1727	138
De	1727	à	1728	126
De	1728	à	1729	157
De	1729	à	1730	186
De	1730	à	1731	184
De	1731	à	1732	177
De	1732	à	1733	211
De	1733	à	1734	215
De	1734	à	1735	253
De	1735	à	1736	. 217

Outre les denrées spécifiées dans le premier de ces deux états, il sort tous les ans de Charles-Town en très-grande quantité du mais, des pois, des cuirstannés, des seves, du bœuf, du porc & d'autres chairs salées, des planches, du bois de charpente, &c.

K 3

L'An-

Λ

iq.

374

552

riq.

5.

36.

2349 barig.

1836

1491 5192

ariq.

23 bariq.

#### 222 HISTOIRE ET COMMERCE

L'Angleterre envoie annuellement à la Caroline environ 40 vaisseaux chargés de laineries de toute espece, de toiles pour faire du linge, de toiles peintes, de toiles de coton, de moufselines, d'étoffes de soie, d'ustenciles de fer de toutes fortes, de cloux, de bierre-double, de cidre, de raisins-secs, de poterie de terre, de tuyaux, de papier, de couvertures, de matelas, de chapeaux, de bas, de gands, de vaisfelle d'étain, de dinanderie, de poudre à tirer, de balles, de pierres-à-fusil, de rassade, de cordages, de pierres à remoudre, de miroirs, de verres, de dentelle, de fil, de toute sorte de menue mercerie, d'aiguilles, d'épingles, &c.

Ils rapportent en retour des peaux de daim, du ris, & d'autres marchandises. Outre ces quarante vaisseaux qui viennent d'Angleterre à Charles-Town, il entre annuellement dans le port de cette ville près de deux cent vaisseaux, tant d'Europe & d'Afrique que d'Amérique. Voici une liste des bâtimens venant d'ailleurs que d'Angleterre, qui ont mouillé dans le port de Charles-Town en 1706.

Town en 1736.

I.IS.

D'Af

D'An

D'Au

D'An

D'Ani

Des B

De Ba

De la

De Co

De Ca

De Cui

De S. 1

De Géo

De S. I

D'Ham

Nous

terre.

De la J

De List

De la N

De la C

De la No

viden

## DES COLONIES ANGLOISES. 223

LISTE des Bâtimens venant d'ailleurs que d'Angleterre, qui ont mouillé dans le Port de Charles-Town en 1736.

D'Afrique,	12	De Port-Royal,	I
D'Antigoa,	12	De Topsham,	2
D'Augustine,	15	De Virginie,	I
D'Anguilla,	2	De Campoche,	I
D'Anibon,	1	Du Cap Catoche,	I
Des Bermudes,	3	De S. Christophle,	T
De Baston,	19	De Felmouth,	t
De la Barbade,	17	De Gibraltar,	3
De Cowes,	2	De la baye des Hon	•
De Cadix,	1	duras,	2
De Curassau,	2	D'Irlande,	4
De S. Eustache,	1	De l'isle de Man,	2
De Géorgie,	9	De Mont-Serrat,	I
De S. Domingue,	1	De Madere,	4
D'Hampshire dans	la	De la Nouvelle-	
Nouvelle - Ang		York,	10
terre,	3	De Philadelphie,	13
De la Jamaique,	4	De Rhode-Island,	5
De Lisbonne,	1	De Ténérisse,	I
De la Mobille,	2	De Winyards,	1
De la Caroline sep	t. 4		
De la Nouvelle-Pro	-		
vidence,	26	TOTAL	191

K 4 En

nce ment à x char-

ce, de

e toiles e mousnciles de de bierfecs, de de paelas, de de vaise poudre fusil, de res à re-, de dene menue es, &c. les peaux marchanleaux qui es-Town, port de raisseaux, d'Amémens verre, qui Charles-

#### 224 HISTOIRE ET COMMERCE

En 1723, tems auquel il y avoit dans la Caroline environ 14,000 Blancs & 32,000 Esclaves, les importations de cette Province montoient à 120,000 livres sterlings (2,760,000 livres tourn.) premier cost; ses exportations en Angleterre étoient évaluées à 200,000 livres sterlings (4,600,000 livres tournois). La balance du commerce étoit pour lors ainsi.

EXPORTATIONS annuelles de la Caroline en Angleterre en productions naturelles,
- - - - 200,000 l. st.
En especes (en comptant sur 60

comptant sur 60 vaisseaux pour le transport des marchandises, & en posant pour chaque vaisseau seulement 20 liv. sterlings)...

1200

Exportations annuelles d'Angleteire à la Caroline en marchandifes . 100,000l.st. Frais du trans-

port de ces marchandifes . . 21,000 121,000

201, 200 t. st.

Les

20 Car 000 ling

dan 20, tour des Colo

envii & qu de de bien ce au fidéra

Le la Jan Curaf Vent fe, d gres & la Non York,

fent des ois

& prei

oit dans ancs & ions de , ooo lietourn.)

,000 lies tourrce étoit

1,200 t. st.

1,000

Les

## DES COLONIES ANGLOISES. 225

Les Anglois payant la valeur de 200,000 livres sterlings importées de la Caroline en Angleterre avec celle 121,000, ils gagnoient 79,000 livres sterlings (1,877,000 livres tournois).

Cette Province importoit outre cela dans le même tems pour environ 20,000 livres sterlings (460,000 livres tournois) de denrées différentes, tant des Indes occidentales, que des autres Colonies Angloises du continent.

Aujourd'hui que la Caroline renferme environ 40, 000 Noirs & 24, 000 Blancs, & qu'elle charge de ses productions plus de deux cent voiles, on peut juger combien le commerce que l'Angleterre exerce aujourd'hui avec elle, est plus considérable qu'il n'étoit en 1723.

Les habitans de la Caroline tirent de la Jamaïque, de l'île S. Thomas, de Curassau, de la Barbade, & des îles du Vent, du sucre, du rum, de la mélasse, du coton, du chocolat, des Negres & de l'argent. Les marchands de la Nouvelle-Angleterre, de la Nouvelle-York, de la Pensilvanie, leur sournissent du froment, de la farine, du biscuit, de la bierre-sorte, de la faline, des oignons, des pommes, du houblon; & prennent en échange des cuirs verds, K 5 des

des peaux de daims, des gans, du ris, des esclaves qui sont des Sauvages pris en guerre, du gaudron, de la poix.

Les Caroliniens vont chercher des vins à Madere & dans les autres îles de l'Océan occidental. Ils envoyent dans ces differens marchés des provisions de

bouche, du mairrain, &c.

En 1710 les différentes classes des habitans de la Caroline étoient dans le rapport suivant:

Blanc

Blancs Sauval foum Negres

ET à

Presbyt Prote çois. Anabapt Quakers

chere of pas éto pentier monnoy la nour d'un out fehelling

DES COLONIES ANGLOISES. 227

RAPPORT des Habitans de la Caroline.

ET à l'égard des différentes Sectes parmi les Blancs.

La main d'œuvre est extrêmement chere dans cette Province. On n'y est pas étonné d'entendre un habile charpentier demander 20 à 30 schellings monnoye du pays par journée, outre la nourriture. Les salaires ordinaires d'un ouvrier y sont de douze à quinze schellings par jour.

K 6 In-

RAP-

ce du ris,

uvages

de la

er des

îles de

nt dans ions de

Mes des

dans le

## 228 HISTOIRE ET COMMERCE

Indépendamment de la monnoye de papier qui va pour la Caroline méridionale à 250,000 livres sterlings, (5,750, 000 livres tournois) & pour la Caroline septentrionale à 52,000 livres sterlings, (1,196,000 livres tournois), les especes frappées au coin de France & d'Espagne, ont cours dans ces deux Colonies, ainfi que les rixdalles & les pieces de huit. On y voit fort peu d'especes Angloises. Le change fur la Grande-Bretagne étoit au mois de Février 1739 dans la Caroline septentrionale à 900 pour cent, & dans la méridionale à 700 pour cent. Le ris sert dans cette derniere Colonie de gage d'échange géné-On fait des marchés payables en ris. La Caroline doit cette production au hazard. Un vaisseau qui revenoit des Indes orientales fit naufrage sur ses côtes. Il étoit chargé de ris qu'on répandicsur terre, & qui y vint très-bien. Depuis les Colons ont fait de la culture de cette plante l'objet principal de leur occupation.

Des Suisses au nombre d'environ 100 conduits par M. Purry, se sont établis dans la Caroline en 1730, & y ont bâti Purrisbourg. Quelques Vaudois chassés de leur pays par un Edit du Roi de Sar-

DI Saro fe fo

vée trent fepte tre la celle

de l 1732 fidéra mer 1 Elles pauvr yens dre u

ha cette affez de la détent & noi bre du fonne tentior

onérei

. M. me act

DES COLONIES ANGLOISES. 229 Sardaigne publié au mois de Juin 1730, se sont joints à eux.

rce oye de

éridio-5,750,

aroline rlings,

s espe-

& d'Ef-Colo-

pieces

'especes Grande-

er 1739

à 900

le à 700

ette derge géné-

ables en

oduction

enoit des

sur ses

u'on ré-

rès-bien.

a culture

de leur

iron 100 tétablis

ont bâ-

ois chaf-

Roi de

Sar-

II. La Nouvelle-Georgie est encla-Etablisvée dans la Caroline. Elle s'étend du sement trentieme degré 30 minutes latitude d'une feptentrionale, au trente-deuxieme, en-dans la tre la riviere de Savanah au nord & Nouvelcelle d'Alatamaha au sud.

Le pays qu'elle embrasse a fait partie gie. de la Caroline méridionale jusqu'en 1732, que quelques personnes de considération congurent le dessein de former un établissement dans cette contrée. Elles avoient en vûe de procurer aux pauvres de la Grande-Bretagne les moyens de subsister, & même de se rendre utiles à la nation, au lieu de lui être onéreux.

La charité d'un particulier donna lieu à cette entreprise. Il légua une somme assez considérable pour être employée à la délivrance des débiteurs insolvables détenus en prison par leurs créanciers, & nomma M. James Oglethorpe, membre du Parlement, avec une autre personne pour en disposer suivant cette intention.

M. Oglethorpe passoit pour un homme actif, amoureux de gloire & entre-

HISTOIRE ET COMMERCE prenant: il s'étoit distingué en faveur des prisonniers pour dettes dans les débats qui s'étoient élevés dans la chambre des Communes à leur occasion. Il répondit au choix qu'on avoit fait de lui. Ce legs lui sembla pouvoir devenir le fondement d'un projet, dont l'utilité s'étendroit sur un grand nombre de Il fe flata même que si le malheureux. produit de cette donation grossi par les fonds que l'on pourroit tirer de la libéralité des personnes charitables, étoit appliqué à fonder une Colonie dans les parties les plus méridionales de la Caroline qui étoient encore désertes, on parviendroit aisément à s'emparer de la Floride Espagnole, à troubler infiniment dans les suites les François de la Louisiane, & peut-étre à les en chasser. Rempli de ces vûes, il embrassa avec ardeur l'occasion de s'acquérir de la considération, en rendant un service signalé à sa patrie.

Ne manquant point d'habileté pour faire goûter ses idées, il sut engager dans son projet plusieurs membres du Parlement qui avoient du crédit en Cour. Ces dignes patriotes obtinrent facilement du Roi son agrément pour la fondation de la Colonie qu'ils méditoient.

Le de coi

charital

D

Ce

par

en

de

prié

maî

Lor

nit e

le n

ment

que.

de ce

la pê

même

leines

d'or d

précie

tres f

la cha

teau-I

Comte

& de

ce de

nois)

terres

qu'elle

Ce

RCE faveur les déchamasion. Il fait de devenir l'utilité ibre de que si le par les la libés, étoit dans les la Caroon parr de la er infiniois de la chasser. ssa avec e la con-

té pour engager bres du n Cour.

te figna-

facilela fonlitoient.

Ce

DES COLONIES ANGLOISES. 231
Ce Prince détacha en leur faveur une partie de la Caroline, érigea ce canton en une Province particuliere sous le nom de Georgie, & leur en donna en propriété les sept huitiemes dont il étoit le maître. L'autre huitieme appartenoit au Lord Carteret. De plus le Roi les réunit en corporation par une charte, sous le nom de Commissaires pour l'établissement de la Colonie de la Georgie en Amérique.

Avec la propriété des sept-huitiemes de ce canton, la charte leur abandonne la pêche de toutes sortes de poissons, même des poissons royaux, comme baleines, esturgeons: ensemble les mines d'or & d'argent, les perles, les pierres précieuses, & les minieres de toutes autres fortes de métaux & mineraux, à la charge seulement de relever du Château-Royal de Hampton-court dans le Comté de Middlesex en Angleterre, & de payer annuellement une redevance de 4 shellings (4 liv. 12 fols tournois) par chaque centaine d'acres des terres de cette concession, dix ans après qu'elles auroient été mises en valeur.

Le Lord Carteret se fit un honneur de contribuer à la réussité du projet charitable des Commissaires, en leur cédant 232 HISTOIRE ET COMMERCE cédant ses droits sur la partie des terres qui lui appartenoient dans l'étendue de leur concession.

On fit une espece de quête dans toute l'Angleterre en saveur de l'entreprisse. La collecte sut considérable. Le Parlement y joignit 10,000 livres sterlings (230,000 liv. tournois). Ces sonds mirent les Commissaires en état d'acheter les provisions & l'attirail nécessaires pour l'exécution de leur plan.

Le six Novembre ils firent embarquer à Gravesand cent personnes sur le vaisseau l'Anne, du port de deux cent tonneaux: & le 15 M. James Oglethorpe s'embarqua aussi sur le meme vaisseau pour conduire en personne les premiers travaux de la Colonie. Il arriva à la Caroline le 15 du mois de Janvier 1733.

Les secours qu'il reçut des habitans de cette Province favoriserent son entreprise. Après avoir fait alliance avec les Sauvages du pays, il jetta les sondemens d'une ville sur les bords de la Savannah, & lui donna le nom de cet-

te riviere.

Au mois de Mai un autre vaisseau arriva d'Angleterre à la Georgie avec de nouveaux Colons, & des provisions

fior Cor qua que env

fut envii qui f dépe 6181 te Pr

garço

fe au ter contra

Il el chi qu

année

lui tro

RCE es terres ndue de

ans touentrepriole. Le
res ster). Ces
en état
tirail néur plan.
embares sur le
eux cent

e meme fonne les pnie. Il mois de

es Ogle-

habitans
t fon ennce ayec
les fonds de la
de cet-

vaisseau gie avec s provisions fions fraiches. Peu de tems après, les Commissaires envoyerent encore cinquante familles. Ces dissérens embarquemens conduisirent dans la Colonie environ 500 personnes, parmi lesquelles il y avoit 115 étrangers.

Outre ce nombre, dont le passage sut payé par la corporation, il y eut environ 21 Maîtres avec 116 valets, qui se transporterent en Georgie à leurs dépens. Ainsi dans la premiere année 618 personnes s'embarquerent pour cette Province, parmi lesquelles on comptoit 320 hommes, 113 semmes, 102 garçons & 83 filles.

En 1735, des Montagnards d'Ecosfe au nombre de 150 vinrent augmenter cette Colonie naissante. Ce sont
eux qui occupent la Nouvelle-Inverness
fituée sur la riviere Alatamaha. M.
Oglethorpe qui y avoit conduit la premiere peuplade, & qui étoit repassé en
Angleterre avec Tomochichi, Chef de
la nation sauvage, avec laquelle il avoit
contracté alliance, revint cette même
année dans la Georgie, & amena avec
lui trois cent personnes.

Il est à remarquer que ce Tomochichi qu'on fit beaucoup valoir en Angle-

ter-

234 HISTOIRE ET COMMERCE terre, & que sur le rapport d'un grand nombre d'auteurs Anglois, on représente ici comme le Chef d'une nation, n'étoit, selon quelques-uns, que le Capitaine d'environ trente-huit bandits, bannis depuis peu par leur propre nation, laquelle habitoit dans l'intérieur des terres fort loin de la mer; & que ces malheureux, dans l'embarras où ils étoient pour se procurer leur subsistance, eurent recours à M. Oglethorpe, qui leur fit donner plusieurs fois des vivres.

Le zele aveugle de l'Evêque de Saltzbourg l'ayant porté à chasser les Protestans de ses Etats, les Anglois les inviterent à passer dans leur nouvel établissement. Plusieurs familles accepterent leur proposition. Ce sont elles qui ont fondé le Vieil & le Nouvel-Ebenezer. C'est ainsi que l'Angleterre & ses Colonies deviennent le pays de toutes les nations, & que le peuple Anglois se fortifie de ce que les autres perdent.

Etat de nie.

En 1737 il y avoit cinq villes & la Colo- quelques villages dans cette Province, outre diverses habitations repandues dans la campagne. Savannah la capitale,

tale, fons, bicog

Ap ce la dans vages que d envo cuirsy con négoc

On visions

Savann New-El Augusta

on n'y village.

Frederic New-In neff.

Il y a gyle,

n grand reprénation, e le Capandits, opre naintérieur & que as où ils inblitan-

chorpe,

fois des

Л

êque de nasser les Anglois r nouvel es accepont elles Nouvelngleterre pays de peuple es autres

villes & rovince, pandues la capitale,

tale, contenoit alors environ 140 maifons, fans compter les magasins ni les bicoques.

Après Savannah, Augusta est la place la plus forte. Ceux qui demeurent dans ce lieu, commercent avec les Sauvages. Le trafic qu'ils font, est tel que dans le cours de l'année 1738, ils envoyerent 100,000 liv. pesant de cuirs-verds à Savannah. En 1739 on y comptoit 600 habitans occupés à ce négoce, indépendamment des planteurs.

On partage la Georgie en deux divisions. La septentrionale comprend:

Savannah.
New-Ebenezer.
Augusta.

Old-Ebenezer.
Hampstead.
High-Gate.
Abercorn.
Skindwe.

La méridionale est moins peuplée, on n'y trouve que deux villes & un village.

Frederica.

New-Inverneff.

Parikmake. } village.

Il y a de plus trois Forts, le fort Argyle, le fort Saint-Andrew, le fort Saint-

236 HISTOIRE ET COMMERCE Saint-Augustin. En 1741 on estimoit qu'il n'y avoit que mille ames dans la

Georgie.

Il s'en faut beaucoup que les progrès de cette Colonie répondent à l'argent que la nation Angloise a dépensé pour elle. Les différentes quêtes que l'on a faites en sa faveur dans la Grande-Bretagne & dans l'Amérique Angloise, ont produit de très-grandes sommes; & indépendamment de ses collectes, le Parlement en 1738, avoit déja accordé pour la soutenir 66,000 livres sterlings (1,518,000 livres tournois) par les 6,8,9 & 10 S. George II.

Produc- On dit que le sol est médiocre dans tions, & la Georgie. Elle sournit cependant du commer-ris, de la poix, du gaudron, du chance de la vre, du lin, de la cire végétale, de la cire ordinaire. On y fait de la potashe.

Plusieurs vaisseaux trouvent tous les

de quantité de ces diverses marchandifes pour en faire leur charge.

Il y croît des arbres de la plus belle hauteur, très propres pour les mâtures & pour toute sorte de construction. Les bois pour la teinture & pour la marqueterie n'y manquent pas.

ans dans cette Colonie une assez gran-

Les mûriers sont fort communs dans

d'y p
Deux
voyés
habita
Ils fon
foye p
té que
tention
cette r
que la
breufe
mains

Colonide la navernem lui des peuple confiée Ils l'exe de ving rent à les Mag

terres.

Les du pour

vince à

leur env

leur serv

ftimoit dans la progrès

é pour l'on a de-Brese, ont & inle Paraccordé terlings

r les 6.

re dans
dant du
u chan, de la
ootashe.
ous les
z granchandi-

natures natures n. Les narque.

ns dans ce ce pays. On se slatte en Angleterre d'y pouvoir élever des vers à soye. Deux ou trois Piémontois ont été envoyés dans la Géorgie pour montrer aux habitans à gouverner cet utile insecte. Ils sont en effet parvenus à avoir de la soye parfaite; mais en si petite quantité que le produit n'en mérite aucune attention. Il est difficile de penser que cette récolte devienne abondante, tant que la Colonie ne sera pas plus nombreuse, & qu'on n'y aura pas plus de mains pour désricher & cultiver les terres.

Le défaut de population dans cette Constitu-Colonie naît moins de sa nouveauté que la Géorde la Géorde la Géorde la mauvaise constitution de son gougie. Vernement. Il ne ressemble point à celui des autres établissemens Anglois. Le peuple n'y a aucune autorité. Elle est consiée toute entiere aux Commissaires. Ils l'exercent par un Conseil composé de vingt-quatre d'entr'eux, qui demeurent à Londres. Ce Conseil nomme les Magistrats qui veillent dans la Province à la manutention de la police. Il leur envoye les instructions qui doivent leur servir de regle.

Les Commissaires se sont prévalus du pouvoir que la charte leur donnoit

pour

pour établir des loix fondamentales, suivant lesquelles le Colon leur est entierement assujetti, & qui les rendent en quelque façon maîtres absolus de sa liberté & de sa propriété.

Pour toute Jurisdiction, la Géorgie n'a qu'une Cour de Chancellerie, composée d'un très petit nombre de Magistrats, à la discrétion desquels la vie & les biens des particuliers sont soumis. Aucune borne ne restraint l'autorité du Conseil ou des Magistrats qu'il commet. Ensorte que s'ils prennent de fausses mesures, comme il est très-possible que cela leur arrive, en leur supposant même de bonnes intentions, les Colons sont dans la nécessité de s'y conformer contre leurs propres lumieres & contre leurs intérêts.

Aux mécontentemens qu'une pareille sorme de gouvernement devoit produire, les Commissaires avoient joint de nouvelles sources de dégoût par le système qu'ils suivirent dans la distribution des terres de leur concession. Ils ont divisé le pays en petits alleus de 50 âcres de terre; & ils avoient arrêté que les descendans mâles du tenancier à qui ils les cédoient, pourroient seuls lui succéder; que ses filles mêmes, ni ses

autres ce dr de for dans

La

louer
fe fer
perfor
de dét
féjour
paffer
dans
d'autr
l'on d
transfi
compt

avoier

Les

formé
fujet o
fuccéd
au dé
de fa
de mê
mitoie
fur les
nées.
les efp

nentales, r est enr rendent lus de sa

Géorgie
c, comle Magila vie &
t foumis.
torité du
commet.
le fausses
sfible que
ofant mês Colons
onformer
& contre

e pareille t produijoint de ar le fytribution Ils ont

rrêté que rier à qui feuls lui , ni fes auDES COLONIES ANGLOISES. 239 autres parens ne participeroient pas à ce droit; & qu'au défaut d'hoirs mâles de son corps, ses terres retourneroient dans les mains des Commissaires.

La défense au tenancier de vendre, louer, ou échanger ses terres; celle de se servir de Négres, & de réunir en sa personne plusieurs alleus, acheverent de détacher les Colons de leur nouveau séjour. Une grande partie déserta pour passer dans la Caroline méridionale, & dans les autres Colonies Angloises: d'autres revinrent en Angleterre. Si l'on doit ajouter soi aux discours de ces transsuges, les mille personnes que l'on comptoit dans la Géorgie en 1741, étoient le reste d'environ cinq mille qui y avoient débarqué depuis 1732.

Les Commissaires ont cependant réformé les loix qu'ils avoient saites au sujet de l'hérédité des terres. Les silles succédent à présent, & le tenancier, au désaut d'héritier, peut disposer de de sa passession; par testament. Ils ont de même adouci d'autres clauses qui limitoient trop la propriété des Colons sur les terres qui leur étoient abandonnées. Mais outre que quand une sois les esprits sont essarament, il reste encore

bien

240 HISTOIRE ET COMMERCE bien des changemens à faire dans la constitution pour que les peuples trou. vent quelque avantage à s'habituer dans ces cantons.

III. Cette Colonie intéresse beau-Observation sur coup les Anglois, moins peut-être par la Géor-l'esperance dont ils se flattent d'en tirer les soyes & vins qu'ils achetent en différentes contrées de l'Europe, de l'Afrique, & de l'Asie, que parce qu'ils la regardent comme la frontiere qui met à couvert du côté du fud leur établisse. ment sur la terre ferme d'Amérique, contre les entreprises que pourroient former les Espagnols ou les François, si ceux-ci venoient à se fortisser dans la Louisiane, ainsi qu'il est de leur intérêt de le faire.

gie.

Telle est la vûe dans laquelle les Anglois cherchent à s'étendre du côté de ces derniers. En même tems qu'ils s'efforcent de les resserrer dans des limites étroites, en même tems qu'ils préparent des obstacles au dessein que les François pourroient former dans la fuite contre la Géorgie & la Caroline; ils avancent vers leur but secret, qui est d'enlever à l'Espagne ce qu'elle possede sur cette partie du nouveau continent,

DE & de que, tion, Millio cite comm un co avec

Ils

à trav me il ne fal toujo Géorg comm leve jufqu'i donne confid de la avec l

fituée Bahar néceil tous l to-Be l'autre

res.

met à

II

ERCE dans la les trou. tuer dans

le beau--être par l'en tirer it en dif-, de l'A. e qu'ils la jui met à établissemérique, ourroient François, er dans la

ur intérêt

e les Ancôté de u'ils s'efs limites s prépaque les is la fuite e; ils aqui est possede ontinent.

DES COLONIES ANGLOISES. 241 & de s'approcher du golphe du Mexique, afin d'en commander la navigation, & de s'emparer successivement du Mississipi même, dont la possession excite extrêmement leur cupidité par la commodité qu'elle leur fourniroit pour un commerce de contrebande immense avec la Nouvelle-Espagne.

Ils se livrent d'autant plus volontiers à travailler sur ce plan, que quand même il ne se rempliroit pas, la tentative ne fauroit manquer de leur procurer toujours quelque avantage. Géorgie se peuplant plus qu'elle ne l'est, comme sans doute elle se peuplera si on leve les difficultés qui ont empêché iusqu'ici le Colon de s'y plaire, elle donnera incontestablement un échec considérable au commerce des François de la Louisiane par le trafic qu'elle sera avec les Sauvages de l'intérieur des terres. Le commerce qu'elle exerce déja met à portée d'en juger.

Il faut observer que la Géorgie est fituée au débouquement du Canal de Bahama, par où les gallions doivent nécessairement passer, de même que tous les navires qui reviennent de Porto-Bello & de la Véra-Crux, & que de l'autre côté de ce canal, qui n'a dans

quel-

242 HISTOIRE ET COMMERCE. quelques endroits que vingt-cinq lieues de large, l'Angleterre possede l'île de la Providence. Cette position a fait croire à ceux qui ne connoissent pas assez le topographique des lieux que les Anglois étoient les maîtres d'arrêter les vaisseaux qui naviguoient dans ce détroit; & ils ont avancé qu'on ne pouvoit desirer à la Géorgie une situation plus propre pour cet effet, sur-tout depuis que l'on avoit découvert sur ses côtes d'excellens ports ignorés jusqu'à ces derniers tems. Il est bon, pour détruire leur erreur, de dire ici que la force des courans qui dominent dans le canal de Bahama, & assez loin au long des côtes de la Floride, empêche de croifer dans ce parage, outre qu'on y trouve beaucoup de rochers à fleur, d'eau, & qu'il s'y éleve des tempétes. très-fréquentes, qui y rendent la mer trèsodangereuse.

C'est à cause de ces inconvéniens que les Anglois souhaitent avoir un port sur le golphe du Mexique qui les mette en état d'y maîtriser totalement la navigation; & la vûe du gouvernement d'Angleterre, en favorisant l'établissement de la Géorgie, a été de marcher vers cet objet, qui deviendroit un mo-

yen

yen la d Car tion rer fove fasse les moir chan le co l'ouv me. qui d qu'il les v nent d'infe

est na au Pr nent of très-de encore geons raisins convé aqueu

de gar

réliste

A

RCE. lieues, l'île de a fait pas afque les êter les ce déne poulituation tout defur fes s jusqu'à , pour i que la dans le au long êche de qu'on y à fleur, empéte**s**, la mer

véniens un port s mette la navinement tabliffenarcher un moyen

DES COLONTES ANGLOISES. 243 yen de tenir l'Amérique Fspagnole dans la dépendance de la Grande-Bretagne. Car les personnes éclairées parmi la nation Angloise, ne peuvent guere espérer que l'on récolte jamais beaucoup de foye dans cette Province, ni qu'on y fasse de bons vins, non plus que dans les autres Colonies. Il faudroit du moins que les circonstances des lieux changeassent extrêmement ce qui, vû le cours actuel des choses, ne peut être l'ouvrage que de plusieurs âges d'homme. La quantité & l'antiquité des bois qui couvrent ces contrées, sont cause qu'il y regne une humidité qui fait périr les vers à soye de langueur, & y donnent naissance à des nuées continuelles d'insectes qui tuent ceux de ces vers qui résistent à l'effet de l'humidité.

A l'égard de la vigne, l'espece qui est naturelle au pays y pousse trop tôt au Printemps. Les froids qui surviennent dans ce climat après quelques jours très-doux, lorsque la saison n'est pas encore bien décidée, gelent les bourgeons, & détruisent la vendange. Les raisins de cette vigne ont un autre inconvénient; ils sont remplis d'un jus aqueux, incapable de faire une liqueur de garde, & qui ait du corps; & ils

2

ont

244 HISTOIRE ET COMMERCE

ont la peau si tendre, que d'ordinaire elle cieve avant que les grains soient parfaitement mars. On a voulu y cultiver des plants apportés d'Europe. L'expérience n'a pas réussi. Les infectes, dont le pays est rempli, les ont

toujours dévorés.

Quelques Auteurs Anglois disent que l'on remédie à tous ces inconvéniens en greffant la vigne d'Europe sur la vigne Indigene, que pour lors celle-ci pousse plus tard, qu'elle échape ainsi aux gelées, & que les feuilles n'en sont pas endommagées par les insectes. qu'ils avancent ne paroît pas vraisemblable. Il y a plus de 50 ans que l'on a transplanté le premier plant d'Europe en Amérique. Quelle apparence, s'il y eût réussi, que les Anglois n'en eusfent pas embrassé la culture: eux dont les achats de vins forment un article st défavantageux dans la balance de leur commerce?

Quelles qu'ayent été les vûes des Anglois dans l'établissement de la Géorgie, il est bien sûr qu'ils n'ont pas pris la vraie route pour la faire fleurir. Leur idée d'en faire un petit Etat militaire, & les loix dressées conformément à ce plan sont l'ouvrage d'une spéculation

dénuée

DE dén cont la fd que Géd fixer fait 1 com vien s'em fuiva recor tions par l cessai à fair espéra

pour. Il s tre la de la pare bitans aller : les In

Le fait in Color plus 1 qu'au rdinaire s foient y cul-Europe. Les inles ont

ent que niens en a vigne poulle aux geont pas S. Ce vraisemue l'on 'Europe ce, s'il en eufx dont rticle si de leur

es des Géoras pris Leur ire, & à ce ulation lénuée

DES COLONIES ANGLOISES. 243 dénuée d'expérience. On a substitué la contrainte à la liberté nécessaire pour la formation des Colonies. De-là vient que les habitans que l'on envoye en Géorgie n'ont point de goût pour s'y fixer. Ils désertent: la population ne fait point de progrès: des lors point de commerce, & sans commerce que deviendra l'Etat militaire? Personne ne s'empressera d'en être membre. Car. fuivant la remarque d'un homme moins recommendable par les diverses fonctions honorables dont il est chargé, que par l'étendue de ses lumieres, est-il nécessaire de sortir d'Europe pour trouver à faire le métier de simple soldat, sans espérance d'y ajouter une fortune solide pour soi & pour sa famille?

Il s'est élevé de grandes disputes entre la Géorgie & la Caroline au sujet de la navigation de la Savannah qui sépare ces deux Colonies, & que les habitans de la Caroline remontent pour aller faire la traite de la pelleterie avec

les Indiens.

Les Commissaires de la Géorgie ont fait insérer dans leur charte que cette Colonie s'étendroit depuis le bord le plus septentrional de la Savannah jusqu'au bord le plus méridional de l'Alata-L 3 maha.

maha. Par-là le cours des deux rivieres semble leur appartenir. Ils se sont prévalu de cette clause pour en exclure les habitans de la Caroline, & leur ont même, en conséquence, faisi quelques barques, alléguant plusieurs raisons pour justifier leurs procédés.

10. Que la Savannah faisoit partie

de leur concession.

étoient chargées de rum, dont l'introduction est désendre dans la Géorgie.

3°. Que ces barques étoient équipées pour commercer avec des Indiens qui dépendoient de la nouvelle Colonie.

Les Caroliniens ont refusé de se rendre à ces raisons; & pour se mettre à l'abri des saisses; en continuant de naviger sur la Savannah, ils ont armé leurs barques assez bien pour ne pas craindre de les voir attaquées.

F I N

ERCE &c. eux riviels se sont n exclure leur ont quelques lons pour

oit partie

nt saisses t l'intro-forgie. équipées liens qui onie. e se ren-

mettre à de na-mé leurs

craindre

